

DE RAPPORTEN IN DE FRANSE TAAL
VAN HANS CHRISTOPH ERNST FREIHERR VON GAGERN
BESTEMD VOOR DE SOUVEREINE VORST, NADIEN KONING WILLEM I
BETREFFENDE HET CONGRES VAN WENEN (1814-1815)

De hier volgende rapporten in de Franse taal van Hans Christoph Ernst Freiherr von Gagern bestemd voor de Souvereine Vorst, nadien Koning Willem I betreffende het Congres van Wenen (1814-1815) werden tijdens enkele door mij geleide doctoraal werkcolleges van de vakgroep geschiedenis van de Rijksuniversiteit te Leiden bestudeerd. Er zijn twee reeksen rapporten van Gagern overgeleverd, 54 dépêches in het Frans en 11 Berichte in het Duits. De rapporten met de bijbehorende bijlagen bevinden zich in het Algemeen Rijksarchief te 's-Gravenhage. Gagerns "Nachlaß" in het Bundesarchiv, Außenstelle Frankfurt am Main, werd niet geraadpleegd.

18 mei 1998

J.F. Jacobs

Uit een rapport van Metternichs geheime politie (Rapport à Hager. Vienne 20 octobre 1814. Weil I 345):

Gagern - Ce ministre de Nassau, très remuant, tête chaude, très actif, est de tous les plénipotentiaires des petits États celui qui a le plus d'affaires. Il est très lié avec Stein qu'il va voir tous les jours. Sa maison ne vide jamais. Il donne de grands dîners et on le croit chargé des affaires du prince d'Orange, depuis que M. de Spaen a furieusement baissé et n'est plus en état de rien faire.

On dit que Gagern s'occupe de Constitutions européennes et surtout allemandes; car il est un constitutionnel enragé. Je crois qu'il faudrait se mettre dans ce mouvement pour le mener et le diriger plutôt que de le combattre. Le mouvement est trop prononcé. Toutes les têtes intelligentes ont accepté ces principes et la Révolution, dont Bonaparte n'était que l'effet, va son train.

Uit Gagerns mémoires (Gagern II 19):

Meine wichtigere Frage an den Herrn v. Spaen war, ob er einen guten Koch habe? Und als er sie verneinte, mit dem Anfügen, er werde erst nach dem Congreß dort haushalten, schrieb ich sogleich nach Paris, um mir einen der geschickteren aus Very's Anstalt zu senden, nahm eine weibliche aus meinem Hauswesen zum inhaltschweren Geschäft der Dampfnudeln mit; ließ von Amsterdam fremde Weine in Fülle kommen, und empfing ohne Anstand und genügend die besten Sorten des heimischen Rheinweins aus den fürstlich Nassauischen Kellern. Diese Vorsicht kam mir zu statten.

Uit een brief van Van Spaen aan de minister van buitenlandse zaken Van Nagell. Wenen 26 november 1814 (ARA, archief Van Nagell, inv.nr. 13):

Entre nous le Baron de Gagern fait ici une dépense épouvantable en grands dîners au moins quatre à cinq fois par semaine. Il n'y a pas de plénipotentiaire, même des très grandes puissances, qui l'approche, hors de la France peut-être. J'ose croire qu'il n'en est pas quitte pour mille florins de Hollande par semaine pour sa table seule. Son quartier lui coûte 200 ducats par mois. Le restaurateur Very lui a envoyé un très bon cuisinier de Paris. Cela fait trembler. Il doit sûrement avoir quelques vues pour l'avenir, mais je ne sais pas lesquelles.

Gagern behartigde op het Congres van Wenen tezamen met de Nederlandse gezant in Oostenrijk Van Spaen de Nederlandse belangen en tezamen met Marschall die van het huis Nassau (de takken Nassau-Usingen, Nassau-Weilburg en Oranje-Nassau).

ONGEDRUKTE BRONNEN

Algemeen Rijksarchief te 's-Gravenhage:
Algemene Staatssecretarie en Kabinet des Konings 1813-1840, inv.nr.
6356
Ministerie van Buitenlandse Zaken 1813-1870, inv.nrs. 11-14, 37 en
728
Legatie Oostenrijk, inv.nr. 49
Van Nagell, inv.nrs. 13 en 157

GEDRUKTE BRONNEN

Angeberg, Comte d' [pseudoniem van L.J.B. Chodzko] (ed.), Le Congrès
de Vienne et les traités de 1815 (4 dln., Paris 1864)

Colenbrander, H.T., Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van
Nederland van 1795 tot 1840 (10 dln., 's-Gravenhage 1905-1921). VII:
Vestiging van het Koninkrijk. 1813-1815 ('s-Gravenhage 1914)

Fournier, August (ed.), Die Geheimpolizei auf dem Wiener Kongreß.
Eine Auswahl aus ihren Papieren (Wien-Leipzig 1913)

[Gagern, Hans Christoph Ernst Freiherr von], Mein Antheil an der
Politik (4 dln., Stuttgart-Tübingen 1823-1833). II: Nach Napoleons
Fall. Der Congreß zu Wien (Stuttgart-Tübingen 1826)

Hundt, Michael (ed.), Quellen zur kleinstaatlichen Verfassungspolitik
auf dem Wiener Kongreß. Die mindermächtigen deutschen Staaten und die
Entstehung des Deutschen Bundes 1813-1815 (Hamburg 1996)

Klüber, Johann Ludwig (ed.), Acten des Wiener Congresses in den
Jahren 1814 und 1815 (9 dln., Erlangen 1815-1818, 1835, reprint
Osnabrück 1966)

Müller, Klaus (ed.), Quellen zur Geschichte des Wiener Kongresses
1814/1815 (Darmstadt 1986)

Stein, [Heinrich Friedrich Carl] Freiherr vom, Briefe und amtliche
Schriften, bearb. v. Erich Botzenhart, neu hrsg. v. Walther Hubatsch
(10 dln., Stuttgart 1963-1971)

Weil, M.-H. (ed.), Les dessous du Congrès de Vienne. D'après les
documents originaux des archives du Ministère Impérial et Royal de
l'Intérieur à Vienne (2 dln., Paris 1917)

LITERATUUR

Fischer, Heinz, Die oranischen Erblande und die Vergrößerung der
Niederlande 1813-1815 (Limburg a.d. Lahn 1936)

Hundt, Michael, Die mindermächtigen deutschen Staaten auf dem Wiener
Kongress (Mainz 1996)

Rößler, Hellmuth, Zwischen Revolution und Reaktion. Ein Lebensbild

des Reichsfreiherrn Hans Christoph von Gagern 1766-1852 (Göttingen-
Berlin-Frankfurt a.M. 1958)

VOORBEREIDING

juni - augustus 1814

Memorandum van Gagern voor de Souvereine Vorst. 's-Gravenhage 24 juni 1814.
Van Nagell 157.

Observations

Le Congrès de Vienne embrasse deux grands objets - la démarcation des pays et frontières - et une nouvelle constitution germanique. Ces objets me paroissent si distincts, que probablement on emploiera la langue française pour l'un et l'allemande pour l'autre.

I

Les intérêts directs de Son Altesse Royale

Son Altesse Royale est intéressée à toutes ces questions, car elle réunit le double titre de souverain des Pays-Bas Unis et des quatre Principautés de Nassau. Elle a en outre tous les droits de succession éventuelle au Duché de Nassau, les deux branches de cette illustre maison étant liées par les pactes les plus intimes, que nous allons resserrer davantage. Toutes les possessions allemandes équivalent aujourd'hui à l'Electorat de Hesse Cassel et forment une des plus belles provinces de l'Allemagne, fertile, bien située, peuplé de 450.000 âmes, propres à toutes les spéculations de commerce et animée d'un fort bon esprit politique et militaire.

Les instructions et négociations des ministres de Son Altesse Royale pourront donc fort bien comprendre les deux pays et combiner leurs intérêts.

Quelque soit la force intérieure de la Hollande et son agrandissement par les provinces de la Belgique, sa résistance à la France sera foible, si elle n'est soutenue sur le continent par l'Empire Germanique; et vice versa, l'Empire sera fort exposé, si son système de défense n'est pas combiné avec tous les moyens de la Hollande et de la Belgique; surtout depuis qu'on est accoutumé à voir franchir le Jura et la Suisse, dès qu'on en prend la fantaisie.

Il existe donc entre eux a priori un système fédératif. Et cette évidence autorisera les ministres de Son Altesse Royale de parler plus énergiquement et plus pertinemment sur toutes les questions politiques, que l'état des choses pourra emmener.

Je ne divaguerai point sur l'extension du territoire des Provinces Unies sur les rives de la Meuse. C'est une leçon que je demande qu'on me fasse. Le plus, le mieux sans doute. J'observerai seulement que mes devoirs ainsi que ma conviction politique et morale me dictent impérieusement de défendre le status quo des états allemands, et de répugner à l'idée de leur échange, quelqu'avantageux qu'on pourrait l'offrir. Bref, qu'on ne cède qu'à la nécessité la plus absolue! L'histoire de notre tems nous a appris les vicissitudes de la fortune, meme sur le trône; menageons donc un asyle parmi des sujets affidés, si pareil malheur arrivoit - ce que Dieu ne veuille, et que Son Altesse Royale mérite cette affection et ce dévouement par sa constance et son refus.

II

Les intérêts de la maison de Nassau prise collectivement

Les frontières de Nassau vont jusqu'aux portes de Mayence. Cette clef de l'empire est un des points qui garantiront le plus fortement la sécurité de la Belgique. La moitié de ce Mayence fortifié, je veux dire Castel, appartient même de droit à la maison de Nassau et lui a été arraché par la force sans compensation. Je suppose qu'on le réclamera. Il y a tel système, telle hypothèse pour l'arrangement des affaires en Allemagne, qui mettroit cette place importante plus ou moins sous la sauve-garde de Leurs Altesses Royale et Sérénissimes; car il étoit question de recréer un ordre de chevalerie, l'Ordre Teutonique peut-être, et de lui confier cette défense. Système qui rendroit à cette ville son Archichancelier et son Archevêque, si on vouloit; système que l'Autriche favoriseroit peut-être plus que tout autre. Car en vérité, il faudra faire quelque chose chez nous pour recréer et vivifier l'aristocratie, et ne pas laisser flotter les rênes entre le despotisme et les démagogues. - Je continue cet article par l'énumération des autres points de la politique naturelle du Duché:

1. Castel donc et Kostheim;
2. le bas comté de Catzenellenbogen, enclavé dans ses états;
3. le reste de l'Electorat de Cologne, cédé par elle au Grand Duc de Berg; Villich, Königswinter et Deutz;
4. et la voix électorale, dont je parlerai plus bas.

Pour demander et obtenir ces concessions la sérénissime maison pourra alléguer des prétextes assez spécieux, mais surtout d'avoir rétrocédé, seule, le comté de Dietz et ses dépendances à la maison d'Orange, tandis que tous les autres, même Darmstadt vis-à-vis de Castel, ont su maintenir l'uti possidetis. Et nos pactes même imposent l'obligation à Son Altesse Royale de favoriser et soutenir telles prétentions.

III

Le Corps ou l'Empire Germanique

Il n'y a aujourd'hui que quatre ou cinq grandes puissances en Europe: l'Autriche, la France, la Russie et l'Angleterre; l'Espagne peut-être. Le premier de tous seroit cependant l'Empire Germanique, s'il y avoit de l'union. Il est placé au centre de l'Europe. L'Empereur non seulement prenoit le premier rang parmi les têtes couronnées, mais il exerçoit une espèce de suprématie sur eux; il étoit le chef de la Chrétienté. Si ces tems ne sont plus, l'Allemagne cède à l'Angleterre seule quant aux richesses et à l'industrie, mais à aucun autre état dans toutes les branches de la civilisation.

Le Traité de Paris dit:

"Les états d'Allemagne seront indépendans et unis par un lien fédératif."

Je ne sais que c'est qu'une confédération sans chef-lieu et sans chef. L'Amérique et la Suisse même ont leurs présidents - leurs villes de Washington et de Berne ou Zurich.

Si nous ne retournons pas vers l'ancien état des choses, tout est tâtonnement, hypothèse et essai périlleux. On a dit si bien et si souvent en Angleterre, et on y a agi en conséquence: que les réparations de l'édifice social devoient être dans le style de son architecture primitive! Faisons de même!

D'abord comme Allemand je ne connois pas de plus grand malheur pour ma patrie que sa dissolution totale ou l'indépendance et la

souveraineté absolue des princes qui la composent. A toutes les époques précédentes cette question a été décidée négativement. On a prévu des dangers, qu'on n'espéroit éviter et combattre avec succès que par l'union réduite en système.

J'entends trop souvent vanter les Lumières de notre siècles. Je ne saurois y ajouter foi et je ne vois bien au contraire qu'une marche rétrograde, constante et rapide, vers l'ignorance et la barbarie. Cette débandade et anarchie y mettroit le comble et nous jetteroit dans une situation pire que n'a jamais été la Pologne. - Car quelles en seront les suites? - Jalousies - querelles sans fin - droit du plus fort - Faustrecht, terme très mal famé dans notre histoire - corruption et influence astucieuse ou insolvente de l'Etranger - sémences et théâtre des guerres - avilissement national - et enfin probablement une série d'agitations révolutionnaires! Et dans cette manière d'envisager les choses, je crois avoir la grande majorité et la plus saine partie de la nation pour moi!

Quelle gêne y avoit-il donc dans cette constitution de l'Empire? La Bohême, le Brandebourg, l'Hannovre étoient-ils bien entravés dans leurs vues et opérations politiques?

IV

Les acteurs et les formes de la discussion

Mais en parlant de reconstituer l'Allemagne, il s'agit non seulement de cette constitution - de ce quo modo - mais avant tout du per quem et per quos - des moyens de s'entendre et de se faire entendre - des formes à employer pour parvenir au but - et des puissances et états qui interviendront pour discuter et décider la matière.

Il est impossible de tout prévoir. Sur le fond de la question je suppose qu'on écouterait tout le monde pour en déduire un vœu national. J'ai essayé d'écrire notre histoire nationale, prise - il est vrai - à une époque fort reculée; mais n'importe, j'ai acquis voix en chapitre, et s'il s'agit d'opinions, mon avis vaudra quelque chose. Les chances sont nombreuses. Il y a d'abord celle de regarder l'abdication de l'Empereur comme nulle et non avenue. Ce seroit bien le parti le plus sage et qui empêcheroit bien d'autres discussions, et nous laisseroit le tems de les mûrir et de corriger successivement. Mais il est plus probable qu'il n'en sera pas ainsi, et l'article de la paix, qui nous concerne, paroît décider négativement.

Seroient-ce les puissances alliées qui siègeroient et jugeroient? Ce mot n'est pas trop clair pour moi. La paix a également mis fin à leur pouvoir ad hoc. L'Angleterre au surplus n'est-elle pas aussi une puissance alliée? et puis la Suède, la Bavière et la Hollande? Et si la Russie veut garder une si grande influence, la France n'exigera-t-elle pas la même condescendance? Il seroit donc bien raisonnable de nous laisser discuter et arranger cette forme de gouvernement fédératif par la pluralité des voix exprimées. Et il me paroîtroit urgent de solliciter et d'obtenir par les moyens et l'intercession de l'Angleterre, notre antique et bonne alliée, une place dans l'Aréopage de ceux, qui décident ou arrangent.

Seront-ce les Electeurs? Mais si l'Empereur a abdicqué la couronne, la plus-part des Electeurs ont également abdicqué leur chapitre électoral. Le système d'élection étoit au fond un système de

représentation exercé par les plus puissants et anciennement par ceux qu'on supposoit les plus sages - les trois Electeurs ecclésiastiques. Mais tout a changé; la grande masse des princes et états du troisième et quatrième rang a disparu. L'ancien septemvirat est brisé depuis longtemps. On a admis consécutivement la Bavière et l'Hannovre, et tout récemment Wurtemberg, Bade et Hesse Cassel. Et pourquoi pas aussi Darmstadt, bien supérieur à son agnat, Mecklenbourg, Nassau et un des Ducs de Saxe? - et je viens de les nommer à peu près tous. La maison de Nassau outre la valeur intrinsèque de ses possessions et l'influence majeure que doit exercer le Prince d'Orange en Allemagne par les raisons susdites, pourra encore alléguer pour elle, qu'elle se compose en partie de quatre peuplades dont les princes étoient jadis Electeurs: de Mayence, Trèves et Cologne et des fragmens du Palatinat. Supposons même que la maison de Nassau n'obtienne pas ce but pour le moment, il faudra toujours le reproduire, en faire une maxime politique dans la suite, et finir par se faire écouter.

Non seulement pour défendre la Hollande et la Belgique, se mettre à tems en possession d'excellentes troupes, mais encore pour se ménager cette même influence dans le Nord de l'Allemagne, j'opine de prendre à la solde des Hessois des deux maisons outre les troupes de Waldeck et de Nassau, pour lesquelles on est en pourparler.

Et pour me permettre une opinion définitive sur cet objet important d'amitié et de confédération plus intime, il me semble que les alliés les plus naturels de Son Altesse Royale et de la Sérénissime maison de Nassau seront: d'abord la maison de Brunswick, puis celle de Hesse et dans la suite le prince ou les princes qui posséderont les rives de la Moselle.

La diète de Vienne, le parlement germanique - terme usité dans notre ancienne histoire - se tiendra peut-être par députation ou comité; il faudra tâcher d'en être. Bref c'est le premier grand point indécis!

Le chef de l'Empire

Mais l'Empereur François voudra-t-il de cette couronne impériale? Je le pense, parce qu'il en est convenu vis-à-vis de moi-même, quand j'ai osé dire à Sa Majesté, qu'on jouoit un assez mauvais rôle dans l'histoire, après la perte d'une si belle couronne. Le Prince de Metternich m'a confirmé dans mon opinion.

Mais enfin si l'Autriche se refusoit ou s'il se présentoient des obstacles insurmontables? Alors dans le sens des siècles passés je voudrois voir la couronne ou le titre de chef électif encore, et passant d'une maison à l'autre, sans oublier celle de Son Altesse Royale avec les souvenirs des Adolfe de Nassau et Guillaume de Hollande.

Rien ne seroit plus fâcheux qu'une division de protectorats. Tout protectorat est une chose dont on abuse. La Prusse peut-être y aspire dans le Nord, mais elle trouvera forte opposition, et il me semble qu'il est contre les intérêts de Son Altesse Royale d'y acquiescer, et en général de voir prendre trop d'ascendant à ce cabinet avide par sa nature et son essence, et j'aurois presque dit: sa taille disproportionnée. La couronne impériale rendue à l'Autriche sera bien plus commode et plus tolérable par la simple considération, que l'Autriche se suffit à elle-même, et par la vérité de l'adage: procul a love.

Si le Duché et Principautés de Nassau ont besoin d'être protégés, guidés, inspectés, il est plus naturel que ce soit par le gouvernement des Provinces Unies. Ces états sont dans le même rapport avec la Hollande, et j'espère pouvoir ajouter: avec la Belgique, comme est le Brandebourg avec le Royaume de Prusse. L'interposition du Duché de Berg n'y change rien ou peu de chose, et j'en fais mention expresse, parce qu'il faudra stipuler une route militaire à travers les états de Berg et de Juliers, quoique le Rhin même offre une communication assez facile, mais qui peut être gênée ou interceptée d'un moment à l'autre.

On parle des cercles. C'est une subdivision connue, mais plutôt basée sur l'ancien ordre des choses, c'est à dire sur une infinité de petits états qui avoient besoin d'un commandement étranger et supérieur. L'ancienne dignité de chef militaire (Kreis-Oberster) n'a pu se soutenir, parce que ce pouvoir n'étoit pas trop défini et conduisoit également à l'abus.

Le système fédératif

Voici les points principaux de discussion par rapport à ce système, ou le texte de quelque nouvelle bulle d'or.

1. La révision de la capitulation, bref la définition du pouvoir suprême ou l'essence du lien fédératif.
2. La convocation ou permanence des diètes.
3. Le droit de paix et de guerre.
4. La fixation des contingents, leur inspection, le système des fortifications et leur cohérence.
5. L'établissement d'un tribunal suprême, ou d'une juridiction quelconque, pour terminer les différens; lequel tribunal pourroit fort bien se combiner avec la diète ou représentation nationale. Car jusqu'ici notre constitution ou notre manière de faire étoit essentiellement vicieuse. On envoyoit des juges à Wetzlar destinés à terminer des différens épineux, qui se trouvoient fort mauvais politiques - et des hommes d'état à la diète, qui ne savoient pas leur métier et qui étoient souvent fort mauvais jurisconsultes, la jurisprudence prise dans un sens plus élevé.
6. Le sort des princes médiatisés.
7. Le système des postes, le sort de la maison de la Tour et Taxis.
8. Peut-être un grand établissement pour la religion catholique, et je le désire en me référant à ce que j'ai dit sur Mayence. Il existoit une confraternité entre l'Electeur de Mayence et le Grand-maître Teutonique. Il n'est pas même nécessaire d'en exclure les protestans, témoin l'Evêché d'Osnabruck.
9. Les villes libres et anséatiques, leur nombre et privilèges.
10. Les libertés de la nation et de l'individu, liberté de services et de transmigration, de conscience, de la presse, de commerce et de péages, peut-être l'affranchissement d'emprisonnements arbitraires.

Le point le plus difficile à surmonter sera toujours, quand on cherchera à établir des principes et règles générales, auxquelles les plus forts, l'Autriche et la Prusse, voudront se soustraire ou en demander des modifications. La Bavière suivra le mauvais exemple et ainsi de suite.

Je me borne à ce précis, me proposant de commenter les événements, à mesure qu'ils se présenteront. Autrement je ne ferois que me livrer

à des suppositions vagues et sans résultats.

Nos instructions

Pour me résumer, voici probablement la matière de nos instructions écrites ou verbales:

1. Des éclaircissements sur la position et les véritables intérêts de Son Altesse Royale; et ses liaisons plus ou moins intimes avec les différentes cours.
2. Le maximum auquel il faut viser du côté de la Meuse.
3. La défense des états de Nassau.
4. L'appui et l'intercession de Son Altesse Royale en faveur de l'autre branche, si ses demandes et intentions sont modérées.
5. D'adhérer à l'ancien système d'un Empereur et d'un Empire.
6. De défendre l'indépendance du corps ou de la nation germanique.
7. De se ranger parmi ceux qui viseront à une constitution libérale et à donner des garanties sur les libertés modérées de l'individu; et d'augmenter ainsi le nombre des partisans de Son Altesse Royale dans toutes les parties de l'Allemagne.
8. De se lier avec les cours allemandes surmentionnées, auxquelles je n'hésite point d'ajouter la Bavière.
9. De gagner du terrain dans les discussions et place dans les séances.

De ce grand choc d'opinions, d'intérêts et de volontés il résultera une position politique de la Confédération Germanique, qui pourra plus ou moins engager ou empêcher Son Altesse Royale d'y prendre une part plus directe comme Prince Souverain des Provinces Unies.

A la Haye ce 24 juin 1814.

Gagern

Memorandum van Gagern voor de Souvereine Vorst. Dillenburg 29 juli 1814.
Buitenlandse Zaken 728.
Gagern II 25-28.

Observations sur les articles secrets de la paix de Paris

Il est important, avant de se rendre à Vienne, d'être d'accord avec soi-même, d'arrêter un plan fixe, bien combiné, et qui puisse raisonnablement convenir à tout le monde.

Vu les rapports intimes entre les Provinces Unies et la Grande-Bretagne, il seroit du plus grand avantage de faire adopter ces vues politiques par le ministère britannique, ou de les faire discuter et corriger.

Voici une combinaison d'idées et de principes, qui mériteront peut-être l'attention de ce cabinet; fruit des réflexions de celui, que Votre Altesse Royale a honoré de Son choix pour La représenter au Congrès de Vienne. Allemand, habitant les bords du Rhin, administrateur d'une partie de ces mêmes pays, de l'une et de l'autre religion, je suis bon à écouter.

L'Angleterre veut franchement et sagement, que le gouvernement des Provinces Unies soit puissant, établi sur de bonnes bases, et capable de se défendre contre une agression violente, injuste et subite. Mais cette puissance relative ne consiste non seulement dans l'attribution de plus ou moins de provinces et départements, mais encore dans leur choix, site et cohérence naturelle avec d'autres moyens de défense, également propres à faciliter ce but. Le traité de paix de Paris, et les articles secrets qui concernent les Provinces Unies et leur agrandissement, frayent ce chemin; ils contiennent le germe, il s'agit de le développer.

Partons d'abord du principe que cette guerre n'a pas été entreprise pour faire des conquêtes, mais pour reconquérir l'honneur et l'indépendance. Elle avoit pour objet la restauration, et non le bouleversement.

Appliqué aux Pays-Bas catholiques, l'Angleterre auroit peut-être préféré d'y voir rétabli le gouvernement autrichien, si l'Autriche s'en soucioit. On destine ces provinces à la Hollande, non parce qu'elle est conquérante, mais parce qu'elle ne peut pas s'en passer. Cela est si vrai, que les impartiaux, et l'Angleterre même, me paroissent bien plus persuadés de cette nécessité que les hommes d'état en Hollande, qui préféreroient ou leurs anciennes limites ou une portion bien plus modique sur la rive droite du Rhin. Ils auroient raison, si on ne songe pas à soutenir la Belgique par tous les moyens convenables. On peut leur objecter, qu'il faut cependant un maître à la Belgique. Si c'est la Prusse, les chaînes des Provinces Unies sont rivées, leur dépendance prononcée. Si c'est un tiers, qui nous répond que dans peu il ne sera le vassal, du moins le très humble serviteur de la France? Il y sera invité de toutes les manières! Et ce sera bien pire, s'il y en a plusieurs.

Je ne parlerai donc plus des pays entre Meuse et mer, car c'est un point convenu, une chose décidée, et je me bornerai aux pays entre Meuse et Moselle, en prenant le Rhin pour base.

Si la Prusse ne possédoit rien sur la rive gauche du Rhin, il seroit désirable, même pour elle, de ne pas l'y voir établie; mais comme elle s'y trouve, comme elle est maîtresse du Duché de Clèves,

qui s'étend sur les deux rives, avec l'importante forteresse de Wesel, rien de plus naturel que de l'étendre de ce côté-là.

Car la proposition une fois admise, que la monarchie prussienne doit avoir un accroissement de territoire, voici il me semble le problème à résoudre:

1. qu'elle n'avoisine pas immédiatement la France, pour ne pas multiplier les chances de mauvaise humeur et de brouilleries, surtout vu l'état d'exaltation dans lequel se trouvent les peuples et les personnes influentes de la Prusse;
2. mais qu'elle se trouve en seconde ligne pour être de bon secours, dès que les XVII Provinces se trouveroient menacées ou envahies;
3. que cette nouvelle province soit étendue, productive, populeuse, enfin qu'elle fournisse de nouveaux moyens de défense;
4. qu'elle ne soit cependant pas de nature d'effrayer la Hollande ou de peser sur elle.

Tous ces avantages se trouveront en réunissant à la monarchie prussienne le Département de la Roer, ou les pays à la gauche du Rhin, en tirant la ligne de démarcation - qui se trouve être la plus courte - à peu près de Mastricht ou Venlo vers Bonn et Andernach.

Votre Altesse Royale en sera un peu jalouse. On objectera du côté de la Hollande que c'est précisément la plus belle et la plus riche province de France. C'est précisément ce qui convient.

A. L'homme impartial - et je veux supposer que les alliés joueront ce noble rôle - adjugera à la Hollande mercantile et populeuse des provinces plus belliqueuses, et à la monarchie prussienne éminemment pauvre et aride - des provinces plus riantes.

B. La Prusse y acquiert la forteresse de Juliers. Il dépendra d'elle de fortifier en outre Neuss (qui l'étoit précédemment) ou toute autre place militairement convenable, et ces deux points seront en rapport et presque en contact avec l'importante forteresse de Wesel.

C. N'espérons donc pas de faire reculer la Prusse, ne le désirons pas même. Elle sera bien là. Elle aura un intérêt direct, commandé, inévitable, de voler au secours des Provinces Unies. Comme il ne Lui faudra pas d'aussi grands dédommagements et accroissements de tous les côtés, Votre Altesse Royale, en cédant sur cet article, et l'Angleterre et les autres puissances alliées, en adoptant ce plan, sauveront probablement la Saxe, menacée par l'insatiable cupidité de la Prusse, vice inhérent à cette monarchie, vice qui a été et qui est l'effroi de l'Allemagne, ma patrie, et le fléau de l'Europe.

Car de là le pernicieux partage de la Pologne, et de ce partage injuste et inégal le besoin de retrouver dans notre sein l'équivalent de ce que la Russie trouve maintenant de son gré. De là la paix de Bâle, les neutralités, et tous les maux de discorde qui nous ont fait souffrir.

Mais après la cession ou destination de cette belle province à la Prusse, ne voyons plus établir d'autre maison princière entre Meuse et Moselle; que Votre Altesse Royale vise surtout au Duché de Luxembourg, aux restes des pays de Trèves, et à la conservation de Ses propres états. En voici les conséquences. Elles sont du plus grand poids, si réellement l'Angleterre a la volonté, Monseigneur, d'affermir Votre trône.

I. Votre Altesse Royale entre en possession de Luxembourg, une des grandes clefs de l'Empire, qui couvre et l'Allemagne et la Hollande,

et la Meuse et la Moselle, place Mastricht et Venlo en seconde, et les forteresses prussiennes en troisième ligne.

II. En réunissant les états de Trèves, et surtout le confluent de la Moselle, Votre Altesse Royale va joindre les états de Nassau, et par conséquent Ses propres états, érigés en secundo-geniture. Votre Altesse Royale vient de consolider les pactes et liens qui L'attachent à Ses cousins.

Le Duché de Nassau, après la réunion de trois lignes, équivaut aujourd'hui en population à l'ancien Landgraviat de Hesse-Cassel. Ce pays est militairement très bien organisé, et plein de ressources.

On trouvera peut-être bon de reconstruire le fort d'Ehrenbreitstein, qui domine le confluent de la Moselle.

III. La Prusse, en acquérant outre le Duché de Berg ces magnifiques contrées, non obstant les expressions des articles secrets qui placent les intérêts de Votre Altesse Royale en première ligne, ne se refusera pas de prendre la Sieg pour frontière, en commençant du point où est situé le château de Frensburg, jusqu'à son confluent près de Rheindorff et Bonn. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour se convaincre de l'aptitude et de la simplicité de ce plan, qui ne choque les intérêts de personne.

IV. Par ce moyen la presque-totalité de l'Electorat de Trèves - 200.000 âmes - se trouvera réunie sous la même maison, et lui sera dévouée. J'ai pris possession dans le tems de la portion qui est à la droite du Rhin - 80.000 âmes - et j'ai été à la tête de cette administration pendant de longues années. Je ne connois pas des sujets plus affidés et plus obéissants, meilleurs militaires, et qui serviront d'exemple, et peut-être de frein, à d'autres possessions plus francisées, en cas de besoin.

V. Non seulement Votre Altesse Royale trouvera ainsi d'excellents soldats dans Sa monarchie, mais comme tous Ses états seront en cohérence, il ne Lui faudra pas de concessions étrangères pour le passage de Ses propres troupes, vu de celles de Ses alliés, avec lesquels Elle aura des traités de subside, nommément les maisons de Cassel et Darmstadt.

VI. Mayence est aussi clef principale de l'Empire. C'est une double forteresse, située sur les deux rives du Rhin. Castel, l'une d'elle, sera restituée à la sérénissime maison de Nassau, à laquelle elle a été arrachée par la France sans aucune compensation. Alors elle sera sous l'influence et la surveillance immédiate de Votre Altesse Royale!

Supposons - ce que je désire - que Mayence et le Palatinat soient destinés à la Bavière, il sera même utile de confier cette place si importante à deux souverains, qui se surveilleront mutuellement. C'est une circonstance heureuse quoique momentanée, que le Prince Royal de Bavière et le Prince Héréditaire de Nassau ont épousé deux soeurs, Princesses de Saxe. Il y aura donc probablement bonne intelligence et intimité entre ces deux cours pendant de longues années.

VII. Plus les rapports avec la France seront simples, plus les chances des séductions seront diminuées, mieux ce sera. Il est à désirer, que la France, depuis la Savoie jusqu'à la Mer du Nord, n'aye que ces trois voisins: la Suisse, la Bavière et Votre Altesse Royale.

VIII. Si on visoit cependant à rétablir, sans différence de religion, une aristocratie à la gauche de la Moselle, et de là jusqu'à la Nahe, un Archichancelier, par exemple un Grand-maître de

l'Ordre Teutonique, en lui donnant Trèves ou Coblençe pour capitale ou résidence, je ne m'opposerai pas. Pourvu que cet état repose plus sur les bonnets de grenadiers que sur les mitres. Il est infiniment probable que Votre Altesse Royale y exercera une influence majeure par une réciprocité d'avantages et de bons procédés.

Pour me résumer, Monseigneur, dans ce long rapport j'ai eu deux objets principaux devant les yeux, auxquels tout se réduit. Le premier d'assurer à Votre Altesse le confluent de la Moselle, le second de mettre un terme à l'état convulsif de l'Allemagne par les moyens les plus simples, et avec le moins d'innovation possible.

L'observateur le plus calme ne peut se faire illusion sur ce besoin imminent.

Si Votre Altesse Royale daigne donner cette latitude à mes instructions, si je trouve le ministère britannique disposé à me soutenir, je saurai les défendre avec chaleur et énergie au Congrès de Vienne.

Instructie voor de gevolmachtigden op het Congres van Wenen. Brussel
10 augustus 1814.
Legatie Oostenrijk 49.
Gagern II 20-21.
Colenbrander VII 663-664.
Müller 102-103.

Instructions pour Messieurs les Barons de Spaan de Verstonden et de Gagern, plénipotentiaires de Son Altesse Royale le Prince Souverain au Congrès de Vienne.

L'art. 32 du dernier traité conclu à Paris le 30 mai 1814 portant que les puissances qui ont été engagées dans la guerre terminée par ce traité, enverraient des plénipotentiaires à Vienne, pour régler dans un congrès général les arrangemens qui doivent compléter les dispositions du dit traité, Messieurs les Barons de Spaan de Verstonden et de Gagern se mettront en état et disposeront leur voyage de manière à se trouver à Vienne à l'ouverture du Congrès.

Dès qu'ils y seront arrivés, ils s'aboucheront et se concerteront avec les plénipotentiaires de S.M. Brit. et ceux de l'Electeur de Hanovre sur le mode à observer touchant l'ouverture du Congrès et la tractation des affaires à y discuter, se conformant à cet égard à leurs idées et se montrant disposés à y concourir et à aider à établir la meilleure norme à suivre à cet effet, pour autant que faire se pourra sans porter atteinte à la dignité du Prince Souverain ni préjudicier aux intérêts qui leur sont confiés.

Le grand but de la convocation du Congrès étant de mettre fin aux longues agitations de l'Europe et aux malheurs des peuples, en consolidant le grand ouvrage de la paix par une juste répartition de forces entre les puissances de l'Europe et en réglant, définitivement, les arrangemens qui doivent compléter les dispositions du traité de Paris du 30 mai dernier, messieurs les plénip. de concert avec ceux des alliés intimes du Prince Souverain, nommément et spécialement ceux de S.M.B., travailleront à ce que ces intentions salutaires soient remplies dans le plus bref délai possible, et suivant la lettre et l'esprit du traité pré-cité, posant pour base générale de toutes les délibérations et conclusions, qui auront lieu au Congrès, que chacun soit maintenu dans les droits, possessions, acquisitions ou indemnisations, stipulés ou voulus par le dit traité, et de ne s'en écarter que de gré à gré et d'un consentement volontaire.

Le soin constant que messieurs les plénip. mettront à s'assurer que le traité du 30 mai soit observé et accompli dans toutes ses parties, s'étendra surtout à l'observation et accomplissement de celles de ces stipulations et intentions, qui concernent directement la Hollande, les intérêts du Prince Souverain et ceux de sa maison.

L'art. 5 du traité, qui se rapporte à la navigation du Rhin, fera naître sans doute des discussions du plus haut intérêt pour la Hollande, puisqu'il statue que l'on occupera au Congrès des principes, d'après lesquels on pourra régler les droits à lever par les états riverains de la manière la plus égale et la plus favorable au commerce de toutes les nations.

Messieurs les plénip. tâcheront donc d'être informés le plutôt possible du développement de ces vues et des divers intérêts qui agiront dans le tems, pour atteindre le but annoncé. Ils se

pénétreront qu'aux termes de l'art. pré-cité ces vues doivent être de favoriser de la manière la plus égale et la plus avantageuse possible le commerce et la navigation, et que les droits à lever peuvent alors être envisagés sous deux rapports différens:

1. Les droits de péage ou d'octroi.
2. Les droits de transit, ou de douane.

1. Que par rapport aux premiers, il serait peut-être possible d'établir une conformité de prélèvement ou perception, mais néanmoins que ces droits (pour se conformer à l'esprit de l'art. 5) devraient être calculés d'après l'étendue du terrain que traverse le fleuve, c'est à dire que pour les états riverains où le fleuve parcourt seulement un espace de dix lieues, ce droit ne saurait être le même que pour les états où le fleuve en parcourt trente, et ainsi de suite.

2. Quant à la seconde classe de droits, ceux de transit ou de douane, elle ne paraît pas susceptible de réglemens permanens et stables. Les variations continuelles dans les prix et la demande des manufactures, produits naturels et denrées doivent dès lors requérir dans cette branche de législation et de revenus des modifications fréquentes, et se lier les mains à cet égard, par un tarif invariable, serait aller directement contre l'intention louable de l'art. 5 et nuire aux intérêts et même aux besoins de toutes les parties contractantes.

Et comme un des premiers inconvéniens à éviter est la perte de tems, inséparable de relâches trop fréquentes, messieurs les plénip. pourront proposer comme modèle à suivre, ce qui se pratique en Hollande. Bienque la Hollande ait plusieurs péages sur la partie du Rhin, qui arrose son territoire, tous les droits à acquitter le sont simultanément au premier bureau ou péage, où le bâtiment arrive, ainsi que le statue l'annonce du département des finances du 31 mars 1814 (dont un exemplaire sera remis à messieurs les plénip.).

Il faudra donc recommander un semblable arrangement aux autres états riverains, en faisant observer que le Rhin n'étant pas la seule voie pour introduire les denrées dans le coeur de l'Allemagne; tout ce qui tend à entraver ou à rendre plus coûteuse la navigation de ce fleuve, favorise d'autant celle du Wezer et de l'Elbe et opérera une diminution très sensible dans les expéditions actuelles. Cette même considération plaide pour une extrême modicité dans le montant des droits.

La navigation sur l'Escaut pourra être déterminée d'après l'esprit des observations de l'article précédent. Mais comme, de plus, les intérêts de la Belgique vis-à-vis de la France doivent entrer ici en considération, un mémoire relatif à cet objet se prépare et sera dans le tems communiqué à messieurs les plénip.

Le 3e art. secret du traité établit le principe, sur lequel se base l'aggrandissement convenu de la Hollande. Cet article porte textuellement: "que le système d'une juste balance de pouvoir en Europe, requérant que les Pays-Bas soient tellement constitués, qu'ils puissent maintenir leur indépendance par leurs propres ressources" - un motif aussi important fournira abondamment à messieurs les plénip. des argumens pressans pour établir la nécessité d'une extension des frontières sur la rive droite de la Meuse. Un mémoire, joint à la présente instruction, développe et justifie avec force et clarté les vues de S.A.R. tant sur le 3e que sur le 4e article secrets.

Messieurs les plénip. écouteront les propositions qui pourraient

leur être faites, relativement à un échange des pays que S.A.R. possède dans l'Empire Germanique sur la rive droite du Rhin, contre des états sur la rive gauche de ce fleuve, ou sur la rive droite de la Meuse, ou la gauche de la Moselle. Il serait néanmoins à désirer, et messieurs les plénip. s'efforceront d'obtenir, qu'avant de débattre cette question subséquente, les limites de la Belgique sur la rive droite de la Meuse aient été déterminées d'après l'esprit des dits articles 3 et 4.

Le 5e art. secret est suffisamment clair pour déterminer la conduite de messieurs les plénip., qui auront soin de s'en tenir au sens le plus stricte du dit article.

Le 1er art. additionnel du traité entre la Grande Bretagne et la France portant que S.M.T.Chr. unira au Congrès ses efforts à ceux de S.M.B. pour l'abolition de la traite des nègres, messieurs les plénip. observeront que pour autant que le commerce des nègres concerne la Hollande, cette intention a été prévenue et décidée par le décret de S.A.R. en date du 15 juin, qui le prohibe définitivement.

L'art. 6 du traité établissant que les états de l'Allemagne seront indépendans et unis par un lien fédératif, messieurs les plénip. travailleront à acquérir les informations les plus précises sur le mode, la tendance et les obligations de ce lien.

Comme il serait possible que l'on fit des ouvertures à S.A.R. pour l'inviter à faire partie, comme Prince Souverain, de ce corps fédératif, messieurs les plénip., sans préjuger cette question, feront observer, qu'il est évident que la réponse doit dépendre du mode et des conditions de ce lien, et qu'une condition sine qua non paraît être que dans le cas où les Provinces-Unies fissent partie du Corps Germanique, leur souverain devrait jouir et posséder les mêmes droits et privilèges qui seront accordés au Roi de Bavière, ou à l'Electeur de Hanovre, et que sous aucun point de vue quelconque S.A.R. ne saurait admettre des modifications à cet égard.

Messieurs les plénip. entretiendront la correspondance la plus confidentielle avec les ministres de S.M.B. et ceux de l'Electeur de Hanovre. Ils se pénétreront de la réflexion, que l'expérience ayant appris, que non seulement les puissances prépondérantes exercent l'initiative dans des assemblées de la nature de celle du Congrès, mais encore y règlent définitivement les objets les plus importants, il est donc indispensable de travailler à se concilier leur bonne volonté, et surtout de ne rien négliger pour faire prendre à coeur les intérêts de S.A.R. par les plénip. de S.M.B.

La Hollande et la Belgique étant réunies et leurs limites déterminées suivant la lettre et l'esprit des articles secrets 3 et 4 du traité de Paris du 30 mai, il serait désirable, sans doute, que le titre, le rang et la dénomination de ces pays ainsi réunis fussent déterminés au Congrès. Cependant à cet égard messieurs les plénip. seront passifs et verront venir. Des ouvertures préalables ont fait juger que l'intention du cabinet anglais, personnellement partagée par le Prince Régent, est que les puissances alliées invitent le Prince Souverain à prendre le titre de Roi des Pays-Bas, aussitôt que les limites auront été déterminées et la souveraineté officiellement transférée. Ce moien d'arranger un objet aussi important paraît à S.A.R. le meilleur. Messieurs les plénip. sont donc autorisés à y accéder, et doivent faire établir accessoirement que l'héritier présomptif de ce nouveau royaume portera le titre de Prince d'Orange.

Mais quant à la réunion elle-même, les principes fondamentaux en

ont été réglés à Londres par les ministres des hauts alliés. C'est en conséquence du protocole de leur conférences, officiellement communiqué au Prince Souverain (et dont copie est annexée aux présentes), que S.A.R. vient de pourvoir au gouvernement de la Belgique. Il n'est donc guères probable que la matière soit de nouveau agitée ou remise en problème au Congrès.

Dans tous les cas messieurs les plénip. considéreront et feront considérer les arrangemens pris et les susdits principes comme définitifs et irrévocables. La réunion de toutes les provinces est certaine et même facile, pourvu que le Prince Souverain conserve la faculté de l'effectuer au moment qui lui paraîtra le plus propice et pourvu surtout qu'il soit évident aux yeux des Hollandais, ainsi que des Belges, qu'il n'y a point de changement à obtenir dans les bases justes et loyales arrêtées d'un commun accord entre les puissances intéressées. C'est ce qu'il est nécessaire de faire connaître à messieurs les plénip., pour qu'au besoin ils tiennent le même langage à Vienne.

Le protocole ci-dessus mentionné porte aussi des demandes à faire par ces puissances à charge de la Hollande et de la Belgique, et d'une transaction particulière à négocier à Vienne; messieurs les plénip. recevront des instructions ultérieures pour cet objet dans le tems qu'il aurait acquis plus de maturité par la conclusion des arrangemens à faire à Londres au sujet des colonies, arrangemens qui tiennent aux susdites demandes, ainsi qu'aux affaires de la Belgique.

La confiance que S.A.R. place dans les lumières et les connaissances de messieurs les plénip. est manifestée par la commission dont ils se trouvent chargés, et S.A.R. se repose pleinement sur leur zèle et leur attachement. Quoique S.A.R. désire que le plus entier concert s'établisse entre eux, elle aimerait cependant que M. le Baron de Gagern eût la plus grande déférence aux opinions de M. le Baron de Spaan pour tout ce qui concerne les intérêts des Pays-Bas Unis, tandis que M. le Baron de Spaan voudra bien avoir de son côté la même déférence pour les opinions de M. le Baron de Gagern en tout ce qui concerne les intérêts de l'Empire Germanique, et particulièrement ceux de la maison de Nassau.

Messieurs les plénip. seront munis, outre les présentes instructions, d'un plein pouvoir, pour leur servir là et ainsi qu'il appartient, observant néanmoins de se conformer quant à son usage, comme aussi en général, quant à toutes leurs transactions et négociations, à ce qui se pratique dans les confections ordinaires de traités ou conventions, et particulièrement de ne jamais signer en définitif aucun article, convention ou traité sans l'autorisation préalable et expresse du Prince Souverain.

Dans les occasions importantes, où il s'agira d'instruire ou de consulter S.A.R. avec promptitude et sûreté, ils sont autorisés à se servir de couriers ou de telle autre voye qui leur paraîtra la plus expédiente.

Ils auront soin de mander en chiffre ce qui sera de nature à devoir être tenu secret, et d'écrire toujours leurs dépêches en double, dont une expédition sera pour S.A.R. et l'autre pour le ministre des affaires étrangères.

Ils accompliront ponctuellement tout ce qui leur sera prescrit de la part de S.A.R. par le ministre des affaires étrangères, et se conduiront d'après les instructions, tant actuelles qu'ultérieures, que ce ministre leur fera parvenir.

Ils observeront également ce que prescrivent les réglemens en

vigueur sur les missions diplomatiques, spécialement par rapport à l'acceptation de présens.

Ils garderont, aussi bien pendant la durée du Congrès qu'après, un profond secret sur les choses qui l'exigent.

Enfin ils tiendront un verbal exact et détaillé de tout ce qu'ils feront par suite des présentes instructions, qu'ils remettront en tems et lieu au ministère des affaires étrangères, avec tous les documens et autres papiers y relatifs.

Fait à Bruxelles le 10 août 1814.

Guillaume

Par le Prince Souverain.

Le secrétaire d'état pour le département des affaires étrangères

A.W.C. de Nagell

Artikelen van de eerste vrede van Parijs (30 mei 1814), genoemd in de instructie voor de gevolmachtigden op het Congres van Wenen van 10 augustus 1814.

Art. 32: Dans le délai de deux mois, toutes les puissances qui ont été engagées de part et d'autre dans la présente guerre enverront des plénipotentiaires à Vienne, pour régler, dans un congrès général, les arrangements qui doivent compléter les dispositions du présent traité.

Art. 5: La navigation sur le Rhin, du point où il devient navigable jusqu'à la mer, et réciproquement, sera libre, de telle sorte qu'elle ne puisse être interdite à personne; et l'on s'occupera, au futur congrès, des principes d'après lesquels on pourra régler les droits à lever par les états riverains, de la manière la plus égale et la plus favorable au commerce de toutes les nations. Il sera examiné et décidé, de même dans le futur congrès, de quelle manière, pour faciliter les communications entre les peuples, et les rendre toujours moins étrangers les uns aux autres, la disposition ci-dessus pourra être également étendue à tous les autres fleuves qui, dans leur cours navigable, séparent ou traversent différents états.

Art. secret 3: L'établissement d'un juste équilibre en Europe exigeant que la Hollande soit constituée dans des proportions qui la mettent à même de soutenir son indépendance par ses propres moyens, les pays compris entre la mer, les frontières de la France telles qu'elles se trouvent réglées par le présent traité et la Meuse, seront réunis à toute perpétuité à la Hollande. Les frontières sur la rive droite de là Meuse seront réglées selon les convenances militaires de la Hollande et de ses voisins. La liberté de navigation sur l'Escaut sera établie sur le même principe qui a réglé la navigation du Rhin dans l'article 5 du présent traité.

Art. secret 4: Les pays allemands sur la rive gauche du Rhin, qui avaient été réunis à la France depuis 1792, serviront à l'agrandissement de la Hollande et à des compensations pour la Prusse et autres états allemands.

Art. secret 5: La renonciation du gouvernement français, contenue dans l'article 18, s'étend nommément à toutes les réclamations qu'il pourrait former contre les puissances alliées à titre de dotations, de donations, de revenus de la Légion d'honneur, de sénatoreries, de pensions et d'autres charges de cette nature.

Art. additionnel 1 au traité entre la France et la Grande-Bretagne: Sa Majesté très-chrétienne, partageant sans réserve tous les sentiments de S.M. Britannique relativement à un genre de commerce que repoussent et les principes de la justice naturelle, et les lumières des temps où nous vivons, s'engage à unir, au futur congrès, tous ses efforts à ceux de S.M. Britannique, pour faire prononcer par toutes les puissances de la chrétienté l'abolition de la traite des noirs, de telle sorte que ladite traite cesse universellement, comme elle cessera définitivement et dans tous les cas, de la part de la

France, dans un délai de cinq années; et qu'en outre, pendant la durée de ce délai, aucun trafiquant d'esclaves n'en puisse importer, ni vendre ailleurs que dans les colonies de l'état dont il est sujet.

Art. 6: La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire. Le titre et l'exercice de la souveraineté n'y pourront, dans aucun cas, appartenir à aucun prince portant ou appelé à porter une couronne étrangère.

Les états de l'Allemagne seront indépendants, et unis par un lien fédératif.

La Suisse, indépendante, continuera de se gouverner par elle-même. L'Italie, hors des limites qui reviendront à l'Autriche, sera composée d'états souverains.

CONGRES VAN WENEN

september 1814 - juni 1815

Uit Gagerns mémoires (Gagern II 19):

Meine wichtigere Frage an den Herrn v. Spaen war, ob er einen guten Koch habe? Und als er sie verneinte, mit dem Anfügen, er werde erst nach dem Congreß dort haushalten, schrieb ich sogleich nach Paris, um mir einen der geschickteren aus Very's Anstalt zu senden, nahm eine weibliche aus meinem Hauswesen zum inhaltschweren Geschäft der Dampfnudeln mit; ließ von Amsterdam fremde Weine in Fülle kommen, und empfing ohne Anstand und genügend die besten Sorten des heimischen Rheinweins aus den fürstlich Nassauischen Kellern. Diese Vorsicht kam mir zu statten.

Uit een brief van Van Spaen aan de minister van buitenlandse zaken Van Nagell. Wenen 26 november 1814 (ARA, Van Nagell 13):

Entre nous le Baron de Gagern fait ici une dépense épouvantable en grands dîners au moins quatre à cinq fois par semaine. Il n'y a pas de plénipotentiaire, même des très grandes puissances, qui l'approche, hors de la France peut-être. J'ose croire qu'il n'en est pas quitte pour mille florins de Hollande par semaine pour sa table seule. Son quartier lui coûte 200 ducats par mois. Le restaurateur Very lui a envoyé un très bon cuisinier de Paris. Cela fait trembler. Il doit sûrement avoir quelques vues pour l'avenir, mais je ne sais pas lesquelles.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Linz 12 september 1814.
Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356. Afschr.: Buitenlandse
Zaken 728.
Gagern II 55.

Monseigneur,

Je serai à Vienne le jour marqué, malgré quelques accidents inévitables par les mauvais chemins et la quantité de bagages.

J'y serai avant le Baron de Stein, qui a pris la route de Prague, où il compte s'arrêter quelques jours. Nous nous sommes vus à Francfort, et nous avons dîné ensemble chez le Baron de Hugel.

Par lettre - dont j'enverrai copie par le prochain courrier ou autre voie sûre - et verbalement il m'a fait la réponse prévue par rapport à la ville de Liège:

que l'Empereur Alexandre n'étoit plus à atteindre, et qu'il falloit attendre, qu'on soit réuni à Vienne.

Dans cette même épître il me conseilloit:

Vergessen Sie über dem Batavisiren das Germanisiren nicht.

A notre première entrevue je lui ai expliqué, qu'on ne sçauroit assez bataviser, pour bien germaniser.

Du reste je l'ai trouvé tout à fait aimable. Ayant appris par M. de Hugel que je faisais transporter des vins et comestibles à Vienne, il m'a dit: Je ne veux pas de vos repas, mais je viendrai souvent dîner chez vous, quand vous serez seul. Je suis entré dans ses plaisanteries en lui observant - que la bulle d'or défendoit les grands repas en pareille occasion, mais qu'elle conseilloit les petits, pour faciliter les affaires.

Je me suis acquitté de ma commission à Ratisbonne. Le Comte de Goertz - très reconnaissant de ce que Votre Altesse Royale vient de faire pour lui - sondera l'Evêque de Liège. Ce dernier se rend à Vienne, pour y solliciter une amélioration quelconque de son sort, étant réduit à un minimum de 20.000 florins par an. Le Comte croit, qu'il ne demandera pas mieux que de retourner à ses fonctions épiscopales, mais qu'il tiendra surtout au bon traitement de son chapitre. Je poursuivrai cette négociation à Vienne.

Dalberg a dit à Francfort: que la France seroit simple spectatrice, se mêlant peu des affaires - et faisant cause commune avec les Anglois. Je le tiens de Maurice Bethmann, son grand ami depuis bien des années. Il a tenu ce même langage à Ratisbonne, où il a été voir son oncle - en ajoutant cependant: excepté, si on vouloit faire des masses contre elle, ce qu'elle ne sçauroit souffrir, et tomberoit dessus!! Le même Comte de Goertz est mon auteur.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 1. Wenen 17 september 1814.
Buitenlandse Zaken 728. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des
Konings 6356.

Monseigneur,

J'annonce à Votre Altesse Royale mon arrivée à Vienne, untere
Breunerstrasse, no. 1196.

Le hazard veut que Mr. de Stein qui m'a suivi de près, occupe le
premier étage de la même maison, l'habitation de Madame de
Hohenzollern (Courlande) absente. Dans les mêmes 24 heures sont
arrivés Lord Castlereagh, Mr. de Nesselrode et le Comte de Münster.

Monsieur le Baron de Spaen étant indisposé depuis plusieurs jours
et voulant laisser le tems au Lord Castlereagh de prendre haleine,
nous n'avons pas vu encore ce ministre, mais l'heure vient d'être
demandée. Il en est de même du Comte de Nesselrode, qui cependant
paraît m'avoir cherché.

En revange j'ai eu des conversations fort intéressantes avec
Monsieur le Prince de Metternich, le Comte de Münster, Mr. de Humbold
et le Baron de Stein.

Il n'y a que le point des frontières, qui n'a pas été touché, pour
ne pas anticiper sur les vues et bonnes intentions présumées du
cabinet britannique.

Monsieur de Stein seulement m'attaque toujours sur la droite de la
Meuse:

et que la Hollande ne doit rien enlever à l'Allemagne.

Je réfute cette manière de voir par les intentions sages et
nécessaires de Votre Altesse Royale.

Tout le monde se persuade, et Mr. de Münster même, que l'Autriche
ne veut pas de notre couronne impériale. Monsieur de Metternich
s'entortille, mais je ne me suis pas trompé, on veut être prié. On ne
croit pas pouvoir vaincre la répugnance de la Prusse, et on ne veut
pas acheter trop cher par d'autres condescendances cette marchandise,
supposée équivoque.

Rien ne m'empêchera de rallier les opinions. Il faut voir si on
réussira.

Monsieur de Humbold m'a reçu très poliment. Il me dit être en
correspondance suivie avec Votre Altesse Royale. Cela ne peut battre
que d'une aile!!!

En lui proposant le meilleur accord, franchise etc. etc., il m'a
répondu: qu'il ne prévoyait aucune collision d'intérêts!

Jugez, Monsieur, de mon étonnement!

Je lui ai bien d'abord marqué quelque doute en lui parlant de
Liège. Il m'a assuré n'en être pas instruit de tout. Et après
quelques altercations, où il ne laissait pas de justifier Monsieur
Sack, il m'a cependant promis d'en parler avec Mr. de Hardenberg,
qu'on attend aujourd'hui. Je lui ai remis la moitié de sa solde
annuelle.

Il suffit de dire à Votre Altesse Royale, qu'il n'y a pas un seul
point en Allemagne, sur lequel je diffère avec le Comte de Münster.
Il me semble aussi qu'il y a très bon accord entre lui et le Prince
de Metternich.

J'attendrai le départ d'un courrier anglais pour Lui donner
d'autres détails.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 2. Wenen 21 september 1814.
Buitenlandse Zaken 728.
Gagern II 33.

Monseigneur,

Voici le plan prussien qui circule. Les affaires des Pays-Bas et de l'Allemagne sont trop liées, pour en faire un objet purement nassovien. Le plan est répandu parmi les premiers initiés. Je le tiens moi-même du Comte de Münster, qui le combat. Mais je crois cependant, que Monsieur de Stein, la faction ultra-germanique, et même bonne partie des Autrichiens y adhèrent plus ou moins.

Ses défauts, son insuffisance, incohérence, arrogance, sautent aux yeux. Il est tout aussi évident, que Votre Altesse Royale ne sauroit y prendre part immédiate, quant aux Pays-Bas.

Mon idée favorite, d'appuyer Sa Monarchie sur les états de Nassau, gagne par là encore plus de force, pour écarter ce duumvirat ou dualisme évident, et mal masqué.

Le Comte de Solms-Laubach, homme, qui ne manque pas de moyens, étoit jadis conseiller aulique de l'Empire (Reichshofrath). Il est à la tête des innovateurs, faiseurs et crieurs, nommément contre la maison de Nassau, parce que la souveraineté de la partie principale des états de Solms lui est tombée en partage. J'ai lieu de croire, qu'il a beaucoup d'influence sur la rédaction, qui s'en ressent. Il s'en faut de beaucoup qu'il soit d'accord avec Monsieur de Stein sur tous les articles.

Ceux de Nassau en revanche ne sont pas inactifs, et gagnent du terrain. Les autres, Baden, Darmstadt, Mecklenbourg et même Wurtemberg paroissent se réunir autour d'eux. Ils ont rédigé une constitution, que je joins ici, si par hasard elle n'avoit pas été communiquée officiellement.

Les adversaires crient, que cela est insuffisant und vorlaut. Ils n'auroient pas tort en ne le voyant que sous le point de l'Erbverein.

Les Nassoviens au contraire

pensoient: Es brennte ihnen auf dem Nagel. Les Prussiens veulent faire les docteurs, prendre l'initiative, se rendre populaires - il faut les prévenir.

Voilà leur manière d'argumenter.

Au surplus ils ont fait un travail pour développer des idées constitutionnelles applicables à l'ensemble. Je n'y suis pour rien, mais je songe à en rédiger un à ma façon, n'écoutant que ma conscience, et dans les vues, que Votre Altesse Royale me connoît, c'est à dire ne faire que rectifier l'ancien ordre des choses et l'appliquer à l'état présent. Comme je ne gouvernerai pas le monde, je ne saurois Lui garantir les conséquences.

Les Autrichiens sont lents, calmes et prudents.

La Pologne occupe, je crois, encore la haute politique. Je vois des personnes de la nation polonaise qui me tiendront au courant. Ils me paraissent si bien instruits, qu'ils craignent la guerre.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 3. Wenen 28 september 1814.
Buitenlandse Zaken 728. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des
Konings 6356.
Gagern II 37, 61.
Fournier 137-138.
Weil I 144-146.

Monseigneur,

Je donne le troisième numéro à cette dépêche en supposant, que la précédente a été envoyée à la Haye avec ses incluses.

En effet il est très difficile de séparer ici dans une espèce de journal les questions de la distribution et de l'arrangement intérieur. Ces deux objets très distincts se traitent simultanément.

Comme les ministres de Votre Altesse Royale ne sont point collaborateurs en politique mais encore simples sollicitans - indécis même sur les objets constitutionnels, nos relations ne peuvent présenter un ensemble!

Les formes du Congrès même ne sont pas établies.

Voici ce qui par pièces et morceaux est venu à ma connaissance:

1.

On a déjà cédé, je crois, sur l'article de Pologne et de son rétablissement comme royaume indépendant. On se borne à demander, que l'Empire Russe ne dépasse pas la Vistule. La Prusse garderait donc beaucoup de ce côté-là. L'Empereur Alexandre ne fait que d'arriver, et j'ignore quelle sera la réplique.

2.

Monsieur de Spaen et moi nous avons eu une première conférence avec Lord Castlereagh. Les différentes questions ont été discutées pour et contre. Je ne citerai que celles: 1. s'il convenait au grand système politique que la Prusse touche à la France; 2. si Luxembourg se trouvait bien entre les mains de Votre Altesse Royale. Mes argumens pour nier l'un et affirmer l'autre paraissaient faire impression; et suivant toutes mes notions, ces deux points sont gagnés.

Sur le premier article j'objectais à Lord Castlereagh: on a des observations, qui n'étaient peut-être pas les siennes, a. que la Prusse s'affaiblirait par trop d'étendue; b. qu'il fallait lui supposer le même zèle de défendre la gauche du Rhin, pourvu qu'elle y possède. Car j'avoue à Votre Altesse Royale, que je ne me suis jamais cru assez fort, pour l'en détourner entièrement, dès que Elle-même ne partageait pas cette persuasion. Enfin c. qu'elle serait mieux en seconde ligne.

Quant à la seconde, nous avons appuyé 1. sur le danger pour les Pays-Bas, si une autre grande puissance possédait cette forteresse, et les enveloppait pour ainsi dire; 2. sur la confiance en eux-mêmes, qu'il fallait inspirer aux Belges. Parce qu'il s'agissait 3. de la principale défense de l'état, au dire de tous les gens instruits dans l'art de la guerre.

Si je dis que ces deux points sont gagnés, c'est que j'ai cru entrevoir dans mes conversations avec Lord Clancarty, que les Prussiens ne s'opposent plus à l'extension des états de Votre Altesse

Royale jusqu'à Zell sur la Moselle, Dept. de Rhin et Moselle; c'est à dire que la Prusse veut empêcher la jonction des Pays-Bas avec les états de Nassau - et qu'elle veut être maîtresse de tout le cours du Rhin.

Il faut espérer que les Anglais et les autres puissances alliées tiendront bon!

[Volgt een gedeelte in cijfer.]

3.

J'ai été voir sur le champ Monsieur Talleyrand. Je croyais que c'était là la marche la plus naturelle. D'ailleurs Votre Altesse Royale savait assez que ce n'est pas à lui, que j'ai jetté la pierre! On peut être violent adversaire en tems de guerre; la paix signée, il faut se donner les mains et ne plus conserver d'amertume. Il m'a très bien reçu et il n'aurait dépendu que de moi, de le faire entrer en matière sur tout plein d'objets. Mais comme une libre discussion de bien des articles ne m'est pas permise, vu la position de Votre Altesse Royale, tout s'est passé en phrases générales: que la volonté de la paix est la seule occasion de force aujourd'hui pour la France; que la France devait donner de bons exemples après tant de mauvais, et de bons conseils; qu'il fallait être européen, modéré - et que la France ne demandait rien, absolument rien, excepté ce qui était exprimé dans le prologue de la paix: une juste répartition de forces entre les puissances.

J'ai entrevu qu'il appuyait sur ces paroles et qu'il comptait bien tirer de ces expressions un peu vagues le parti qui lui convenait. Je crois savoir que déjà c'est un prétexte de s'opposer à l'assujettissement ou démembrement de la Saxe.

A la bonne heure! Quant à cet objet, Votre Altesse Royale ne demandera pas mieux!

[Volgt een gedeelte in cijfer.]

Dalberg, je crains, sera un petit génie du mal. Il irrite Monsieur Talleyrand dans la conversation et se perd en exclamations sur l'oppression des peuples, les injustices en Allemagne, les maux des occupations militaires. Je le laissai dire!

4.

Je suis très bien et sur le pied le plus intime avec les Bavaois. J'ose même me flatter de gagner un peu d'empire sur eux et leur manière de voir.

Le maréchal Prince Wrede cependant conduit exclusivement cette barque et le Comte de Rechberg s'en défend. Ils conçoivent combien la meilleure intelligence entre nos états est désirable. L'idée de nous tendre la main vis-à-vis de la France, sans autre intermédiaire, leur a paru lumineuse (expression du Comte de Rechberg!), utile sans doute! - excepté mon idée sur l'Ordre Teutonique par les raisons développées. L'un n'empêcherait pas l'autre, ou à peu près.

5.

Le projet constitutionnel des Prussiens est tombé déjà à plat; ils voudraient peut-être le désavouer.

Mais il m'a été remis par le Comte de Munster comme parfaitement authentique. En le communiquant au Baron Marschall j'ai demandé sa

parole d'honneur qu'il n'en citerait que des passages. Mais ces fragmens suffisaient pour prendre feu; et les états du second ordre ont montré une fermeté de volonté qui a peut-être étonné les grands. Je citerai Mecklenbourg, Darmstadt, Baden, Nassau, Wurtemberg, plus tard la Bavière et le Danemark - rejet avec indignation! On a porté tant de chaleur et d'animosité dans ce refus que j'ai pris à tâche de calmer les esprits, en prêchant la concorde - et qu'il ne fallait jamais oublier les égards et la reconnaissance vis-à-vis de la Prusse, ni qu'elle était là, et que nous ne pouvions pas nous en passer.

Déjà j'entends dire aux Prussiens qui entourent le Roi: die Sache sey schon ganz im Zuschnitt verdorben (l'affaire est déjà gâtée dès son principe). Je pense à peu près de même, mais dans un autre sens que ces messieurs.

Transcriptie van de gedeelten in cijfer.
Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356.

Le Rhin - du reste j'ai lieu de craindre que la Prusse ne [se] jette [que trop dans les bras] de la Russie ...

Pologne - Mais ils pourraient bien aussi vouloir empêcher la couronne impériale et par [conséquent] à mon avis toute espèce d'ordre en Allemagne .. du reste je n'ai observé d'animosité que contre la Prusse.

De transcriptie is onvolledig; de woorden tussen [] zijn aangevuld uit Gagern II resp. 61 en 37.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 4. Wenen 6 oktober 1814.
Buitenlandse Zaken 728.
Gagern II 49-50, 55-56, 58, 65-66, 70.

Monseigneur,

Les affaires sont en train, mais il me semble, ni en bon, ni en grand train.

On n'est pas même encore convenu des formes soit du Congrès européen, soit de la ligue germanique.

Il paroît, qu'on veut comprendre sous la dénomination de puissances alliées - et la France, et l'Espagne et le Portugal et la Suède: toutes sous prétexte, qu'elles ont plus ou moins contribué à renverser le colosse, tandis que les autres étoient ou spectateurs ou opprimés, et dans le cas maintenant d'être restitués et reconstitués.

Ces argumens sont assez spécieux, surtout par rapport à Votre Altesse Royale, et je ne veux pas m'amuser à les combattre, quoique la théorie ou les usages me fourniroient ample matière. Mais toute faute, qui évidemment ne peut avoir des suites permanentes, est tolérable.

Ce sera autre chose quant à l'Allemagne, dont l'indépendance est menacée, si les autres puissances veulent lui dicter la loi et lui prescrire les formes.

Un mal bien plus sévère et la grande pierre d'achoppement est toujours la Pologne et ce qui s'en suit. Malheureusement on paroît plier. Monsieur de Metternich a eu la maladresse, du moins il en est accusé, d'avoir déclaré aux Russes qu'il verroit volontiers le rétablissement de la Pologne, mais qu'il ne feroit pas la guerre pour cela.

Jugez, Monsieur, si après une telle déclaration les Russes se relâcheront beaucoup!

Une des conséquences fâcheuses et immédiates de ce système craintif, c'est qu'il faut dédommager la Prusse en Allemagne sur les deux rives du Rhin - et empiéter sur les droits et espérances des autres états, et particulièrement diminuer les justes attentes de Votre Altesse Royale.

J'ai pensé, qu'il convenoit de parler à toutes les puissances, parce que toutes ont signé les articles secrets. Le Baron de Spaen me paroissoit moins persuadé de cette convenance, et nous avons tardé, nous reposant sur les Anglois.

Il y a trois jours cependant, que le Prince de Metternich m'a fait une petite scène chez l'Impératrice de Russie:

qu'il avoit cherché l'occasion de me parler; qu'il ne falloit pas mettre trop de chaleur et de zèle à défendre les prétentions de Votre Altesse Royale; ich stiftete die Engländer auf - que j'étois Allemand, et que je devois penser, que c'étoit au détriment de l'Allemagne.

Comme on nous interrompoit, et que je ne croyois pas la place convenable pour ces discussions, j'ai demandé une heure par billet et avant-hier le 4 j'ai eu une très longue conférence avec lui. Je n'en ai pas été enchanté, et je n'ai été régalaé que de romans politiques et de phrases communes, dont voici la substance:

que de ce Congrès tous les états de l'Europe devoient sortir, comme dans l'état de nature, sans alliance quelconque; lesquelles alliances ayant une direction et arrière-pensée indiqueroient toujours des sentimens

hostiles; qu'à la vérité cela ne sauroit durer; et que l'Allemagne seule devoit faire exception et former ligue (Bund) de manière que l'Autriche et la Prusse y entrent, non comme pensoit le Baron de Stein avec peu de chose, mais avec tout leur avoir en Allemagne; qu'il se persuadoit, que cela ne convenoit pas aux Provinces-Unies, qui doivent être alliées et non confédérées - Bundes-Verwandte, aber nicht Bundes-Genossen; que leur exemple salutaire entraîneroit probablement la Suisse, ce à quoi on visoit. Le contact avec l'Allemagne lui paroissoit peu nécessaire. Au surplus, il croyoit, qu'il existoit sur différens points, si la Bavière s'avançoit vers nous.

Car voilà à quoi aboutissoit tout son raisonnement:

d'établir si solidement la Prusse et la Bavière sur la rive gauche du Rhin, pour que l'une et l'autre pèsent moins sur l'Autriche.

Ceci n'étoit pas mal clair et veut dire en d'autres termes, que l'Autriche compte encore beaucoup redemander à la Bavière, d'où sort la nécessité de rendre davantage. Le reste est un prétexte. Prétexte aussi:

que les Hollandois n'étoient pas un peuple assez belliqueux, ni les Belges assez sûrs, pour leur confier Luxembourg, cette importante clef de l'Europe, vu surtout que Votre Altesse Royale avoit déjà tant de forteresses à garnir.

Dans ces discours il lui est échappé l'expression:

que le nouvel état de Votre Altesse Royale étoit l'enfant chéri des puissances, qu'ils créaient avec véritable amour, und mit Affenliebe (amour de singe)!

Le tout cependant d'un ton fort amical, et mielleux - finissant par me dire en confidence:

que l'Empereur, infiniment flatté que Votre Altesse Royale avoit servi dans ses armées, et avoit fait l'offre avant l'ouverture des dernières campagnes d'y servir encore, même sans commandement, pensoit offrir à Votre Altesse Royale, comme gage d'amitié, le grade de Feldmaréchal et la propriété d'un régiment, propriété qu'avoit également acceptée le Prince Régent et le Grand Duc Constantin; qu'il me prioit par conséquent de sonder Votre Altesse Royale, si Elle accepteroit.

Sur mon objection et prière de faire cette ouverture à Monsieur le Baron de Spaen, accrédité à cette cour et mon grand ami, le Prince me fit la réponse: qu'en suivant ce conseil, elle prendroit précisément le caractère officiel, et qu'elle ne devoit être que confidentielle. - Je demande donc les ordres de Votre Altesse Royale.

J'ai pris occasion d'insinuer finalement à Monsieur le Prince, que nous trouvant ici rassemblés au Congrès - pour le salut des générations futures, et cette semaine étant évidemment celle où les travaux commençoient, je pensois - organe de Votre Altesse Royale - qu'il convenoit de faire l'ouverture par un service divin, et que si Sa Majesté Impériale, souverain à Vienne, se rendoit à son église en cortège, nous la suivrions; sauf à nous de nous rendre à nos églises respectives.

Effectivement j'ai envoyé, puis je me suis rendu en personne chez le ministre réformé pour l'engager d'arranger ainsi dimanche prochain son sermon ou ses prières.

Je suis moins chagrin de cette entrevue, que d'avoir vu, que le Comte de Munster est à peu près dans les mêmes principes.

En se rendant au premier cercle avec le Comte de Hardenberg, la voiture s'est cassée; ce gros homme est tombé sur lui, et soit son poids, soit la construction de cette voiture, au moins une côte a été fracassée.

J'ai été le voir le troisième jour, apprenant que j'étois sur la liste de ceux, qu'il admettoit à son lit; et je l'ai trouvé passablement bien, mais dans les 24 heures le mal a empiré et les médecins en désespéroient avant-hier, croyant les poulmons lésés. Il est un peu mieux cependant, mais il ne voit personne.

Dans cette conversation, qu'au surplus les médecins ont trouvé nuisible, il m'a fait également tout plein d'objections et de reproches - avec amitié à la vérité, et m'écoutant à son tour. Cependant il est allé jusqu'à dire, que la convention de Chaumont ne donnoit pas de droit (jus quaesitum) à Votre Altesse Royale, parce qu'Elle n'avoit pas été partie contractante.

Sans m'égarer dans ces théories, je me suis borné à la représentation suivante, et je m'en tiendrai toujours là:

que si le problème ou le thème avoit été de faire de la personne de Votre Altesse Royale un grand seigneur, un prince riche et considéré, après L'avoir aidé de se replacer en Hollande, = deux millions, et Lui avoir attribué de plein gré une grande partie de la Belgique, = deux autres millions et au-dessus, il paroïssoit ingrat, absurde, démesuré, d'en demander 700 ou 800.000 autres à la droite de la Meuse. Mais comme au contraire il s'agissoit d'un grand principe politique, et de la création d'un état capable de résister au premier choc de la France, il falloit chercher uniquement ce qui conduisoit à cette fin. Que telle avoit été l'intention de l'Angleterre, et que rien qu'un embarras extrême ou l'impossibilité réelle pourroit la faire changer de système. Que tôt ou tard ces articles secrets, rédigés dans le sens le plus expressif, et dans des termes à faire attendre un grand résultat, seroient connus en Europe et en Angleterre, et qu'ils ne pourroient que faire tomber du blâme sur ceux, qui s'arrêtoient à mi-chemin.

Je dirai seulement en passant, que laissant là cet objet, nous avons encore parlé sur l'Allemagne, où nos idées se rapprochoient davantage. Monsieur Martens, auteur du droit de gens, fameux professeur de Goettingue, et membre consultant de la légation hannovrienne, assistoit à cet entretien, sans y prendre part.

Je n'ai pu que tenir le même langage ferme et inaltérable dans les conférences, que nous avons eu hier avec les Lords Castlereagh et Clancarty. D'après tout ce que j'entends, le premier n'est pas l'homme à la chose, et paroît fléchir. N'oublions cependant pas combien Votre Altesse Royale lui doit et lui devra. Mais j'ai plus de confiance dans le Lord Clancarty. Lord Castlereagh corrigeoit ma manière de voir, ou la modifioit en développant qu'il s'agissoit avant tout: ce qui convenoit à l'Europe.

La lecture du mémoire prussien absorboit la majeure partie du tems. On le communique à Votre Altesse Royale. A peu près vers la moitié de cette lecture je n'ai pu m'empêcher de m'écrier avec amertume et ironie: que cela prouvoit jusqu'a l'évidence qu'il falloit mettre Votre Altesse Royale à la pension et donner le tout à

la Prusse. Par un sourire, qui étoit près d'un éclat, les ministres me prouvoient assez qu'ils jugeoient comme moi.

Les ministres anglois n'ont pas paru approuver le contenu de ce mémoire. Ils pensoient au contraire lui opposer celui de Monsieur Falk, que nous n'avons pas hésité de leur communiquer in extenso, avec toutes les pièces relatées.

Cependant je ne leur vois que trop d'embarras. Ils donnent dans le refrain que Votre Altesse Royale a trop de forteresses! qu'une lisière à la droite de la Meuse convenoit mieux à Ses intérêts, et qu'il n'est pas aussi essentiel et nécessaire, que Ses états viennent aboutir au Rhin.

C'est donc ce qu'il faut combattre. Je n'y manquerai pas de mon côté; mais ils aiment à répéter que c'est une question militaire, et de cette manière ils éludent mes objections. Je n'ai pas lieu de douter, qu'ils ont envoyé un courier à Lord Wellington, pour le consulter, et j'engage fortement Votre Altesse Royale de faire de même, et de le faire travailler par Robert Fagel, en ajoutant qu'il ait à nous mander le résultat de ses représentations.

On m'a dit à Bruxelles, que Lord Wellington insistoit sur Luxembourg! qu'il soit donc fidèle à sa propre opinion, et qu'il veuille parler plus favorablement de l'armée de Votre Altesse Royale, qu'on n'en pense ici. C'est à mon avis ce qui fera le plus grand effet sur les ministres de sa nation, et par eux sur les autres.

Finalement je n'ai pas d'autre avis à donner que de persister et d'insister.

Dans cette même conférence le Lord Castlereagh a fortement combattu l'idée de faire entrer la Hollande dans la confédération germanique:

que cela ne convenoit pas à ses intérêts bien entendus; que membre prépondérant de l'empire cela l'entraîneroit dans toutes les tracasseries des Allemands; que cela changeoit entièrement sa position et son système et - a-t-il ajouté assez naïvement - cela feroit à la longue de toute l'Allemagne jusqu'au fonds de l'Autriche une puissance navale!

Ces expressions sont dignes d'être remarquées et conservées dans les archives des Pays-Bas. Ils craignent donc trop de liaison avec un empire de 20 millions, qui au besoin fourniroit matelots, et toute chose nécessaire à la marine. Si je savois chanter, j'aurois commencé: rule Britannia, rule the waves, pour faire entendre à Mylord, que je le comprenois. Je me suis cependant borné à lui observer, que je n'avois jamais pensé sérieusement à faire entrer les Pays-Bas dans le système germanique, mais bien les provinces allemandes, qui seroient nouvellement acquises ou jointes à l'état - d'autant plus que Votre Altesse Royale par ses possessions et des pactes de famille se trouvoit déjà en rapport avec l'empire.

Lord Castlereagh a répliqué:

que ce n'etoit pas à moi, qu'il attribuoit cette idée, mais qu'il l'avoit trouvé répandue en Hollande.

Les choses en sont restées là, et nous sommes convenus, que chacun écrivoit de son côté.

Il est également question dans ce projet ou mémoire prussien de demander les Principautés d'Orange, mais je ne vois pas, ce qu'on offre raisonnablement en échange; et je pense, qu'un refus pur et simple, mais ferme, suffira pour conserver au Prince Frédéric et avant tout à Votre Altesse Royale le patrimoine de Ses ancêtres. Du

moins les Anglois ne paroissent pas insister. - Et voilà il me semble les seuls points gagnés: que les Prussiens eux-mêmes ne se soucient pas trop d'être voisins de la France, et que les états allemands ne courent pas grand risque. Mais à travers tout cela je ne vois pas encore la destination qu'on donne à Mayence.

Sur l'affaire des postes et de la maison de Tour et Taxis on étoit généralement d'avis de gagner du tems, et de laisser les choses au point où elles sont, jusqu'à l'arrangement général; car je suppose que les fonds se versent dans le trésor des Pays-Bas.

Le Comte de Munster m'avoit dit une chose, qui m'avoit effrayé: qu'il ne falloit jamais sanctionner l'établissement des Russes en Pologne, même s'il falloit l'admettre. Je me suis écrié: quelle étoit donc la différence entre l'admission et l'approbation! Mais je crains bien qu'on s'aidera de si misérables subterfuges ou réservations mentales, pour couvrir la bonté et la foiblesse des uns et des autres.

Le Prince de Wrede est indubitablement celui, qui montre le plus d'énergie, et relève le courage des Autrichiens, s'il y avoit moyen d'y réussir. Il a déclaré, qu'il mettroit toutes les forces de la Bavière à la disposition de la puissance, qui voudroit sauver la Saxe. J'étois sur le pied le plus intime avec les Bavaois - mais cette nouvelle idée sur Luxembourg et le mystère que l'on me recommande, m'en éloigne au détriment des affaires.

Je suis tolérablement bien avec les Français. Je sais par Monsieur la Besnardière qu'ils ne demandent pas mieux que de voir Luxembourg dans les mains de Votre Altesse Royale. Elle sent que je ne pense faire aucun usage de cette bonne intention - qui conduiroit à l'opposé.

Monsieur la Besnardière vient quelquefois me voir. Il fait de même vis-à-vis du Comte de Munster. Je joins ici le premier billet qu'il a écrit chez le portier. Sa personne me fait souvenir de Monsieur Fabricius et de demander, si on lui a fait un sort. Je trouverai peut-être les moyens de lui écrire et d'instruire par lui Monsieur Robert Fagel, plutôt que cela ne se pourra par le détour de la Haye!

Le ministre de Bade s'écrioit hier: n'est-il pas fort extraordinaire que la première fois, depuis le monde existe - les François parlent principes - et qu'on ne les écoute pas. J'ajoute cependant, que cette cour penche un peu du côté français pour déloger les Autrichiens du Brisgau!

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 5. Wenen 11 oktober 1814.
Buitenlandse Zaken 728.
Gagern II 50-51.

Monseigneur,

Les affaires, quant aux intérêts directs et spéciaux de Votre Altesse Royale, n'ont pu changer de face depuis ma dernière.

Il paroît seulement, que les Français sçavent que les Prussiens renoncent à l'honneur d'être leurs voisins.

Lord Clancarty, ou nous, soumettrons à Votre Altesse Royale la déclaration des puissances signataires du traité de Paris, qui remet l'ouverture solennelle du Congrès au 1er de novembre. Preuve, qu'on n'est pas encore fort avancé.

J'ai lu les pièces qui ont été échangées sur cet objet d'ouverture, mais nous n'avons pu en avoir copie. La phrase principale des Français - en réponse à la première note au plan des alliés - dit à peu près:

travaux - - si le Congrès a le droit de les sanctionner,
il doit nécessairement avoir celui de déléguer le pouvoir
de les faire.

Et sur cela roule toute la question, chaque partie ayant son arrière-pensée, et ses motifs.

On est en colère contre les Français; pour moi je ne vois pas leur grand tort. Surtout comme ils voudroient au bout du compte l'expulsion de Murat, le rétablissement de la Pologne, et la conservation de la Saxe.

On les traite un peu trop - même personnellement - comme des lépreux, qu'on évite (ce qui doit nécessairement produire de l'animosité - et d'animosité en animosité, je ne vois pas, où cela nous mènera).

Je ne fais pas de même, je les vois, et de tems en tems je leur parle très vertement. Voici quelques fragmens des nos entretiens.
Monsieur Talleyrand:

La déraison s'agite - tout s'est fait avec une extrême légèreté. On n'est préparé à aucune question. On oublie qu'on n'est plus à Chaumont etc. Nous ne voulons rien, absolument rien, pas un village; mais nous voulons ce qui est juste - et si on s'y refuse, j'en viendrai jusqu'à la retraite, à la protestation. Personnellement je ne veux pas la Belgique. Je l'ai dit dans une grande assemblée de maréchaux de France. Les grands intérêts de la France, la véritable France, est dans la Bretagne etc. Savez-vous où est ma Belgique? Elle est dans l'ouverture des fleuves, voilà tout ce que j'en veux.

Moi: Je ne comprends pas trop ces dernières expressions. Ces ouvertures et facilités supposeroient chez vous tout un autre système de douanes que celui que je connois.

Monsieur Talleyrand:

Il y a moyen de s'entendre (ou des paroles qui signifioient cela).

Avec Dalberg. Il m'avoit demandé la veille, s'il y avoit encore beaucoup de passions contre lui. A mon tour je le sondois ce qu'il pensoit sur l'Allemagne - lui disant franchement mon opinion de l'empereur et de l'empire.

Dalberg: L'Allemagne devroit être - en excluant l'Autriche

et la Prusse - un système fédératif interposé entre les grandes puissances de l'Europe, pour les empêcher de se heurter et se faire du mal. Dans ce lieu devroient entrer la Hollande, le Dannemarc et la Suède, et assurer ainsi la tranquillité etc. - pensez y etc.

Moi: (D'abord une objection sur la Suède, presque île scandinave; puis le développement de mon opinion - combien je tenois à l'ancien, et détestois les nouveautés, les épreuves etc.) Tenez mon cher Duc - vous me demandiez, s'il y avoit des passions. Sans doute il y en a, et surtout contre vous. Mais vous êtes encore le maître de tout rectifier, uniquement en prêchant la concorde, en évitant soigneusement tout ce qui peut la troubler, en nous laissant faire en Allemagne ce que nous trouvons bon, favorisant même de votre mieux la couronne impériale. Alors peu à peu on vous rendra justice; on dira, que le sort vous a entraîné de l'autre côté, mais que vous n'avez cessé de bien penser, et je serai le premier à vous prôner etc. Si vous en agissez autrement, toute votre vie sera une série de désagréments. Pensez y aussi.

Et en vérité il me l'a promis et m'écoutait avec grande attention. Mais des trois, de ma connaissance, c'est le plus atrabilaire.

J'ai dit un mot de cette conversation à Monsieur de Metternich et Lord Clancarty, qui l'approuvoient!

Ce seroit bien mon ambition et il me semble grandement l'intérêt des Pays-Bas et de Votre Altesse Royale, de ramener les esprits à la concorde. C'étoit le sujet du dernier sermon provoqué par moi et tenu en présence de Sa Majesté Prussienne. Voici les paroles qu'on avoit composé et distribué pour le chant. De la tolérance religieuse le pasteur a passé adroitement à la tolérance politique, et à la modération.

J'ai eu une longue conférence avec Mons. de Humboldt. Très bien. De ma part sans détour. A mon grand étonnement il prétendoit:

que la Prusse ne répugnoit pas à la couronne impériale; que c'étoit son opinion individuelle, mais que - l'Autriche n'en vouloit pas. - Ma conviction du contraire etc.

Nous verrons cela!!

En lui parlant des puissances alliées, de la Hollande, c'est par lui surtout que j'appris qu'on abandonnoit cette théorie, et que c'étoient les puissances signataires du traité de Paris, donc aussi France, Espagne, Portugal et Suède. Et ce sont les VIII qui se réunissent.

Le ministre de Portugal Monsieur de Palmella m'a promis la note qui a produit cet effet!

La dernière assemblée des VIII, dans laquelle on a discuté la déclaration, a été fort orageuse. Monsieur Talleyrand a donné lieu à cette dispute par les mots de droit public - et que tout se feroit dans ce sens.

Les Prussiens: Que fait ici le droit public?

Talleyrand: Il fait que vous êtes ici.

Les Prussiens: Mais cela va sans dire.

Talleyrand: Si cela va sans dire, cela ira mieux en le disant.

Gentz qui rédige le protocole, dit on, a fait l'observation à Monsieur de Metternich, qu'il n'y avoit rien à répliquer! Et on a inséré ces paroles.

Voilà, où nous en sommes. Depuis 24 heures on se dit à l'oreille que les Russes cèdent un peu sur l'article de la Pologne.

Si j'ai bien compris quelques phrases des diplomates russes (Stackelberg), ces messieurs sont peu consultés - et l'Empereur fait seul, et à sa manière.

J'ai trouvé moyen de faire sçavoir par Fabricius à Fagel de quoi il étoit question par rapport à Luxembourg. Les Français paroissent ignorer le projet pour la Bavière. Ceux-ci, les Bavarois, s'agitent, et disent leur petit mot partout. Ils ont même fait corriger la déclaration par des menaces de contre-déclaration.

On dit qu'on s'occupera sur le champ de l'Allemagne. Dans cette matière - de mon côté - je prendrai le verbe assez haut!

P.S. Je reviens du Comte de Munster, foible encore, mais qui sortira aujourd'hui pour la première fois. Je l'ai trouvé dans une grande irritation contre l'Empereur Alexandre! Cet homme si calme! Preuve que le mal est grand de ce côté-là.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 6. Wenen 15 oktober 1814. Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356. Dupl.: Buitenlandse Zaken 728.

Monseigneur,

C'est moi qui donne l'impulsion d'envoyer ce courier. Dans cette crise mémorable il me semble qu'il ne faut pas les ménager, et que Votre Altesse Royale doit être infiniment curieuse de sçavoir au plutôt ce qui se passe.

Voici d'abord la pièce portugaise, qui a produit son effet et porté le nombre des puissances signataires à huit. Monsieur de Palmela a eu la complaisance de venir lui-même me la communiquer sous le sceau du secret. Elle n'est nullement publique ici. Il dit avoir eu l'honneur de voir Votre Altesse Royale en Angleterre, et qu'Elle l'a fort bien traité etc.

Les affaires principales ne me paroissent guère avancées! Je crois sçavoir de bonne source, que Lord Castlereagh a écrit une lettre assez forte à l'Empereur de Russie ou à ses ministres.

Le Comte de Munster, cet homme si calme, continue de s'exprimer dans les termes les plus forts sur l'Empereur Alexandre, ce qui me donne la juste mesure. Lord Clancarty fait à peu près de même, Monsieur la Besnardière de son côté m'a dit entre autres: "Napoléon l'a infatué à Erfurt, en lui donnant des préceptes de gouvernement, et qu'il falloit se défier de ses ministres et gouverner par ses propres lumières."

Le maréchal Wrede m'a dit: L'horizon s'obscurcit (Es trübt sich), probablement en suite de la note susdite de Lord Castlereagh.

Ce même maréchal m'a dit avant-hier et en des termes qui signifioient une affaire majeure: "Sous peu de jours je vous ferai une ouverture, ou on vous fera une ouverture bavaro-hollandaise!" J'ignore s'il veut parler de la Moselle, de Luxembourg, ou d'autre chose!

Je m'en vais insérer ici l'épisode du Prince Eugène, présent à Vienne, et que la cour traite d'Altesse Impériale.

Votre Altesse Royale voudra observer que dans le traité d'abdication de Napoléon on a stipulé un établissement pour ce seigneur, dans lequel traité cependant l'Angleterre n'entroit pour rien.

J'ai connu à Paris et plus encore à Varsovie, et j'ai beaucoup estimé Monsieur le Comte Aldini, alors ministre secrétaire d'état pour le Royaume d'Italie. Il est venu me voir ici plusieurs fois, et dîner chez moi. J'ai appris peu à peu qu'il avoit été appelé ici par le gouvernement sans trop sçavoir pourquoi, qu'il étoit de Bologne et que le sort des trois légations l'intéresse par conséquent beaucoup, enfin qu'il s'occupoit des intérêts du Prince Eugène. Dans notre première entrevue, questionné par lui, je l'ai beaucoup dissuadé de chercher cet établissement pour ce Prince en Allemagne - vu les préventions nationales, le besoin d'assurer nos frontières etc., et je paroissais prêcher un converti. Peu de jours après il est venu recommander les intérêts du Prince Eugène à ma protection, ce qui

veut dire à celle de Votre Altesse Royale. J'ai répondu: que Votre Altesse Royale Elle-même n'ayant pas encore bien pris Son assiette parmi les puissances, Son secours ou Son amitié même ne seroit pas d'une grande utilité; qu'il me paroisoit que la Bavière seroit son meilleur appui etc. - Non, a-t-il répliqué, c'est précisément avec la Bavière que nous ne sommes pas d'accord. Elle sollicite pour le Prince le Duché de Deuxponts et le pays de Trèves, non pour ce lui laisser, mais pour ensuite lui donner un appanage. C'est ce qui ne convient nullement au Prince, qui vise aux trois légations, auxquelles le Pape a formellement renoncé par le traité de Tolentino.

Vu cet état des choses, je n'ai pas balancé d'en parler à Lord Clancarty et j'aime mieux voir six légations dans les mains du Prince, s'il y en avoit, qu'un seul village sur la Moselle - mais c'est une nouvelle clef pour s'expliquer pourquoi les Autrichiens voudroient donner cette Moselle à la Bavière - pour s'approprier les légations.

Autre objet, qui a des rapports à Luxembourg:

D'ami à ami j'ai demandé au Comte de Keller, s'il ne pensoit pas qu'il convenoit à l'Electeur (dont je porte la décoration et qui a quelque confiance en moi) de donner tôt ou tard des troupes à Votre Altesse Royale, mais non sur le pied des anciens subsides.

Dès le surlendemain il est revenu me dire que l'Electeur goûtoit cette idée - jusqu'à 8000 hommes à peu près sur le pied du traité de Nassau. J'ai été le premier à le dissuader de 8000 hommes, qui pèseroient sur la population, mais bien 5 ou 6000.

Cette affaire me paroît majeure et m'engage plus que toute autre chose à l'envoi de ce courier. Cinq ou six mille Hessois à Luxembourg répondroient à toute objection. Ils me paroissent préférables aux Belges - aux Suisses même, qui - le cas donné - pourroient trouver des compatriotes vis-à-vis d'eux, et qui ont cessé d'être la meilleure infanterie.

Il me semble qu'un cadeau à Madame la Comtesse de Hessenstein, un autre au Comte de Keller, et le traité de Nassau pur et simple prépareront ou feront l'affaire. Il conviendrait peut-être de s'en assurer et puis de retarder l'exécution jusqu'à l'époque, où les contingens militaires des princes allemands seront réglés. Dans ces arrangemens j'aurai soin qu'on y fasse droit.

Le Hannovre a été déclaré royaume. Je suppose que Monsieur le Baron de Spaen enverra l'office de Monsieur le Comte de Munster. Celui-ci m'a fait lire la note qu'il avoit remise à Monsieur le Prince de Metternich - et la réponse de ce dernier, qui dit à peu près: que c'est très bien fait. Le motif le plus urgent, et qui est énoncé, c'est qu'ils ne vouloient point céder à Wurtemberg.

Monsieur le Comte de Munster ainsi que Monsieur le Baron de Stein m'interpellent souvent, pourquoi Votre Altesse Royale ne fait pas de même.

Mais le Lord Clancarty s'occupe de la rédaction du traité, qui concerne Votre Altesse Royale et Ses états, dans lequel acte ce désir général sera exprimé.

Il est de mon devoir d'informer Votre Altesse Royale combien les Français continuent de me faire des avances. Monsieur de Talleyrand ne me voit pas, sans me rassurer sur la Belgique - qu'elle affaiblissoit la France au lieu de l'affermir.

Mais voici une pétition ou un objet qu'il m'a fortement recommandé. Il s'agit un peu de la question des dotations de Napoléon.

Dès notre première entrevue, et en m'expliquant, ce qu'il comptait faire, ou ne pas faire et poursuivre ici, il m'a parlé de ces dotations, et comme si le droit subsistoit vu que c'étoit - ce qu'on appelle - *modus legitimus adquirendi*, en suite des traités de paix et cessions antérieures, que les derniers traités de Paris ne changeoient ou n'annulloient point. Je n'ai rien dit. - Monsieur Aldini m'a remis d'abord la pièce ci-jointe, pour Monsieur Menneval, secrétaire de Napoléon, aujourd'hui de l'Impératrice Marie Louise, faisant beaucoup son éloge. Ensuite, en dînant chez le Prince de Talleyrand celui-ci m'en a parlé avec beaucoup plus de chaleur. Votre Altesse Royale connoît sa manière de s'exprimer, je dirai en fragmens, ou style lapidaire, mais voici ces expressions principales:

Je le demande comme une faveur et non comme un droit; le roi dit tous les jours aux maréchaux qu'ils n'auront rien! Je me permets de discuter la question: y a-t-il beaucoup de ces dotations dans les Pays-Bas? L'objet est-il bien important? Votre Altesse Royale n'aimerait-Elle pas faire plaisir à Monsieur le Prince de Talleyrand, et répondre à son premier voeu - énoncé avec tant de modération?

Cela ne donnerait-il pas moyen à moi et à tous Ses ministres de demander des complaisances à notre tour? Ce cas n'existera-t-il pas bien souvent? Une pension viagère si non de 20.000, cependant de 12.000 ou 16.000 francs, ne rempliroit-elle pas cet objet? - du moins de le faire espérer?? Je le pense et je le désire!

Je lui ai répondu - quant à mon particulier, Votre Altesse Royale sçait que je suis un pédant et je dirai en latin: est modus in rebus. Ce qu'il paroïssoit fort bien prendre - entrant en matière par des expressions brisées, qui signifioient à peu près:

que les maréchaux et autres militaires seroient toujours intéressés à recommencer des guerres, s'ils se voyoient privés de cette grande partie de leur avoir; que les puissances et états feroient peut-être bien d'être généreux envers eux vie durante, pour étouffer ces regrets et les intéresser eux-mêmes à l'état de paix.

Et je ne nie point que cela ne me paroît pas tout à fait dénué de fondement. Mais quelque soit le résultat de la théorie, Votre Altesse Royale, en accordant l'exception par faveur à Monsieur Menneval, combat la règle ou le principe!

Si je dis que ces messieurs me flattent un peu, en voici un échantillon. Dînant chez le Prince, mais séparé par des dames je lui dis: Prince, sans vous je serois mort de faim à Varsovie. Réponse: Eh bien, je veux que vous sçachiez, que si j'ai passé des momens agréables à Varsovie, c'est à vous seul que je le dois!

Il est vrai, qu'à Varsovie il me disoit souvent chose pareille.

Votre Altesse Royale n'a pas de serviteur plus affidé que Monsieur le Prince Evêque de Liège, et tout ce qui l'entoure. Ils me donnent mémoire sur mémoire, qui prouvent, que tout ce pays doit être sous Sa domination - et comme ces administrateurs connoissent très bien l'intérieur, les intérêts de fabriques, leur liaison, le cours des rivières etc., je ne laisse pas d'en faire usage auprès des Anglois. Et telle chance donnée, ces notions peuvent être utiles.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Postscriptum bij rapport 6. Wenen 16 oktober 1814.
Buitenlandse Zaken 728. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356.
Gagern II 69-70.

Chaque jour emmène quelque nouvelle lumière. La note de Lord Castlereagh est très vraie. Alexandre a eu une longue conversation avec lui, et lui a insinué, qu'il comptoit ne pas céder sur la Pologne. Le Lord a combattu ces maximes et projets, et peu après ce long entretien il a remis à Sa Majesté en forme de memorandum tous ses argumens.

Voilà, où nous en sommes. Et cela coïncide parfaitement avec les paroles coupées de Monsieur Talleyrand, quand je l'ai vu hier: "Prêchez le calme! - ôtez donc les folies ambitieuses de la tête des Russes! - Je m'en vais aller chez Lord Castlereagh. Je le voudrais un peu plus fort."

Car on accuse les Anglois de fléchir sur l'article de Saxe. Cela peut être dans de fort bonnes intentions pour Votre Altesse Royale du côté de la Meuse, mais j'en suis désolé comme Allemand, et même comme Européen.

Les Russes (Pozzo di Borgo entre autres) inculpent les François de jactance, et qu'ils avoient l'ordre secret de ne pas entamer de querelle sérieuse. Monsieur de Metternich insinue la même chose. C'est possible! - mais dans mes entretiens avec eux, ils ne menacent jamais autrement que de ne pas signer.

Monsieur d'Hardenberg poursuit son plan, de s'appropriier les Principautés allemandes de Votre Altesse Royale pour ôter tout sujet de dispute avec Elle.

Ce dont les autres se moquent beaucoup.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 7. Wenen 28 oktober 1814.
Buitenlandse Zaken 728. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des
Konings 6356.
Gagern II 70-72.

Monseigneur,

Un courrier anglois part, je crois par respect pour Votre Altesse Royale, et pour ne pas la laisser languir dans les attentes. Car il n'y a aucun dénouement - et les monarques sont en Hongrie.

J'ai passé la soirée d'hier chez Lady Castlereagh. Le Lord s'est borné à me dire, que depuis notre conférence il n'avoit plus entendu parler des prétentions de la Bavière (ou plutôt pour la Bavière, et probablement à son insçu) sur Luxembourg, et ce qui s'en suit. Cela ne prouve rien, tant que la question principale - la Pologne - n'est pas terminée.

On m'assure - des membres du comité des VIII - que ce mémoire de Lord Castlereagh étoit extrêmement bien fait sous tous les rapports. Bien ou mal fait, ce mot lâché, je ne comprends pas trop, comment les Anglais pourront reculer. D'un autre côté l'Empereur Alexandre ne me paroît pas fléchir; et on cite des paroles fort dures et personnelles, qu'il avoit adressées aux Princes de Talleyrand et de Metternich, et qui n'exprimoient que du mépris pour eux. Il disoit aussi: que le Roi de Saxe ne seroit pas le premier qui mourroit prisonnier en Russie!

- Il est singulier, que les Anglois, assez forts au sujet de la Pologne, abandonnent à peu près la Saxe, du moins en théorie. Ils ne sortent pas de cette manière d'argumenter: La Saxe est vaincue et occupée - donc? Non seulement je m'aperçois par mes propres entretiens, qu'ils sont unanimes sur ce chapitre - mais j'ai une connoissance parfaite que Mr. Cook, sous-secrétaire d'état et jurisconsulte, s'est rendu, ad hoc, chez Monsieur Labesnardière et Monsieur Rademacher, les hommes de loi de France et d'Allemagne, pour rompre ces lances et prêcher cette doctrine - bien loin cependant de les convertir. Au dire du Comte de Munster, qui doit mieux connoître ces personnages anglais, il est bien inférieur à ces deux adversaires. - Il me semble à travers tout cela, que c'est principalement pour se ménager une porte ouverte, et trouver de quoi satisfaire la Prusse sans trop peser sur Meuse et Moselle! A la bonne heure, mais c'est mal pour mal. Il circule en très petit nombre des mémoires assez bien faits - en faveur du Roi de Saxe. Apologie du Roi de Saxe et Sachsen und Preussen, suum cuique.

Les Ducs de Saxe, assez unis du commencement, fléchissent, il me semble, non sous les raisons, mais sous les tentations.

A la fête de Monsieur le Prince de Metternich - anniversaire de Leipsic - la salle n'étant pas bien pleine encore, Monsieur de Talleyrand se trouvant un peu isolé, je me suis approché de lui, ce qui m'a valu l'entretien suivant. D'abord diatribe contre les ambitions. Réponse, en riant: Mais mon Prince, vous vous adressez mal, car moi aussi je veux beaucoup.

Lui: C'est tout une autre affaire. C'est une cession complète; c'est un bien vacant. (En appuyant fortement sur ces paroles:) C'est la volonté réunie de toute l'Europe - et ainsi de suite, pendant bien long tems, d'où j'ai encore retenu le sens - que la dynastie de Votre Altesse Royale

étoit aussi légitime et bien fondée que si elle descendoit de Capet.

Quand il revenoit à la Saxe, et que je lui observois, que personnellement je désirois franchement son rétablissement, et prêchois ces deux doctrines: Saxe et couronne impériale, il me dit d'une manière fort expressive:

L'une est une question de droit, l'autre une question d'ordre.

J'ai envoyé par billet mon mémoire sur la nécessité de la couronne impériale à Monsieur de Metternich. Comme il le garde encore, je m'imaginai, qu'il y trouvoit à redire. Point du tout. Monsieur Floret m'a dit de sa part les choses les plus flatteuses.

La stagnation des affaires est si grande, qu'il n'y a même pas de communication et réunion, ou bien peu, entre les VIII - cela date je crois 1. de la répugnance des Français de se soumettre à la pluralité des voix, 2. du discrédit de l'Espagne, ou des événemens qui bouleversent ou menacent ce royaume, 3. de l'influence de la Bavière sur l'Autriche.

Les cinq Rois allemands ou leurs ministres en revange se réunissent bien souvent, mais il me semble avec bien peu de succès. D'abord dispute de rang entre l'Hannovre et le Wurtemberg. Puis des maximes générales, qui ne signifient pas grand-chose. Du moins je n'en ai pas grande idée. Le droit de paix et de guerre et celui des alliances les occupe, il me semble, dans ce moment.

Notre opposition continue foiblement et se réduit à les observer et à rester unis.

Bade, qui a essayé un refus sur sa demande d'être admis, va seul, sans honneur et sans crédit. Je ne serois pas étonné, que cet état et ce prince - bien pauvre sire - souffrît de grandes avaries, et paye les pots cassés; qu'on lui enlève par exemple Mannheim et Heidelberg, pour frayer une route à la Bavière au Mont Tonnère.

Je viens de signer un mémoire rédigé par Monsieur de Marschall, qui demande, que Mayence soit forteresse de l'empire. Le tout à l'instigation du Baron de Stein, qui croyoit le moment venu. Les signatures apposées sont celles de Hesse-Cassel, Hesse-Darmstadt, Weimar et Nassau - les Duc et Prince s'entend - et Votre Altesse Royale n'y entre pour rien. Au surplus je me réfère à mes observations précédentes sur cet objet.

Le Comte de Munster m'a fait lire son mémoire, pour défendre le rang de l'Hannovre et sa préséance sur le Wurtemberg. J'ai remarqué la tournure et phrase suivante: Pensez vous bien, que le Prince d'Orange, sur le point de prendre couronne, veuille se mettre à la queue de tout le monde! C'est une bonne doctrine! Cependant il sera difficile de trouver la place convenable.

Votre Altesse Royale se souvient, qu'on cherchoit de bonnes démarcations sur la Moselle. J'en avois chargé Monsieur de Coll, conseiller de régence de Trèves - qui s'est également occupé de l'Ourthe, chose, pour laquelle il n'avoit pas de commission.

A peine ce mémoire étoit-il dans mes mains, que j'entendois de loin des plaintes prussiennes, qu'on travailloit contre eux, que j'avois des correspondances dangereuses dans ces pays-là. - Comme si

le Rheinische Merkur ne se faisoit pas sous leur égide! Mais je l'avois bien prédit, que la joie éclateroit parmi les Trévirois à la moindre lueur d'espérance d'être réunis aux états de Votre Altesse Royale, et nommément à la Hollande.

Les plaintes cependant me sont revenues de plus d'une part. Lord Clancarty en cherchoit les causes dans d'autres actions à nous inconnues du gouvernement de Votre Altesse Royale - et désiroit que je L'en instruisse - pour calmer les esprits, et ne rien faire qui puisse irriter à juste titre.

Voyons, où le 1er de novembre et le mois de novembre nous conduiront. J'ai un soupçon, que l'Empereur Alexandre ne se soucie pas d'abréger son séjour, mais bien de filer ici l'hiver et peut-être d'aller faire un tour en Italie.

Là surtout les esprits ne sont pas calmes, et ne s'accrochent pas des Autrichiens. Il ne me semble pas, que ce gouvernement fait des progrès en sagesse et circonspection! dans aucune branche d'administration!

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 8. Wenen 13 november 1814. Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356. Dupl.: Buitenlandse Zaken 728.

Monseigneur,

De jour en jour on recule le départ du courier. Je voudrais que Votre Altesse Royale désire qu'on en envoie au moins un par semaine. Je conçois Son impatience - Son rang est assez élevé, pour connoître non seulement les résultats suspendus et entravés, mais la marche des affaires.

Je sçais que Monsieur de Spaen, accrédité à cette cour, écrivoit par la poste. Elle a assez de confiance en moi pour s'assurer que j'aurois fait de même, ou dépêché moi-même le courier, si les objets m'avoient paru l'exiger. Il en est des nouvelles et des faits comme des fruits: je les déteste quand ils ne sont pas mûrs.

Cela n'empêche pas que mon paquet prochain ne soit fort volumineux. Je le prépare.

Point de rapprochement à moi connu sur la Pologne, par conséquent rien de décidé sur la Saxe.

Désunion dans le soi-disant comité des cinq - et je pense sa rupture très prochaine. La pièce ci-jointe, je l'espère, n'y gênera rien!

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 9. Wenen 10-18 november 1814. Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356. Dupl.: Buitenlandse Zaken 728.
Gagern II 52, 72-79.

Monseigneur,

J'ignore si ce numéro arrivera avant ou après le précédent, envoyé par la poste. Je le répète, s'il ne dépendoit que de moi, l'envoi des couriers seroit plus fréquent.

Monsieur de Spaen m'assuroit, qu'il écrivoit fort régulièrement. Mais malheureusement il aura dit - qu'il n'y avoit rien à dire.

On est encore au même point, si ce n'est pire: les Anglois avoient donné une note inhésive portée par Lord Stuart en personne. Voilà tout ce qu'on sçait. Probablement elle n'a été communiquée qu'à l'Autriche. On assure, sans que je puisse le garantir, qu'on y trouve à peu près ce passage, que: Si l'Empereur voulait faire des essais philanthropiques - son vaste empire en offrirait un ample champ.

Mais j'ai lieu de croire, qu'il n'y a pas eu d'autres entretiens ou explication verbale.

Cependant la France gagne du terrain. Je le remarque par les louanges, que j'entends donner aux individus de l'ambassade, par exemple par le Lord Clancarty, par Monsieur Gentz et d'autres gens en même d'observer de très près.

Ne pouvant autrement m'emparer de Monsieur Gentz, je l'ai invité, et - inter pocula - il m'a beaucoup parlé des inepties des conférences des VIII puissances signataires, auxquelles il assiste. En dînant chez le Prince de Wrede, ce même Monsieur Gentz m'a fait entrevoir, qu'il pensait, que d'ici à 15 jours la face de l'Europe, et sans doute il voulait dire le système des alliances, seroit changé.

Par ce vuide, et à défaut des matières, de confiance et bonne intelligence, et vu les dissensions sur la manière même d'ouvrir le Congrès, les conférences des VIII ont à peu près cessé. La France avoit proposé la convocation franche et d'établir trois ou quatre comités: 1. pour la Pologne, 2. l'Allemagne, 3. l'Italie. Les objections ont prévalu.

C'est par cette raison, je suppose, qu'on a distribué la note sur la Saxe, dont je joins ici copie, sans signature et sans aucune formalité. Elle a été rédigée par Messieurs de Dalberg et Labesnardière, conjointement. On est d'accord, qu'elle est bien faite.

Je m'en vais insérer ici une épisode, dont je dois compte à Votre Altesse Royale. Parmi les Russes il se trouve ici Monsieur le Prince Koslowski, ministre près la cour de Turin, homme d'esprit, et qui a voyagé. Il est venu plusieurs fois à ma porte, sans que j'eusse pu deviner le motif; enfin il m'a trouvé. Dans cette première entrevue il paroissait un homme politique et curieux, qui voulait sçavoir les affaires de l'Allemagne, et s'adressoit à un homme, qu'il supposait instruit dans cette matière. Mille questions - sur les indemnités - sur les médiatisés - sur la statistique - je ne sais quoi. Cependant, dès lors, passant à la politique du moment, il voulait me faire

comprendre, qu'il falloit expliquer la question polonaise par le caractère, l'éducation et la manière de voir de l'Empereur Alexandre. Que le partage - dès son adolescence - lui avoit paru un crime qu'il voulait rectifier ou expirer, et qu'un rétablissement du royaume avec constitution, lui paroissait le bon et vrai chemin; chose qui cependant déplaisait fort aux Russes. - Lord Clancarty, à qui j'en ai fait part, pensait sur le champ, qu'il étoit décoché vers moi, pour me gagner. Une nouvelle visite est venue à l'appui de cette opinion.

Déjà il ne paroissait plus écolier, mais vouloit m'endoctriner à son tour, que l'Autriche ne devait pas craindre les plans de la Russie, vu que les mêmes plans tendoient à affoiblir la Russie, et non à lui donner un surcroît de forces.

Que craint l'Autriche? Elle fait semblant, mais à la vérité elle ne craint rien. Elle sçait, combien nous nous affaiblissons, qu'aucun Russe ne veut ce royaume de Pologne, que c'est une idée de l'Empereur.

Il insinuait, que l'Empereur s'amuse à jouer constitutions, à voir des oppositions, à souffrir des refus, citant un vers de Voltaire, qui dit, que tel roi, se croyant un abus, s'est réformé ou chassé lui-même, et chose pareille. Que ces idées cependant gagnaient les dernières provinces des Russes - que déjà on discutait et refusait ou faisait naître des difficultés, que la verge de fer ne faisait plus marcher des armées.

Je vois tous les jours ce que l'Autriche voudrait dire à l'Empereur: Sire, vous êtes un Jacobin couronné.

Puis tâchant d'adoucir ces fautes; en montrant, combien ces maximes étoient conservatrices, et empêchaient d'avoir recours au dernier moyen de l'opposition, chez eux, qui est l'assassinat!

Je lui observais, que je n'étais pas militaire, et que par conséquent je ne pouvais juger, si telle ou telle démarcation serait plus ou moins nuisible ou dangereuse pour l'Autriche. Mais que si elle ne craignait pas l'attaque, elle pouvait fort bien craindre l'exemple et l'attraction.

Réponse: Mais pourquoi ne fait-elle pas de même en Gallicie? Pourquoi ne suit-elle pas partout notre système - ce qu'il appeloit un système d'amadouer, citant la Finlande et ainsi de suite.

Votre Altesse Royale sent bien, qu'à tout cela je ne mets pas plus d'importance qu'il ne faut. Mais cela l'aidera toujours à suivre les idées dominantes au Congrès, et la manière, les expressions appartiennent à son histoire.

Monsieur Talleyrand de son côté voudrait bien faire de moi - par droit d'ancienne connoissance - un instrument pour emmener un meilleur accord entre la France et l'Angleterre, et surtout l'ouverture réelle du Congrès. - Chose qui n'est pas encore dans notre rôle, si je juge bien. Dernièrement il me disoit à peu près:

Je vois bien, que nous - qui ne voulons rien - sont des gens incommodes - pour ceux qui veulent. Je n'ai pas même le droit d'accepter quelque chose si on me l'offroit! Nous voulons seulement que telle chose n'appartienne pas à telle puissance! Nous ne voulons pas que la Prusse touche à la Bavière. Nous ne voulons pas les Prussiens pour voisins, parce que c'est une puissance essentiellement querelleuse par sa nature géographique. Nous voulons que vous ayez Luxembourg et les Bavaois Mayence. C'est ma façon de penser. Quand on a fait à Paris les articles secrets pour la

Hollande et pour le Prince d'Orange, Lord Castlereagh pensait négocier avec moi. Je lui ai dit: Vous ne négociez pas - car je n'ai aucune objection. - etc.

Je n'ai rien répondu - si non que j'avois la même persuasion personnelle, qu'il ne serait pas utile à l'Europe, si la France et la Prusse se touchoient.

Mais quant à ces Provinces Beligiques, il n'y a jusqu'à la petite république de Genève, qui ne veuille un peu les ronger. Par des mémoires et plans, qu'on dit très bien faits, elle prouve que la France possède une certaine chaîne de montagnes, qui doit nécessairement toujours lui ouvrir et les portes de Genève et la route du Simplon. Elle sollicite donc cette cession par échange - et propose comme moyen d'arriver à ces fins quelque petit morceau de la Belgique. Les Anglais me paraissoient assez persuadés, qu'ils ont raison, et j'ai lieu de croire qu'ils appuyeront Monsieur Pictet et Sir Francis d'Ivernois. Mais 1. je n'ai pas lieu de croire que la France y prêtera les mains et 2. le cas échéant, on aura soin, que l'objet de l'échange soit plutôt pris sur l'Evêché de Basle - ou en dernière nécessité sur le Mont Tonnère.

En parlant des Suisses, je dirai, que les Bernois par un peu de méchanceté ont fait réimprimer la pièce ci-jointe avec commentaire. - Le parti anti-russe inculpe principalement Monsieur La Harpe et ses principes, Monsieur le Baron de Stein et son ambition et véhémence, enfin Monsieur de Humbold plus que tous les autres comme source du mal - échauffant l'esprit du Roi, son maître, et empêchant le chancelier d'état d'être plus flexible au sujet de la Saxe. Mais je viens de nommer les adversaires - le mal principal est à mon avis dans les faiblesses, irrésolutions, tergiversations et duplicités de Monsieur le Prince de Metternich.

Le gros de la nation dans ce pays-ci est plus irrité au sujet de la Saxe qu'au sujet de la Pologne, objets, dont ils conçoivent moins les conséquences. L'autre sans doute est plus près sous les yeux.

Un de mes plus proches parens, gentil'homme prussien, m'écrit de Potsdam en sollicitant mon appui!! pour être employé dans la nouvelle administration de la Saxe:

qu'on commençait à s'appitoyer dans ce pays-là sur le sort de la Saxe (ce qu'il blâme beaucoup) - et par manière d'anecdote: que les Saxons avoient fait faire dans les fabriques de la croix de fer - les armes de Saxe - eiserne Rauten-Kränze - par milliers - qu'ils portoient sur la poitrine!

Belle perspective pour le calme et le repos futur de l'Allemagne.

Mais si dans un de mes précédents j'ai prédit que je prendrais le verbe fort haut dans les affaires de l'Allemagne - j'ai tenu plus que parole. Mon volumineux rapport à Son Altesse Royale, qui embrasse cet objet et ne laisse aucun doute sur ces trames, en fait foi.

Les opinions commencent à se rallier autour de l'unité ou de la couronne impériale, dont je me flatte avoir été un des plus fermes soutiens et défenseurs. Car il y avait un moment où j'étois seul de cette croyance!

J'ai un bien fort soupçon que dans ces derniers jours encore on est revenu à la division - de Nord et Midi! Autriche et Prusse! Il

n'en sera rien!

Si dans cet objet allemand j'ai montré énergie et fermeté - j'espère que quand le tour des affaires des Pays-Bas viendra, je ne serai pas trop flexible!

Je ne comprends pas les vues du Lord Wellington. Mais soit! Laissons aller ce train. Si ce plan - si plan y a - trouve des difficultés majeures, on reviendra aux précédents. J'ai écrit à Paris dans ce sens. Dans la totalité les instructions les plus fraîches n'ont rien changé aux premières.

J'ai employé plusieurs jours à préparer ce rapport. Voici ce qu'il y a de plus nouveau.

Pour faire quelque chose - on s'est occupé de l'Italie, et on a commencé par attribuer Gênes au Piémont, ou à Sa Majesté Sarde, en limitant un peu le pouvoir royal et absolu. Nouvel obstacle. Monsieur de St. Marsan ne veut pas de ces restrictions, et plutôt se passer de Gênes.

L'Empereur de Russie est indisposé, et s'est trouvé mal au bal du Comte de Palffy. Sa Majesté étoit alitée hier.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 10. Wenen 25-26 november 1814. Buitenlandse Zaken 728. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356.
Gagern II 79-83.

Monseigneur,

Les Anglois font mal - de nous notifier le départ d'un courrier seulement à 24 heures de distance. On se prépare difficilement.

L'Empereur de Russie, quoique son mal n'étoit pas bien grand, se rétablit lentement. La bonne humeur n'y a rien gagné. On parle de départ, de préparatifs, de l'achat de présents; on fixe le terme à la mi-décembre, et cela me paroît assez probable. Car à la fin les frais pèsent sur l'Autriche, et elle paye bien cher.

Mais ce départ suppose-t-il un arrangement ou une rupture? Voilà le grand problème! A voir l'état présent, et même un peu l'irritation de part et d'autre, on croiroit à la rupture. Des gens d'ailleurs clairvoyants pensent le contraire. Monsieur Gentz par exemple, le plus en même d'écouter tous les partis, et que je viens de voir (car nous venons de dîner ensemble aujourd'hui même chez Monsieur de Talleyrand), en lui adressant cette simple question, se décidait finalement pour cette opinion.

J'ai été en même - par ceux de Wurtemberg, membre du comité des cinq - de lire une note de Monsieur le Prince de Metternich à Monsieur le chancelier de Hardenberg, datée du 22 octobre, très détaillée - et base de ce qui se fait aujourd'hui. Cette pièce, dont Monsieur de Metternich est tout à fait glorieux, fera un jour sa honte, et décèle absolument son caractère mensonger!

Elle dit à peu près, et c'est ce qu'il y a de plus clair: Comme j'ai toujours été et veux encore être avec vous, vous devriez bien être avec moi - dans les affaires de Pologne et de Saxe! Mais voici comment il le dit:

Cependant, si vous persistez, il faut s'entendre et partager. Nous ne voulons pas de ce partage de l'Allemagne en Nord et Midi. Cependant traçons les lignes en attendant - ne passez pas le Mayn et la Moselle - je ne demande pas mieux.

Se servant des mots: d'influence, de protection et d'autres ambiguïtés qui tous expriment la dépendance! Jugez, Monseigneur, si la résistance des princes du Nord de l'Allemagne est légitime!!

Ajoutons à cela la première note de Lord Castlereagh, qui n'étoit guère mieux faite, parce qu'elle abandonnoit la Saxe, et qu'on s'étonne des difficultés survenues!

Néanmoins on veut en revenir. Les Anglois modifient, révoquent même leur première opinion, et il me semble entrevoir que depuis l'arrivée du dernier courrier de Londres surtout, il y a grande intimité sur bien des choses entre la France et l'Angleterre!

Déjà Alexandre dit, que les notes anglaises le fatiguent et qu'il veut entrer directement en négociation - cela veut dire avec l'Autriche et la Prusse. D'un autre côté les Polonais par les Princes Radziwill et Czartoryski l'assiègent et le somment de tenir parole!

Dans peu nous sçaurons ce qui en est!

Quand Monsieur de Talleyrand, en présence de Dalberg, m'expliquoit tout à l'heure fort au long, qu'il avoit la persuasion, même la

certitude:

que si Monsieur de Metternich vouloit énoncer franchement: telle sera la démarcation de la Pologne, telle la partie de la Saxe susceptible d'être cédée à la Prusse, tout seroit dit, et le Roi de Prusse lui-même seroit satisfait, je ne pouvois que demander ce qui l'empêchoit.

C'est qu'il aime mieux les idées tortueuses que les idées simples.

Mais enfin que dit-il?

Ce qu'il dit? Qu'il lui faut seulement encore huit heures, puis trois jours; que tout ira bien; qu'on le laisse faire. Et puis il ne fait rien.

Si je dois argumenter de la marche des affaires allemandes sur celles de l'Europe, cette accusation n'est que trop juste!

Lord Clancarty cependant, à qui j'en ai parlé, disculpoit un peu Monsieur de Metternich et rejettoit beaucoup de torts sur la Prusse.

L'occupation d'Uffeld paroît avoir beaucoup irrité les esprits anglais, et je suppose que Monsieur le Baron de Spaen en parlera plus amplement.

Je joins ici plusieurs pièces assez curieuses. L'une, partie de la gazette d'hier. Quand Monsieur de Metternich et Gentz dans le courant de la guerre se trouvoient à Prague - la Gazette de Prague étoit la source d'où couloit leur raisonnement politique. Je ne doutois donc pas un instant que cette pièce devoit être envisagée comme continuation. Elle n'est pas mal faite, et c'est encore ce qu'il y a de plus raisonnable pour expliquer cette marche et forme du Congrès. Gentz nioit hier l'ensemble de la rédaction; mais il convenoit qu'elle sortoit du ministère, et qu'il y avoit travaillé. On n'y dit plus aux Allemands, qu'on leur communiqueroit - mais qu'on traiteroit avec eux.

L'autre est un extrait de La Quotidienne. Je la dois à Monsieur de Vrints (Taxis) qui m'a rendu attentif. Je n'ai pu m'empêcher de la soupçonner également d'être fabriquée ici, et je l'ai communiquée sous ce point de vue à Lord Clancarty, en ajoutant: sunt bona mixta malis. Sa réponse dit assez, ce qu'il en pense.

L'article sur la Hollande et les colonies m'a surtout paru suspect, et j'en chercherai l'origine et la solution. La gazette même a été dans mes mains, mais je n'ai pas vu d'autres feuilles, quoique j'en vois beaucoup, où cet article auroit été reçu, ou copié ou traduit.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 11. Wenen 30 november 1814.
Buitenlandse Zaken 728. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des
Konings 6356.
Gagern II 83-85.

Monseigneur,

Cette dépêche sera transmise par Bruxelles.

Lord Clancarty est en correspondance suivie avec Votre Altesse Royale. Je suis instruit, par lui-même, qu'il a développé dans sa dernière les vues et maximes, qui ont fait agir Lord Castlereagh, ou le ministère britannique. Ce qui m'a paru de plus foible dans ces arguments, si je les ai bien compris, c'est une espèce de condescendance promise ou du moins admise en faveur de la Prusse dans le Nord de l'Allemagne. Quand on aura réussi en Pologne, je pense qu'on en reviendra, mais avec trop de subtilité.

On accuse la seconde note de Lord Castlereagh d'avoir été trop sévère, mêlée même d'un peu d'ironie. La réponse russe se plaignoit: qu'on attaquoit le caractère de l'Empereur. Les Anglois y ont répondu, sans trop s'excuser. C'est ce qui a donné de dégoût. Cet état des choses a emmené des audiences du Prince de Hardenberg. Comme tout cela ne présente que des pourparlers, il est difficile d'être très bien instruit. Mais le résultat paroît avoir été quelque concession du côté de la Wartha en faveur de la Prusse et du côté de Cracovie pour les Autrichiens! Ce qui paroît insuffisant aux uns et aux autres. Depuis, les monarques mêmes de Russie et de l'Autriche débattent la question sans être plus avancés. Je le sais d'abord par l'Archi-Duc Jean, qui croit cependant que les conversations des monarques continueront!

Tout ce que j'ai l'honneur de dire à Votre Altesse Royale offre des lacunes, que Lord Clancarty remplira en partie. Je n'en suis pas jaloux. Dès le premier moment j'ai senti toutes les conséquences de sa présence. Il est infiniment utile à Votre Altesse Royale, et outré sa conviction politique, je me persuade qu'il est dévoué personnellement à Votre Altesse Royale et à Ses belles qualités. Il voudra achever, couronner Son oeuvre, il a du plaisir à L'instruire directement, à se livrer sans réserve, ce qui est rare dans le caractère anglois. Cette circonstance diplomatique dispense les Anglois de nous donner communications directes de toutes les pièces, de nous faire plus d'ouvertures confidentielles; et elle nous dispense aussi, de courir après. Comme le but est rempli, je me console, que notre rôle est un peu plus secondaire et par là plus difficile.

L'Empereur Alexandre lui-même s'apitoye quelquefois à sa manière sur le sort de la Saxe. Il dit: Je ne demande pas mieux que de laisser la Saxe à son roi, si vous me trouvez autre chose pour la Prusse. Et après qu'on avoit de l'espérance que la Russie cédant un million de Polonois, la Saxe: la Lusace et peut-être le cercle de Wittemberg, et ainsi de suite, jusqu'au delà du Rhin - tout le monde trouveroit, si non son compte, cependant une manière de terminer - - on en est revenu. On trouve que le plus grand malheur pour un pays est son démembrement - et qu'il faut prendre ou laisser la Saxe toute entière. C'est ce qui a conduit à l'idée - et la religion lui servoit d'appui ou de prétexte - d'établir le roi de Saxe - à Munster et Paderborn = 500.000 âmes. J'ai la certitude de ce nouveau plan russe et prussien, et il est encore en discussion, mais personne n'en veut.

Si on alloit plus loin et y joignoit Berg, Juliers, Clèves, je crois que pour les intérêts de Votre Altesse Royale l'affaire auroit bien son bon côté. Mais! ce n'est pas là l'idée! Et ceux qui veulent sur le Rhin un gouvernement fort, ne l'adopteront pas.

La Bavière surtout s'y oppose, qui ne se soucie pas d'avoir les Prussiens pour voisins, vers Baireuth et Anspach. Anglois et Bavarois se roidissent, la France ne demande pas mieux, et pour peu que les Autrichiens se prononcent, il y aura ligue!

L'idée d'une rupture, à tout prendre, répugne sans doute, mais il faut cependant y penser - Votre Altesse Royale de Son côté militairement et nous autres en politiques, qui savent leur métier. Je me dispose en pareil cas d'exiger un concert préalable, sur le but, les moyens et les résultats - toutes choses, qui n'ont pas été examinées ou stipulées assez solidement dans ce qu'on appelle la Grande Alliance. Evidemment, c'est pourquoi nous en sommes là!

Après ces concessions sur la Wartha et la Nidda, et ces pourparlers sur Münster, l'Empereur de Russie a dépêché le Comte de Nesselrode vers le maréchal Wrede - pour le gagner. Réponse: que quant au premier objet, il n'étoit pas assez fort pour faire seul la guerre; et quant au second, son maître ne signeroit qu'après le Roi de Saxe.

Les Princes de Metternich et Hardenberg sont malades, sans danger cependant.

Les affaires de l'Allemagne se modifient!

Le Comte de Münster a été le premier à m'insinuer: qu'il étoit tems de songer au genre d'union si nécessaire entre les Pays-Bas et l'Allemagne.

J'ai un peu éludé la question, en lui détaillant les avantages d'une ligue plus étroite entre Votre Altesse Royale et les états de Brunsvic, Hesse et Nassau. Je paroissois réussir.

J'ai lu une note de Dannemarc à la Russie, véritable cahier de doléances, bien écrit, mais sans but précis! Il demande - sans dire quoi!

On ignore encore le sort de la Poméranie suédoise. Les Suédois font assez mine de la garder, pour les frais de la guerre en Norwège.

Les affaires de Suisse sont à l'ordre du jour. Le comité est composé de Messieurs le Lord Stewart, Stein (pour la Russie), le Duc de Dalberg, de Binder (Wessenberg étant malade) et Humbold. Les Suisses ne vouloient pas entrer en matière sans l'intervention de la France. Du reste on dit du bien de la mission. - Je m'imagine que cela se terminera en laissant subsister l'acte de médiation de Buonaparte, et en donnant l'Evêché de Basle aux Bernois pour les consoler.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 12. Wenen 1 december 1814.
Buitenlandse Zaken 728. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des
Konings 6356.
Gagern II 85-86.

Monseigneur,

Je me hâte d'annoncer à Votre Altesse Royale, que les affaires font un grand pas en avant.

L'affaire de la Pologne me paroît à peu près terminée - faute de combattants. Je ne suis pas instruit qu'imparfaitement, et je crois même que tout repose encore sur des pourparlers. Mais l'idée fondamentale est celle: que les villes de Thorn et Cracovie seront des villes libres avec rayon. Cependant la Russie les entoure - Thorn du moins.

D'un autre côté l'affaire de Saxe est dans le même état. Si elle finit mal, ce sera par des protestations - mais non par des guerres. C'est ma manière de voir.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 13. Wenen 23-27 december 1814.

Buitenlandse Zaken 728. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356.

Gagern II 52, 86-91.

Monseigneur,

Après trois semaines d'intervalle on se détermine à l'envoi d'un courrier. Preuve qu'il y avoit aussi lacune dans les négociations.

Je reprends le fil des affaires.

Voici avant tout les pièces échangées sur la forme et marche du Congrès. L'opinion française n'a pas été écoutée. Le Beobachter du 24 novembre dans son article de Prague, traduit par d'autres gazettes, donne une espèce de solution.

L'affaire de Pologne paroisoit réglée, et ne l'est pas définitivement. Elle s'accroche encore à Thorn et Cracovie - que les Autrichiens ne veulent pas voir villes libres, pour ne pas préparer de foyer ou d'asyle de tous les mécontents. Mais on est tellement rapproché que ce ne sera pas une cause de rupture.

Quant à l'affaire de Saxe, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Altesse Royale traduction de la note trop célèbre de Lord Castlereagh, datée du 11 octobre, dont il se repent - et se repentira. Si ces excellences angloises, qui connoissent parfaitement la Grande Bretagne, mais très peu les affaires du continent dans leurs détails et complications, avoient voulu écouter les conseils d'autrui, ils se seroient épargnés ce faux-pas. Car il faut se rétracter, et chercher des tournures assez difficiles à trouver.

Mais si cette pièce n'est pas merveilleuse, elle est d'or, comparée à celle de Monsieur de Metternich du 22 octobre, remplie de contradictions sur toutes les pages et véritable corpus delicti - du Congrès.

La France, la Bavière, le développement de l'opinion publique en Europe, les réflexions enfin, l'ont emporté - et ont entraîné l'Autriche et l'Angleterre à une opposition très prononcée, et prouvée par la note de Monsieur de Metternich du 10 de ce mois. La Prusse y a répondu le 19 en insistant.

Voilà où nous en sommes. Mais je persiste à croire qu'on ne se battra pas. La Russie, après avoir obtenu pour elle-même, ne paroît pas en avoir grande envie. Depuis peu ils nous font même un peu la cour. Le Prince Koslowsky, après m'avoir négligé pendant quelque tems, est revenu à la charge, avec l'air de l'empressement. A travers mille questions il vouloit sçavoir: si Votre Altesse Royale resteroit neutre? Pour toute réponse je n'ai en rien de plus empressé que de lui montrer quelques passages des dernières dépêches de Monsieur le Baron de Nagel, qui nous exhortent à calmer les esprits. Je n'y ai vu aucun inconvénient, et je me voulois frayer un chemin. Car fort de cette lettre - si les esprits s'échauffoient, s'il y avoit danger imminent d'une rupture, nous nous préparons à offrir notre médiation. L'intention, la tentative seroit toujours fort honorable - même si elle échouoit.

J'en reviens à la note du 10, qui déjà concerne de bien près les intérêts de Votre Altesse Royale - surtout en la comparant au Tableau et aux Annexes.

J'ai été en même de lire l'épître officielle par laquelle elle a été communiquée à Monsieur de Talleyrand - dans laquelle Monsieur le

Prince de Metternich donne les deux explications suivantes:

1. que cette pièce devoit bien être rédigée dans un sens, qui ne contrastoit pas trop avec les précédentes;
2. de bien observer, qu'on n'offre pas positivement, mais qu'on indique seulement dans quelle masse il faudroit prendre.

Instruit de cet état des choses j'ai aisément pu persuader Monsieur le Baron de Spaen, que le tems d'agir étoit arrivé, et dans cet accord parfait, qui existe parmi nous, nous avons commencé notre plan d'opération avec les Anglois, et d'abord avec Lord Clancarty.

S'il étoit le plus proche parent de Votre Altesse Royale ou Son héritier, ce Lord ne pourroit pas avoir plus de zèle. Il est convenu vis-à-vis de moi, que cette note lui avoit donné deux nuits d'insomnie. Pour calmer un peu ses inquiétudes et rectifier sa manière de voir, j'ai fait le travail, qui a mérité son approbation, et que je soumetts à Votre Altesse Royale sous les lettres de F 1, 2, 3, 4.

Une conférence entre les deux Lords, Monsieur de Spaen et moi en a été la suite immédiate. Je m'étois pourvu du mémorandum (litt. G), dont j'ai fait lecture et qui se trouvoit tout à fait en harmonie avec les plans de Lord Castlereagh.

Il résultoit cependant de cet entretien: 1. un grand désir de Lord Castlereagh de voir terminer les affaires; 2. de la condescendance pour la Prusse, à fin de la déterminer à renoncer aux prétentions sur la Saxe; 3. de l'embarras pour satisfaire Votre Altesse Royale des doutes, sans en avoir perdu la volonté.

On est donc convenu que nous remettrions des notes aux puissances alliées, à commencer par les Russes - pour les faire parler et agir et sur les millions, et ce qui s'ensuit, et sur leurs cessions territoriales.

Lord Castlereagh a très bien observé, que tout en se chargeant de la dette russe, il falloit aller - gradatim - en stipulant des termes, et laissant subsister la dette et le débiteur, tel qu'il étoit - jusqu'à l'extinction à fur et à mesure: 1. pour continuer d'intéresser la Russie au maintien et soutien du nouvel état; 2. pour ne pas porter atteinte aux droits acquis des créanciers, qui même en droit civil ne sont pas obligés d'admettre pareille substitution.

Lord Castlereagh, peut-être par plus d'une raison, témoignoit de l'embarras sur l'exposition parlementaire de ces millions russes et leur emploi.

J'ai pris la parole pour citer l'exemple de la guerre de 30 ans et de la Suède. Elle étoit également survenue pour assurer les libertés germaniques, et outre les provinces la paix d'Osnabrigg lui assuroit des indemnités pécuniaires à titre de satisfaction. La Russie peut se servir des mêmes argumens, peu applicables à l'Autriche et à la Prusse, qui combattoient eux-mêmes pro aris et focis. Les Russes pouvoient fort bien non seulement ne pas passer le Rhin, mais même ne pas passer la Vistule.

Les Lords, en adoptant ce simile - et aptitude pour le parlement et les Etats de Hollande, ajoutoient cependant cette autre considération: que les princes allemands, à l'exception de Bavière et Wurtemberg, avoient fournis d'avance une année de revenu brut pour les frais de la guerre - ce dont les Pays-Bas avoient été dispensés.

Je n'ai rien objecté. Mais je ne doute pas, que Lord Castlereagh sçaura très bien mêler un jour dans ses discours parlementaires l'affaire des millions, et l'affaire des colonies. Et ce sera le meilleur argumentum ad hominem.

Ainsi cette entrevue du 21 décembre s'est terminée.

Dès le 22 je me suis occupé de la rédaction de la note, qui le même jour a été agréée par Monsieur de Spaen, avec quelques légères modifications. Elle est ci-jointe - avec un billet et une seule correction anglaise; et nous allons lui donner suite. Les règles de la grammaire française demandent de dire:

"avec la seule réserve de quelques modifications éventuelles de la part de la Prusse".

Avant de finir cette lettre, je serois en même de parler de ce premier entretien demandé et accordé.

Le 23 Monsieur le Prince de Metternich, par l'organe de Monsieur le Chevalier d'Odelga, chargé d'affaires de Nassau, m'a fait inviter de passer chez lui dans la matinée.

Evidemment l'affaire du régiment de Hohenzollern conféré à Votre Altesse Royale n'étoit que le prétexte. Il y ajoutoit cependant très poliment, que comme j'avois parlé du régiment des dragons de Riesch et de la possibilité de rendre à mon fils cette ancienne uniforme, l'Empereur seroit charmé d'accorder le même agrément à mon fils dans le régiment de Hohenzollern. Evidemment dans le sens de me dire une chose agréable.

Delà il a passé aux affaires allemandes:

Vous savez qu'elles reposent entièrement.

Réponse: Tant mieux, car la manière dont elles marchaient, ne pouvoit convenir à personne.

Quant à la Saxe nous avons pris un parti positif: l'Autriche se met à la tête des puissances, qui s'y refusent. D'abord pour une bonne raison: à fin de ne pas laisser ce rôle à la France.

Ensuite Son Altesse s'est mise à me prouver, comme deux fois deux font quatre, que la manière d'agir du cabinet autrichien avoit été extrêmement conséquente.

Je me suis borné à témoigner, qu'avec de la fermeté on en sortiroit sans se battre.

Quand Votre Altesse Royale nous a prescrit de calmer les esprits, autant qu'il seroit en nous, Elle n'avoit certainement pas en vue de ces phrases vagues, qui approuvent tout et un chacun, de peur de heurter des opinions, mais bien de parler raisons et de soutenir chez les adversaires - la force des argumens, qu'on leur oppose.

Le chancelier de Hardenberg avoit fait venir ici Monsieur de Küster, le ministre prussien près les cours de Wurtemberg et de Bavière, et on lui supposoit l'intention de rectifier les erreurs de Monsr. de Humboldt. Comme il étoit prévenant envers moi, et qu'il me demandoit un jour: comment on en sortiroit - je n'ai pas hésité de lui dire:

En cédant! Les Bourbons se sont fait chasser et guillotiner pour avoir souffert les partages de la Pologne. Et vous voulez qu'ils l'admettent encore et celui de la Saxe par-dessus le marché!

L'Autriche et la Bavière ne vous voudront pas pour voisins du côté des margraviats, s'ils peuvent le changer.

Ce n'est que fausse honte, si vous ne voulez pas sortir de la Saxe. Car on vous en laisse un grand morceau - et vous trouvez ailleurs vos compensations. Et quelle compensation?

Des Allemands pour des Polonois.

Un demi million de plus ne vous mettroit pas au niveau des grandes puissances. La meilleure manière d'être fort, c'est de vivre dans la plus étroite amitié avec les Pays-Bas et les princes du Nord. Mais le chemin à l'amitié passe par le pont de l'estime - et non en prenant Offelt.

Et à tout cela il n'y avoit pas beaucoup à redire.

Hier 26 nous avons donc remis la note susdite à Monsieur de Nesselrode. Tout s'est passé en termes vagues, et on n'a pas fait mention des millions. Son crédit est tombé et Messieurs de Chartorinsky et Capo d'Istria jouissent de la faveur, un peu journalière.

Les couleurs du Congrès, ces derniers jours, sont les suivantes. Beaucoup plus d'activité, de commissions ou comités! - On parle un peu neutralité (Wurtemberg et Bade). Les autres alliance (Autriche et Bavière). - On est plus poli: l'Autriche, la Russie et même la Prusse. Non seulement je l'observe, mais je parle de propre expérience.

Comité pour la navigation - comité statistique - commission pour le rang etc. Toutes prises parmi les puissances signataires.

Lord Clancarty est dans celui de statistique, et je l'aide de tout mon pouvoir.

Monsieur de Labrador, qui est de la commission pour le rang, m'a dit hier 26: 1. qu'on feroit trois classes, et que Votre Altesse Royale sur sa proposition se trouveroit dès à présent parmi les monarques; 2. que pour obvier aux disputes, on conviendrait que dorénavant les ministres du premier ordre - inclusivement de l'Amérique et de la Suisse - prendront rang par ancienneté de lettres de créance. Il me semble, que cela conviendra beaucoup à Votre Altesse Royale! Monsieur de Humboldt m'a dit chose semblable dans la soirée.

Voici la note danoise, dont j'avais fait mention.

Le Roi de Wurtemberg est parti hier, le Prince Royal de Bavière aujourd'hui.

Le mariage du Prince Royal de Wurtemberg avec la Grande Duchesse Cathérine ne paroît plus douteux. Elle n'a pas gagnée tous les coeurs, et nous craignons en Allemagne son inquiétude.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 14. Wenen 1-2 januari 1815.
Buitenlandse Zaken 37. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Gagern II 91-92.

Monseigneur,

La crise et l'incertitude de ces derniers jours a engagé les ministres anglais à retarder leur courrier. Je suis fâché de l'humeur, que cela aura causé à Votre Altesse Royale.

J'avais le loisir de me procurer différentes pièces qui La mettront à même de juger de notre position.

Je commence par les anciens traités de Bavière et Wurtemberg, et leurs articles secrets. Ils éclaircissent les prétentions et la marche des Bavarois, et prouvent que rien n'est trop fixé de ce côté-là - ce qui donne plus de liberté de dépasser la Moselle.

Puis la réponse prussienne à la note du 10 décembre. Elle a été communiquée aux Français avec ces notes écrites en marge.

L'Autriche se préparait d'y répondre. Ce projet a été lu et relu en comité secret, auquel assistaient Lord Castlereagh et Monsieur Talleyrand. J'ignore, si on est parvenu à le rendre meilleur. Mais enfin on a pris un autre parti - celui des conférences. Elles durent depuis plusieurs jours, et sont composées de Monsieur de Metternich, Lord Castlereagh, le Comte de Rasomowsky et Monsieur le chancelier de Hardenberg. En éloigner les Français paraissait assez conforme aux articles secrets - et un moyen d'épargner du déplaisir à la Prusse.

Jusqu'ici elles n'en étaient pas moins orageuses et n'avaient pas le résultat désiré. Il n'y avait en général de bien remarquable que la déclaration anglaise, qu'elle soutiendrait la Saxe.

On se menace, on se prépare - mais tout cela ne dérange pas un instant ma tranquillité sur le point essentiel de la paix. Quand je considère: 1. que raisonnablement les Autrichiens, Bavarois, Français ne peuvent pas céder sans danger et déshonneur - et que la Prusse le peut; 2. l'immense risque que court la Prusse; 3. d'autres moyens de satisfaction pour elle; 4. qu'elle entame la discussion: de ce plus ou moins ailleurs; 5. qu'elle n'a ni fonds, ni crédit, et l'opinion de l'Europe contre elle - je ne peux m'effrayer, et je tâche d'inspirer cette sécurité aux autres. Car le tout n'est évidemment à mes yeux qu'un jeu et coup de théâtre pour attraper quelques cent milles âmes de plus ailleurs.

On y emploie tout plein de petits manèges. On tourne et retourne les calculs statistiques, pour embrouiller ceux qui ne sont pas bien savants. L'autre jour Lord Clancarty m'invitait de me rendre chez lui pour réviser un peu ces comptes et décomptes, et après d'assez longs pourparlers, je lui ai adressé le mémorandum ou observations ultérieures ci-jointes.

Monsieur de Spaen rendra compte de la conférence, que nous avons hier avec Monsieur le chancelier de Hardenberg. Il disait: la Prusse doit être forte et la Hollande aussi etc. - parlait un peu trop de leurs faits d'armes et comment ils avaient conquis à eux seuls la Hollande, mais dans la totalité s'exprimait très bien, très noblement et sans aucune amertume, promettant d'avoir les plus grands égards pour les intérêts de Votre Altesse Royale.

Demain nous aurons notre entretien avec Monsieur de Metternich. Préalablement je lui en ai parlé hier au soir, et il m'a très bien répondu, que ce que je lui demandais, se faisait dès ce moment.

Effectivement, je n'ai nul doute, qu'on s'en occupe dans le comité statistique - dont Lord Clancarty est membre.

Les fragments que j'ai pu en recueillir me font présumer:

1. qu'on dépasse la Moselle;
2. qu'on cherche 12 à 13 00.000 âmes pour la Prusse, l'Autriche se mettant en avant;
3. que l'opinion tend à donner à Votre Altesse Royale la lisière de la Meuse plus le Département des Forêts!

L'Empereur de Russie m'a parlé hier avec intérêt de Votre Altesse Royale.

La paix avec l'Amérique est l'événement du jour, et laisse les mains plus libres aux Anglais.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 15. Wenen 4 januari 1815. Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356. Dupl.: Buitenlandse Zaken 37.
Gagern II 92-94.

Monseigneur,

Enfin je n'ai plus pu y tenir, et les Anglais nous ayant leurré depuis le 23 décembre avec l'envoi de couriers - j'ai demandé hier cathégoriquement qu'on envoie - ou que nous enverrions.

Voici la réponse de Lord Clancarty. Le mot d'encourager veut dire évidemment: je ne peux rien assurer. Par conséquent je désigne mon cousin, le Baron de Fürstenwärther, ancien capitaine des grenadiers de Nassau.

Il est évident que les Lords attendent un dénouement. Mais ils peuvent attendre longtemps. Car Russes, Prussiens, Bavaois ne sont pas bien pressés, vu qu'ils doivent céder et quitter de pays occupés. Il n'y a que les Autrichiens, qui s'en trouvent mal, parce qu'il faut nourrir et armer, et puis les Pays-Bas, et - provisoirement - régis!

Les conférences durent. La troisième a eu lieu hier avec calme et sans grand résultat. Il y étoit surtout question, s'il falloit y admettre les Français - ce qui a été décidé affirmativement.

Le comité de statistique, où se trouvent Lord Clancarty et le Duc de Dalberg, est plus actif. Car il est destiné à épurer et fournir les moyens de compensation.

Je vois, ce qui s'appelle voir de mes deux yeux, que Lord Clancarty travaille dans le sens suivant, et je l'aide de mes faibles moyens:

donner à Votre Altesse Royale 1. la lisière de la Meuse; 2. l'Evêché de Liège, à la droite du fleuve; 3. grande partie des Départements des Forêts et de Sambre et Meuse - en y comprenant Luxembourg, aboutissant vers Trèves.

Les Prussiens s'étendroient des deux côtés de la Moselle.

Tout cela, pour et contre, n'est pourtant qu'une hypothèse. On est seulement d'accord - que les Prussiens n'auront pas Luxembourg. Les Français pourroient bien avoir un article dans leurs instructions, qui leur défend - expressément de le souffrir, et les Prussiens ne s'en soucient pas.

Outre celles, que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Altesse Royale, j'ai vu deux pièces remarquables, l'une française, assez courte, qui parle de finir la révolution en réinstallant les anciennes dynasties (Saxe) et chassant les nouvelles (Joachim).

J'ai fait l'objection: et Bernadotte? - Ces messieurs - Talleyrand et Labesnardière - vouloient distinguer - mais ils sont convenus, qu'ils ne demandoient pas mieux, et que son tour viendrait.

Au surplus, cette note française ne m'a pas paru merveilleuse, parce qu'elle est sentencieuse; ce qui ne quadre pas trop avec les personnes.

La dernière épître et la plus essentielle est une espèce de mémoire russe tout nouveau, et texte des discussions dans les conférences. Style ampoulé et confus - et probablement rédigé par Alexandre en personne! Cela sort d'une loge de francmaçons, me disoit Monsieur Talleyrand. - Il y a d'abord une espèce de préface - sur le bonheur des peuples -, dont je n'ai retenu de bien clair qu'un conseil, de s'en tenir à la Quadruple Alliance. Puis des articles

plus ou moins longs et qui ne sont pas numérotés. Rien sur les Pays-Bas de particulier!

Art.: cessions à la Prusse - ce n'est pas le cours de la Wartha, mais elle y joue un rôle.

Art.: cessions à l'Autriche, jusqu'aux portes de Cracovie - Tarnopol à l'Autriche.

Art.: Thorn et Cracovie, villes libres, avec rayon, sous la protection des trois monarchies.

Art.: libre navigation de la Vistule, et débouché de Danzig.

Art.: la Saxe à la Prusse.

Art.: indemnité pour la dynastie saxonne - = 700.000 âmes - à la gauche du Rhin: Luxembourg, Trèves etc. - faisant partie du Corps Germanique; et Luxembourg forteresse d'Empire ou de la Ligue.

Art.: Confédération Germanique - termes généraux - protection aux médiatisés et à la noblesse.

Art.: constitution de Pologne, au gré de l'Empereur Alexandre.

Art.: son intercession auprès de l'Autriche et de la Prusse, pour qu'il soit également accordé une constitution aux Polonais sous leur domination.

Sous la date du 10 décembre le Grand Duc Constantin a donné un ordre du jour à Varsovie - comme si on marchait à la guerre. Cela ne me dérange pas plus que le reste.

Ce que je vois de plus clair, c'est une espèce de satisfaction parmi les Français et les Anglais, et plus d'union entre eux. Les premiers se vantent d'avoir beaucoup cédé sur l'article de la traite des nègres.

Le Baron de Stein est de fort mauvaise humeur. Il parle de ses dégoûts, et de son départ - ce qui prouve la probabilité que la Saxe sera restituée et démembrée.

Le Roi de Wurtemberg en partant - a assuré l'Empereur d'Autriche en termes très expressifs, qu'il pouvait compter sur lui dans toutes les occasions. Le Prince Royal, comme de coutume, est de l'autre bord.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 16. Wenen 4 januari 1815.
Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356.
Gagern II 94-96.

Monseigneur,

J'écris cette dernière dépêche de main propre, pour cause.

Monsieur de Humbold a dit avant-hier au Baron de Marschall, ministre de Bade:

que la paix de l'Amérique faisait plaisir et beaucoup de bien à la Prusse, parce que la Prusse n'avoit eu contre elle que le parti de l'opposition, et que le ministère étoit dans ses intérêts!

Mystification, mystification complete! Monsieur Taleyrand avoit bien autrement raison, quand il me disoit l'autre jour:

Cette paix sterline les paroles anglaises.

Je viens, pour la clôture, d'avoir eu un entretien fort remarquable avec le maréchal Wrede au chevet de son lit, car il est souvent souffrant. Il en résulte:

1. à tout prendre, probabilité de la paix.
2. grande intimité entre l'Angleterre, la France, l'Autriche et la Bavière. Si bien, qu'il dit que les Anglais ne peuvent plus reculer.
3. la reprise de la grande question polonaise, c'est à dire de son indépendance, du côté anglais. Et je dois y croire par la satisfaction mal masquée des Français, et quelques expressions et gestes des Anglais, qui ne me sont pas échappés. Car le hasard a voulu que j'ai été plusieurs fois de suite voisin à table de Lord Castlereagh, où se livre davantage.
4. son étonnement - d'un ton mystérieux - qu'on ne nous a pas encore fait d'ouverture analogue - d'alliance offensive et défensive, je dois sousentendre, et le premier courier pourrait bien être porteur de telle proposition.
5. que les ministres de cabinet de Munic (Montgelas, Triva etc.) et de Vienne (Schwarzenberg, Stadion, Zichy) sont d'humeur beaucoup plus guerrière que les plénipotentiaires au Congrès (Metternich et lui-même).
6. qu'il est très satisfait du Prince de Metternich et de l'énergie qu'il déploie depuis la déplorable note du 22 octobre.

Votre Altesse Royale veut la paix et le calme. Qu'Elle se persuade, que je la prêcherai, mais avec le seul moyen, qui me paroît pouvoir réussir - des raisons fortes et claires. Si Elle est d'un avis contraire, et qu'avec beaucoup d'art et de douceur on pourroit parvenir à ce but, je Lui demande avec instances d'envoyer un homme d'état, qui auroit Sa confiance entière.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 17. Wenen 6 januari 1815. Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356. Dupl.: Buitenlandse Zaken 37.

Monseigneur,

A peine notre courier est-il parti, que les Anglais se décident à en envoyer un des leurs. La Prusse commence à céder!

Lord Clancarty nous instruit à peu près de quoi il est question.

Votre Altesse Royale pèsera dans Sa sagesse les dernières instructions, que Lui demande ce Lord. Si on avait été plus ferme sur la question de la Pologne dès le commencement, l'étoffe serait plus ample. Il n'a pas dépendu de moi. Dans ce moment je me borne à rectifier tout les petites fraudes en calcul statistique - et je n'ai pas été réfuté une seule fois!

Je répugne infiniment à la cession des états héréditaires, ou des quatre Principautés, et plus encore à y apposer mon nom. Si pareil malheur devenait nécessaire, je La prie humblement de bien recommander: 1. les intérêts de la maison de Nassau ou de Ses sérénissimes cousins, qui restent envers Elle dans les mêmes rapports de succession; 2. le sort de Ses serviteurs. - Il n'y a pas de constitution à garantir, car il n'en existe pas.

Autre grand article, qui demande toutes Ses réflexions: Luxembourg. Supposons ce Duché dans Ses mains! Veut-Elle la forteresse à Sa charge - ou ne la veut-Elle pas? Si cette place devait rester forteresse de l'Empire - sans doute Elle ne payerait que Sa quote-part et les frais seraient fournis par la Ligue. Dans l'autre chance Elle serait plus maîtresse chez Elle, et n'y verrait pas de force étrangère, de Prussiens surtout qui y seront en nombre, si on suit la règle des proportions. Choisissez donc, Monseigneur, non pour être sûres d'obtenir, mais pour nous guider dans nos négociations.

Lord Clancarty se familiarise avec l'idée de faire entrer Votre Altesse Royale dans la Ligue Germanique, comme Duc de Luxembourg. Il est également convaincu de l'utilité du pays de Liège. Ce sont sans doute des possessions essentielles - et Elle sera enviée sur cette belle composition de Sa monarchie.

Mais je ne désespère pas - de nous voir franchir ces bornes et de conserver Ses états héréditaires. Car nous n'entendons pas parler des millions russes - et quel sera le moyen de nous y engager?

Voici quelques pièces qui complètent peu à peu Ses actes du Congrès:

1. une note française sur Naples, datée du 13 décembre dernier;
2. une note française plus générale, embrassant les objets principaux, adressée à Mr. le Prince de Metternich, en date du 19 décembre;
3. un office à Lord Castlereagh, pour lui communiquer cette seconde pièce, et dont j'ai parlé dans mes précédentes.

Pendant que j'écris, on me porte l'office portugais, ci-joint. Votre Altesse Royale nous donnera des ordres sur la réponse - quant à la réciprocité exigée. Nous en ferons une préliminaire, pour accuser la réception.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 18. Wenen 11 januari 1815.
Buitenlandse Zaken 37 (ontcijfering).

On assure du côté polonais surtout, qu'un Anglais est arrivé avec des dépêches plus sévères, et qui s'opposeraient aux vues des Russes sur la Pologne. On ajoute que Lord Wellington surtout est très décidé, et très actif dans cette matière.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 19. Wenen 18 januari 1815.
Buitenlandse Zaken 37. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Monseigneur,

Voici la note russe, dont j'ai déjà donné un précis assez fidèle.

La seconde pièce est le dernier calcul prussien, qu'on est occupé de rectifier ou de réfuter.

Il paroît que les Russes prétendent ou avouent plus de restitutions du côté de la Pologne que les Prussiens n'en conviennent.

Le travail sur la Suisse - l'échange du voisinage de Genève contre Porentrui excepté - est à peu près achevé. Les Français - par principe - ne veulent pas en entendre parler. Le Congrès offre de ce côté-là une singulière épisode. On veut donner la Valteline aux Grisons, comme partie intégrante - et ils n'en veulent pas. On les oblige de prendre!

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 20. Wenen 2-3 februari 1815.
Buitenlandse Zaken 37.
Gagern II 101-112.

Monseigneur,

Monsieur et Madame de Capellen ont voyagé à peu près avec la célérité d'un courrier. Mon cousin les a suivi de près; il est arrivé le 31 janvier.

L'apparition de Monsieur le Baron de Capellen n'a pas fait plaisir aux Anglais. Ils ne s'en sont pas cachés - et méfiance étoit la plus douce de leurs expressions, et de leurs questions dictées par la mauvaise humeur.

Il étoit d'autant plus de mon devoir de leur prouver ou insinuer, combien moi-même j'avois provoqué cette mission. Les pièces ci-jointes en font foi.

Monsieur de Capellen est un témoin de plus des difficultés et désagréments, que notre mission présentait - malgré ses résultats, brillants en apparence.

Chacun de nous dira à sa façon, où en sont les affaires. En train. C'est un des grands points, qui nous promet: 1. qu'il n'y aura pas de guerre; 2. que l'état provisoire cessera bientôt; 3. qu'incessamment Votre Altesse Royale portera couronne d'une des plus belles et riches monarchies. Tout le monde en a jusqu'au col. Lord Castlereagh est rappelé. L'Autriche paye cher le séjour de ses hôtes, paye cher ses armées, et doit bientôt y voir de plus près en Italie. La Prusse aussi débourse plus pour ses nombreuses armées sur pied de guerre qu'elle ne gagne par le surplus de ses occupations militaires. La Russie est à peu près dans le même cas; on ne dit pas trop de bien de l'esprit public dans l'intérieur de cet empire - et plus ou moins elle est arrivée à ses fins, et pourrait courir risque de perdre ses avantages, si elle tergiversoit.

Enfin la France aussi a gagné un principe - et a gagné en considération. De très mauvaise compagnie, qu'elle paraissoit d'abord, elle est devenue de très bonne société - et qu'on doit rechercher. Telle est du moins aujourd'hui la manière de voir des Anglais.

L'alliance défensive

L'événement a justifié mes suppositions. Je n'ai aucune rancune contre eux, d'avoir été à la source et d'avoir demandé immédiatement les ordres de Votre Altesse Royale; sans ces ordres précis nous n'aurions pu agir.

Je sens qu'Elle n'a pu faire autrement. Mais il m'étoit permis de croire qu'on s'est bien pressé. Une expression hasardée ou échauffée, qui menaçoit l'Autriche d'une invasion, échappée à Monsieur le Prince de Hardenberg, change tout d'un coup le système du monde, le système des amitiés. La menace n'a pas eu de suite - on auroit pu laisser là les suites de l'alliance projetée.

Voyant venir - j'ai rédigé ce petit essai sur le système des alliances. Cette rédaction coincidoit avec une certaine conversation, que j'avois eu peu de jours auparavant; et pour être impartial et dire le pour et le contre, j'ai joint le précis de cet entretien à l'essai mentionné. Lord Clancarty m'a dit d'abord qu'il l'avoit parcourue, puis qu'il l'avoit lue, enfin qu'il l'avoit montrée à Lord

Castlereagh - en termes fort obligeants.

J'ai continué de faire de semblables observations; enfin pour plus ou moins le pour et le contre, je les ai couchées par écrit, et elles formoient l'objet des délibérations entre nous trois plénipotentiaires. Mais le voeu anglais bien prononcé a prévalu. Tout ce que nous avons pu obtenir, étoit une demande préalable à Messieurs de Metternich et de Talleyrand, s'ils y mettoient encore du prix. Et ces Princes ayant insisté, on nous a écrit la lettre officielle, que Monsieur de Spaen soumettra à Votre Altesse Royale, avec notre réponse, et ce qui s'ensuit.

L'argument principal de Lord Castlereagh étoit, que l'amitié et la bienveillance de la France est infiniment utile aux intérêts de Votre Altesse Royale - et que rien ne soumettroit plus les Belges, et leur ôteroit tout prétexte et perspective, que de la voir en alliance avec Louis XVIII.

Monsieur le Chevalier de la Besnardière, conseiller d'état, avec lequel je suis lié depuis longtems et que j'estime beaucoup, m'a tenu à peu près le même langage.

J'ai lieu de croire qu'il dirige ou qu'il influence considérablement l'ambassade française - et qu'on tâchera de ce côté-là de donner suite à cette alliance. J'entends par ces expressions: soutenir fortement ses thèses - augmenter le nombre des alliés, les diriger contre la Russie et ses progrès - resusciter tôt ou tard la Pologne - et s'adjoindre la Prusse, s'il est possible de la détacher.

Je ne nie pas que ce raisonnement est très spécieux.

La dernière note autrichienne

est conçue en termes honnêtes - mais avec le ton et l'intention de l'ultimatum. Elle a été rédigée d'accord avec la France et l'Angleterre, et je ne doute pas qu'elle ne fera son effet. On s'arrangera à peu près sur le pied. En cédant Ses états héréditaires Votre Altesse Royale aura de 400.000 à 450.000 âmes à la droite de la Meuse, et à travers mille difficultés, contradictions et jalousies.

Dans cette hypothèse c'est le Duché de Luxembourg qui sera Son pays allemand - le lot de Sa seconde ligne - le fil principal, la route militaire, par laquelle Elle tiendra aux états de la Confédération Germanique autres que ceux de la Prusse. On poursuit l'idée de forteresse de l'Empire - avec quelques modifications, quant au commandement suprême. Et effectivement, si le Prince Frédéric sera Duc et souverain de ce pays, il n'y entretiendra pas assez de troupes pour garnir cette importante forteresse!

Si Votre Altesse Royale avoit voulu conserver Ses possessions allemandes, il falloit mettre un veto parfait et irrévocable à leur cession.

L'Allemagne n'est pas le désert du Canada. Dès qu'on cédoit en Pologne, il falloit reconstruire la Prusse en Allemagne. Et combien n'avoit-elle pas de droits, d'amis et de moyens. Moyens de faire tourner tout à son avantage. Toutes les jalousies étoient déchaînées contre Votre Altesse Royale. La Prusse attendoit sa reconstruction et invoquoit son mérite; le Danemarck perd une couronne et malgré les plus belles promesses et les plus positives, on ne lui donne peu ou rien. La Saxe étoit menacée dans sa totalité, et payera les écots. On écoute si peu les médiatisés, qu'on vise à de nouvelles médiatisations. L'Autriche, la Bavière, Darmstadt, Cassel attendent des restitutions et compensations. Et à tout cela il n'y a rien à

redire.

La seule épisode fâcheuse et sans fondement est l'agrandissement du Hanovre - c'est à dire de la famille qui règne, et qui bientôt ne régnera plus dans la Grande Bretagne. Et c'étoit précisément la seule poursuite, à laquelle nous ne pouvions raisonnablement nous opposer - vu les grandes obligations, que doit Votre Altesse Royale au Prince Régent et à son ministère. Malgré cela j'avois glissé dans mes calculs statistiques une observation analogue, et j'ai lieu de croire que Lord Clancarty étoit parfaitement de mon avis. Mais lui n'étoit pas le premier personnage de l'ambassade, et j'ai entendu dire un jour, que cette promesse étoit de beaucoup antérieure à celle faite à Votre Altesse Royale.

J'estime le Comte de Münster. J'ai tout fait pour l'honorer, le cajoler, le tirer même de mauvais pas - et il l'a senti. Cela n'empêche pas que dans cette dernière lutte il n'ait été un des plus dangereux adversaires de Votre Altesse Royale. D'abord par le fait en s'appropriant 300.000 âmes, et puis par les motifs, observations, doutes etc. pour y parvenir.

Une de ses phrases favorites étoit, qu'on avoit stipulé pour Votre Altesse Royale et non pas avec Elle. Donc etc. - Votre Altesse Royale s'est un peu nui, en parlant dans Ses dernières dépêches de Ses sacrifices, déjà faits, de Fulde etc.; ce qui a fait sourire les Anglais - et passer un peu plus légèrement sur les sacrifices à faire.

Bon Dieu, ai-je entendu dire plus d'une fois, n'y aura-t-il donc pas un seul homme satisfait, quelque soit le lot, qu'on lui fait!

On ne peut pas sacrifier le salut et le repos de l'Europe pour 100.000 âmes, ou pour quelque affection particulière. Encore ne pouvons nous garantir de réussir. Nous nommons Luxembourg - pour couvrir et obtenir, par une espèce de petite ruse, tout ce qui est entre le Département des Forêts et la Meuse, ce qui seul importe plus que tous ces pays allemands.

A cela il faut ajouter que Lord Castlereagh - tout en s'emparant exclusivement de la question en général, et de nos questions en particulier - ne prenoit pas le rôle d'un négociateur zélé et ardent, mais celui d'un médiateur et arbitre. Delà il a dû souvent résulter quelque chose qui n'est ni froid ni chaud - un mi-chemin qui ne conduit pas au premier but de Votre Altesse Royale, à son maximum. Après tout, si Votre Altesse Royale se plaint, Elle aura peu de partisans qui voudront compatir. Car le reste du monde ne voit qu'un sort brillant - amélioré, illustré, orné par Ses talents et Son application! Peu avant cette dernière crise et altercation Lord Castlereagh m'avoit dit un jour en parlant de Votre Altesse Royale: cet homme n'a pas fait une seule faute depuis qu'il gouverne ces pays.

J'ai trop souvent cité le zèle de Lord Clancarty pour qu'Elle puisse en douter. Lui a sans doute rompu toutes les lances, qui dépendoient de lui. Mais Lord Castlereagh tâche de finir cette besogne avant son départ - et j'ignore si Lord Wellington auroit mieux fait, si elle se trouvoit entre ses mains.

Quant à moi, je n'ai rien négligé pour empêcher la cession. Voyant approcher le danger, je pensois éviter le plus grand mal en sacrifiant la partie la plus convoitée - Siegen - et encore cela n'a

pas pu avoir lieu. J'ai insinué sur cet objet une note à Lord Clancarty avec une carte coloriée. Dans ce dernier développement j'ai posé les questions ci-jointes, qui sont encore sans réponse. Je sais bien répondre moi-même à la première: la note autrichienne d'accord avec l'Angleterre et la France offre ces Principautés allemandes - pour le Duché de Luxembourg.

Enfin sur le conseil de Lord Clancarty j'ai demandé une entrevue à Lord Castlereagh, pour ménager à la maison de Nassau la faculté de céder des pays entre Sieg et Lahn = à peu près 60.000 âmes, contre les Principautés de Dillenburg, Hadamar et Diez, avec des égards pour les stipulations et articles secrets des traités d'accession de Francfort. Et j'ai lieu de croire que nous réussirons. Le ministre Stein s'intéresse avec ardeur en faveur de cette question, et verra avec plaisir cette réunion de toutes les anciennes possessions de Nassau - Siegen excepté. Pour consoler, il dit, que Votre Altesse Royale reste héritière du tout. Ce que cette consolation vaut à mes yeux est exprimé dans ma dernière épître à Lord Clancarty, que je joins ici.

Votre Altesse Royale désormais n'a plus besoin de mes services, et rien ne pourra jamais me compenser l'agrément de ma position à Dillenburg.

Je La remercie infiniment de Ses bontés - je Lui en demande la continuation - de laisser mon sort futur, celui de ma pension sur les états allemands, en suspens avec le reste, et de me permettre d'aller en Italie pour y rétablir ma santé un peu altérée. Même dès à présent, si Elle juge ma présence superflue et qu'il Lui en coûte trop, de payer trois plénipotentiaires.

L'état présent des affaires

Les Autrichiens dans leur note ont offert 800.000 âmes à peu près en Saxe-Witttemberg, Torgau y compris, et en dernière analyse la rétrocession de quelques cent mille âmes du cercle de Tarnopol. On m'assure, que les Prussiens n'accepteront pas, mais demanderont quelques cent mille Saxons de plus. L'un ou l'autre aura lieu, et terminera l'affaire. On fait un meilleur sort du côté russe au Duc de Weimar, du côté franco-anglais au Duc de Cobourg.

Les Prussiens s'étendront jusqu'à Bingen et la Nahe. Darmstadt aura ce qui entoure Mayence et se trouve vis-à-vis de la capitale ou chef lieu. Il est encore indécis, si les Bavares posséderont le reste du Mont Tonnère - ou si on le donnera à Bade. Bade céderoit à Wurtemberg, Wurtemberg à la Bavière, celle-ci à l'Autriche, ce qui est prévu et garanti - l'état de 1805 pris pour base.

Quand j'ai vu Lord Clancarty en grande activité, et visant au reste du Département de Sambre et Meuse, au Duché de Luxembourg, à la lisière de la Meuse - j'ai cru nécessaire de lui adresser la petite note du 16 janvier. Il me semble qu'il y a eu égard - sans promettre. Ce ministre a été tellement accablé d'affaires de tout genre, que le style laconique convenoit mieux que des déductions.

Les millions

Ce qu'il y a de plus louche dans la conduite anglaise, c'est l'affaire des millions. Je n'ai pu m'empêcher d'en faire l'observation.

Le décorum exigeoit que Lord Castlereagh ne traite jamais cette

question sans le concours immédiat d'un des plénipotentiaires de Votre Altesse Royale. Comment juger, si on fait tout pour l'éviter - en tout ou en partie; si on fait assez pour en tirer le meilleur parti; enfin si on ne pourroit mieux employer ailleurs?

Bientôt Lord Castlereagh semble vouloir faire ce sacrifice - et y voir des avantages de liaison et sécurité. Bientôt il s'en défend, va jusqu'à dire qu'il doit craindre d'être pendu par le parlement. Puis il met en avant, que l'Angleterre et les Pays-Bas ensemble au lieu de la prestation des deux tiers échapperont peut-être avec la moitié.

Je conçois le sacrifice - si la Russie n'avoit pas voulu être conquérante. Mais comme elle s'approprie une si grande masse de la Pologne, et diminue ainsi le disponible - la question est changée. Votre Altesse Royale dans Sa sagesse, et Ses conseils jugeront quelle liaison l'issue de cette affaire doit avoir avec la cession des colonies!

La traite des nègres

On dit (Gentz, qui est le rédacteur de cette merveilleuse production du Congrès) que les Anglais n'ont réussi nulle part plus complètement que dans cet objet - qu'on a donné une extension de principes remarquable - et que Lord Castlereagh fera son apparition au parlement tout rayonnant de gloire. Ils ont, je crois, donné quelques millions livres sterling au Portugal pour arriver à leur fin - et ils feront chose semblable avec l'Espagne, la plus récalcitrante.

Je parlerai dans mes prochaines de la navigation. Nous sommes en mesure.

Lord Wellington a eu hier une première et longue entrevue avec l'Empereur de Russie. Sa Majesté en est sortie fort contente - car elle étoit aller voir Sa Seigneurie; je le sais positivement par le Baron de Stein. C'est le meilleur baromètre, que la bonne intelligence sera maintenue pour le moment - et que l'alliance défensive n'aura pas de suite immédiate.

Il paroît que le Wurtemberg - un peu en déconfiture - a cherché une espèce d'alliance ou d'appui russe, et qu'il a été refusé. Je tiens assez le fil de cette affaire et j'en parlerai plus amplement dans mes prochaines.

Voici le démembrement proposé de la Saxe. En comparant le sort de ce malheureux roi, et de son pays - avec les Pays-Bas!! - C'est la réponse au mémoire prussien du 29 décembre dernier, inséré ici.

Memorandum van Gagern. Wenen 16 januari 1815.
Bijlage 1 bij rapport 20 van Gagern aan de Souvereine Vorst.
Buitenlandse Zaken 728.

Essai sur le système des alliances continentales, et sur celui des
Pays-Bas en particulier

En politique les idées les plus simples sont les meilleures. Avant de construire un grand édifice, il faut en préparer les éléments. La paix de Paris met en avant: "un égal désir de mettre fin aux longues agitations de l'Europe et aux malheurs des peuples, par une paix solide, fondée sur une juste répartition des forces entre les puissances et portant dans ses stipulations la garantie de sa durée".

L'art. 6 parle assez vaguement de la Hollande et des états de l'Allemagne. Les articles secrets ajoutent:

art. 3

L'établissement d'un juste équilibre en Europe, exigeant, que la Hollande soit constituée dans des proportions, qui la mettent à même de soutenir son indépendance par ses propres moyens.

L'Angleterre a donc prêté les mains à fin de voir établie une monarchie constitutionnelle du second ordre sur les bords de l'Escaut, de la Meuse, du Rhin et de la Moselle, appuyée sur son nombre de forteresses, sur l'amitié de la Grande-Bretagne et le système fédératif de l'Allemagne.

Dans l'ordre des probabilités - l'indépendance, la paix et la sécurité des Pays-Bas, et de l'Europe en général, pourront être troublées ou menacées de quatre manières différentes:

1. par l'inquiétude de la France;
2. par l'ambition de la Russie;
3. par le système de la Prusse;
4. par l'esprit révolutionnaire et jacobin, qui plane sur le monde.

1

La France

Croyons de bonne foi que le gouvernement français n'aspire qu'à la paix. La France est plus ou moins fatiguée, occupée de sa réorganisation, et assez forte pour ne pas avoir besoin d'accroissement. L'âge, l'expérience et la reconnaissance dictent ces conseils à Louis XVIII - et au parti le plus sage; car l'existence et la vie de ceux, qui gouvernent, en dépend peut-être. - Mais le trône des Bourbons n'est pas encore assez affermi pour inspirer une pleine et entière confiance, l'esprit guerrier n'est rien moins qu'éteint dans la nation, et la politique du moment prouve, qu'il ne faut qu'un motif pour provoquer aux armes. - C'est donc toujours de ce côté-là, qu'il faudra tourner les premiers regards. Ce n'est que de ce côté-là, que le danger est réel. Mais tant qu'il est éloigné, et pour l'éloigner, bonne intelligence, bon voisinage et même des égards sont dictés par la saine raison.

2

La Russie

Elle est à grande distance et ne voudra jamais étendre ses

conquêtes jusqu'au Rhin. Mais l'habitude, la force et le succès lui donnent également une espèce d'ivresse, la Pologne lui donne le mouvement de l'attraction, l'Oder et l'Elbe, la Prusse et la Silésie sont des possessions, qui pourront la tenter, et cet avancement si rapide serait tellement dangereux, que l'Europe entière se lèverait pour résister. Les Pays-Bas se trouveraient engagés et compromis. En tems de calme cependant il sera bon de ménager ce grand empire, pour qu'il aide à empêcher ou arrêter les invasions du côté de l'Ouest, s'il en était besoin.

3

La Prusse

Il n'est pas à croire, que l'ambition, les premières hostilités de cette puissance se tourneront vers les Provinces-Unies; elle ne les menacera qu'après avoir longtems suivi la carrière des conquêtes. Elle ne sera pas même impérieuse envers elles, il faut l'espérer, mais elle pourrait bien l'être vis-à-vis les états du Nord, si elle ne change entièrement de système. L'Autriche est à ses yeux le corps mort, per lequel elle exercera son avidité, et c'est précisément ce qu'il faut empêcher. - Contre la France la Prusse est l'allié le plus naturel, le plus voisin, le plus fort et le plus nécessaire à la maison d'Orange. Il faudra donc rechercher son amitié, s'il est possible ne pas se laisser distraire par de petites rixes, et tendre à faire ce que dicte l'amitié parmi les hommes, rectifier ses erreurs, guider ses conseils, aider ses besoins réels.

4

Le Jacobinisme, et l'esprit révolutionnaire

On ne peut nier sa présence et son activité; l'Allemagne en est singulièrement infectée, et nous avons vu que le mal est contagieux. Mécontent en Belgique, jaloux en Hollande, hostile et querelleux en Prusse, turbulent sans rime et sans raison dans toute l'Allemagne, il est partout, prend toutes les formes, séduit toutes les classes.

Contre ces ennemis, dont l'avenir ne prouvera que trop l'existence et l'audace, il faut chercher des contrepoids et défenses, en observant les symptômes, en sondant les playes, en préparant les baumes, en assortissant les ingrédients, et surtout en contractant les alliances qui en imposeront.

La première alliance, la plus naturelle et la plus nécessaire est celle:

entre les Pays-Bas, le Hanovre avec Brunswic, et les maisons de Saxe, de Hesse et de Nassau.

Population contre population - dix millions et dix millions, cette alliance tiendra la balance réelle à la Prusse, et dans cette égalité l'obligera à la traiter de pair et à l'estimer ce qu'elle vaut.

Ces vingt millions ainsi réunis, auxquels on pourra facilement ajouter le Dannemarc - et même la Bavière,

1. tiendront tête à tout ennemi extérieur et maintiendront l'indépendance.
2. Si le danger du côté de la France ou de la Russie devenait plus imminent, l'Autriche et l'Angleterre sont là pour les soutenir - et en dernier résultat la Russie contre la France et la France contre la Russie serviront à se contenir réciproquement.

3. Vis-à-vis de l'Autriche, loin d'être un secours menaçant, c'est une boule de plomb aux pieds de la Prusse trop inquiète, qui empêchera l'aggression. L'intérêt commun leur dictera de raccommoder les brouilleries et de maintenir l'harmonie et l'union en Allemagne. Dans les diètes germaniques les hommes d'état des Pays-Bas accoutumés aux idées républicaines et à leurs exils parleront raison, guidés par leur expérience et leur besoin.
4. L'Angleterre par ce canal entretiendra des liaisons politiques et puisera des notions nécessaires, dont elle paraissait quelquefois privée.

J'entends dire, qu'un lien fédératif, une participation immédiate des Pays-Bas à la constitution germanique aurait de graves inconvénients et les mêlerait de toutes les petites tracasseries.

Le nombre des états de l'Allemagne ainsi réduit, je prévois peu de ces petites tracasseries, ou, si on veut, on les évite. On joue plus gros jeu. La maison d'Orange, par maxime et institution, est intéressée dans tous les sens au maintien des états du second et troisième ordre. Les Pays-Bas, comme jadis, seront le théâtre des négociations, et c'est le bout principal par lequel la Grande-Bretagne tiendra au continent.

Enfin je voudrais, que l'état des Provinces-Unies, son système représentatif et l'esprit de son gouvernement soient modèle en Europe: protecteur de l'ordre et de l'industrie, ami d'une liberté modérée, garant et soutien de l'indépendance, ennemi des conquérants et refuge des opprimés. Tel est l'idéal auquel il faut viser, telle doit avoir été l'idée primitive des hommes sages en Angleterre qui ont voulu cet édifice et qui ont aidé à sa construction.

Van Spaen, Gagern en Van der Capellen aan Van Nagell. Gagerns rapport
21. Wenen 3 febr. 1815.
Buitenlandse Zaken 37.

Monsieur le Baron,

Nous revenons d'un dîner diplomatique de Lord Castlereagh, à l'issue duquel on nous a fait lecture, et préparé à notre signature l'acte d'accession, que nous avons l'honneur d'adresser à Votre Excellence.

Nous La prions de vouloir le soumettre à la ratification de Son Altesse Royale et de nous le renvoyer pour en faire l'échange en due forme.

Le nombre de ces troupes suppose la libre possession et jouissance de toutes les provinces destinées à former sa monarchie. Il en était question dans les conférences, on nous en a donné l'assurance verbale et elle sera officiellement répétée par écrit en réponse à la note, que nous nous disposons de remettre à cet effet.

La date du 31 janvier - assez indifférente en elle-même - a été causée par l'erreur de la rédaction, qui contient les paroles: de ce mois, copiées sur l'accession de la Bavière.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 22. Wenen 14 februari 1815. Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356. Dupl.: Buitenlandse Zaken 37.
Gagern II 122-133.

Monseigneur,

Le sort en est jetté! La monarchie des Pays-Bas fixée.

Depuis trois jours nous aurions déjà pu et dû envoyer un courrier tout préparé, si Lord Clancarty n'avait demandé, pour ainsi dire, comme marque d'amitié, de ne pas le faire. Il vouloit être le premier à annoncer à Votre Altesse Royale ce résultat officiellement et complètement - dont sans doute il a le principal mérite. Nous n'avons pas voulu l'offenser.

J'ai eu l'honneur de parler à Votre Altesse Royale sur certaines trames du Wurtemberg. Je m'étois procuré par Monsieur le Baron de Stein la réponse russe a une ouverture de ce genre probablement rédigée par lui-même - dont je joins ici copie. J'en ai fait lecture dans nos conférences avec les Anglais et je l'ai remise entre les mains de Lord Castlereagh, qui n'en avoit aucune connaissance ni même soupçon, à qui elle parut d'abord fort remarquable, et qui m'a assuré depuis, que c'étoit le premier indice indubitable - noir sur blanc - des bonnes intentions de la Russie. De cette manière le hasard nous a bien servi, pour obéir aux ordres spéciaux de Votre Altesse Royale.

Peu après - dimanche 5 de ce mois - Lord Castlereagh a eu une audience de Sa Majesté Prussienne - très orageuse - sans succès et avec toutes les apparences d'une rupture des négociations. Les Anglais soupçonnent, que de ce côté-là on vouloit tâter Lord Wellington. On s'est ravisé cependant - et il paroît que des paroles de paix et des moyens d'arrangement sont venus du côté de la Russie dans un long entretien de l'Empereur avec Lord Castlereagh. Pour en donner gage, Sa Majesté a offert Thorn, qui a facilité la renonciation de la part de la Prusse à Leipsic et ses environs, le dernier grand point de difficulté.

La complaisance - de donner plus de latitude aux environs de Leipsic - a été cause même de la réciprocité pour Aix la Chapelle - dans la direction sud et vers France. Ce qui n'est pas fort déraisonnable vu les bornes, si étroites du côté de la Hollande, à laquelle on ne vouloit pas toucher.

En citant ce seul trait, Votre Altesse Royale se persuadera de la difficulté et complication des affaires, combien on est allé ad speciem et, pour être juste, combien la grande négociation a été bien placée dans les mains des Anglais. Le zèle de Lord Clancarty ne s'est jamais ralenti, et à tout prendre il a réussi au delà des nos espérances, et des siennes. La lisière de la Meuse - surpasse toutes mes attentes. En insistant moi-même fortement sur Limbourg, je n'y comptois pas! Bitbourg n'est pas fort important. Il y avoit certainement de grands mots dans les articles secrets en notre faveur. Mais on ne peut pas dire: parturiunt montes, nascetur ridiculus mus. C'est un aggrandissement!

La note autrichienne du 28 janvier avec ses annexes est jointe, ainsi qu'un extrait de réponse prussienne, qui a conduit à la conciliation.

Dans des conférences on a tiré des lignes. Lord Clancarty, le 9, nous a appellés subitement pour rédiger, et m'a trouvé seul. Cela lui paroissoit au premier abord plus facile qu'à moi. Combien de doutes

et de questions, ne seroit-ce que par rapport à Luxembourg! Le soir même nous avons eu une seconde conférence générale, que j'ai dû abrégé pour ma personne, pour indisposition. Lord Clancarty tenoit la plume. Il est plus maître de ses idées que de la langue française et l'ouvrage n'est pas merveilleux.

Le voici cependant. Il ne m'a pas été possible de le rectifier à ma manière, assez tôt, pour le faire parvenir à une séance la plus prochaine, mais - consultant de droite et de gauche, et aidé pour les limites par Monsieur de Capellen - j'ai fait cette autre rédaction, qui n'est pas encore bien pure! - On n'étoit pas bien d'accord sur le mode de poser la couronne sur la tête de Votre Altesse Royale. On l'est davantage de Lui accorder seul le droit de donner à Son Prince Royal, successeur au trône, tel titre qu'Elle jugera à propos. Enfin les articles même sont sous Ses yeux. On les fondera ensuite dans le grand ouvrage, dont je ne sais pas encore le nom. Quelque chose comme: instrumentum pacis Westphalicae, dont Lord Castlereagh a fait ici connaissance et lecture!

On établira un comité de rédaction, et je ne doute pas que le conseiller d'état La Besnardière sera chargé du principal travail. L'estime pour sa personne et son crédit est fort grand. Comme je n'y ai pas mal contribué, les Français en général me donnent tout plein de marques de reconnaissance.

Les Anglais aussi, je crois, pensent et disent du bien de moi. Il faut traiter les deux nations à leur manière, et je crois que cela m'a assez bien réussi. Leur union, il me semble, durera, s'il n'y a pas changement de gouvernement en France, et rien ne pourra mieux affermir le trône de Votre Altesse Royale. Ils partiront de Vienne, d'accord sur tous les points, avec peu d'estime pour l'Autriche, pour ne pas dire davantage, avec l'intention de surveiller la Prusse, mais de la gagner, et de tenir la Russie en échec.

J'ai eu sur cet objet des conversations fort remarquables avec Monsieur de Talleyrand, qui vouloit m'en prouver la nécessité. Ce n'étoit pas bien difficile. Car j'aime bien mieux que les Français s'occupent du Pruth que de l'Escaut, et que toute l'attention, la jalousie, l'amour-propre de la nation se porte sur ces points éloignés, mais sans doute essentiels!

Nous avons eu dans la nuit une dernière conférence avec les Lords Castlereagh et Clancarty. Le premier nous a d'abord parlé - comme à personnes déjà instruites du gros de l'affaire - de ses dernières conversations avec le Roi de Prusse et le chancelier de Hardenberg, qu'il appelloit fort satisfaisantes. Car il les a exhorté de terminer toutes les petites querelles et de vouloir plutôt être l'ami et l'appui des états du Nord que leur terreur et fléau. Et Monsieur de Hardenberg l'a promis - désapprouvant la conduite tenue jusqu'ici par leurs employés et promettant d'envoyer Monsieur de Gneisenau et autres gens bien pensants.

En conséquence de ses bonnes dispositions, ils promettent aussi d'être coulants et accomodants dans la démarcation des frontières, à laquelle il faudra procéder. Nous ne savons pas encore ce qu'en dira l'article général et spécial. Il en est de même de l'évacuation, prise et remise de possession. Seulement les Lords nous ont conseillé de ne pas diffuser plus longtemps le paiement de certains arrérages, que Votre Altesse Royale avoit suspendu, mais de faire marcher cela de pair.

En général - Lord Castlereagh vouloit achever - et tout étoit dans le plus grand mouvement et travail ces derniers jours, ce qui est

inséparable d'un peu de hâte et de confusion. Il étoit impossible encore de régler toute chose. Les articles même - ce 14, six heures du matin - ne sont pas dans nos mains - probablement ils n'ont été signés que dans la nuit.

I. Le système des frontières

1. La Meuse est sous Sa dépendance. 2. Luxembourg n'est pas en mains étrangères - j'en parlerai tout à l'heure. 3. Nous ne connoissons pas trop les conséquences des arrangemens pris pour le Duché de Bouillon - ni des motifs. On vise en attendant à le mettre sous la tutèle de Votre Altesse Royale, jusqu'à la décision entre Monsieur de Rohan et Monsieur de la Tour d'Auvergne. 4. On a cédé le moins possible de l'ancien territoire hollandois. 5. L'article principal cependant c'est que la monarchie reste en contact sur deux grands points avec l'Allemagne - du côté de l'Ostfrise et vers Deux-ponts.

Le Hannovre a signé hier et l'Ostfrise, Hildesheim, Meppen lui appartiendront ayant rénoncé à 50.000 sur 300.000 promis.

La ligne de la Prusse est tirée des environs de Trèves sur Bingen.

II. Le Luxembourg - état allemand

Luxembourg est censé être province allemande. On a insisté de différents côtés, et j'ai laissé faire. Les ordres de Votre Altesse Royale n'étoient pas bien précis, et ne pouvaient l'être. Il falloit voir ce que seroit cette confédération - mais Elle connoît les causes du retard, et le mauvais esprit me paroît banni. Votre Altesse Royale votera je ne sais dans quel rang de prince, mais avec l'autorité du monarque et du grand boulevard. J'aurai souvent à revenir à cette matière.

III. La sécundogéniture

J'ai visé à laisser les mains libres à Votre Altesse Royale. Il ne m'appartient pas de préjuger cette question, ni d'entrer ici dans des discussions politiques, et il étoit aussi contraire à mes devoirs d'abandonner les droits du Prince Frédéric que de les faire poser en principe.

IV. Luxembourg, forteresse d'Empire

Les dernières instructions de Votre Altesse Royale étoient absolument négatives. - Monsieur le Baron de Capellen a remué ciel et terre pour empêcher - sans se faire écouter. Je l'ai secondé plus par obéissance que par conviction!

Car 1. Si Luxembourg - le Duché - est destiné au Prince Frédéric, ses moyens ne suffiront pas. Et si c'est son frère, ou la monarchie qui doit le défendre, si un autre est maître chez lui, il n'est plus souverain. Autant vaut-il en faire un parage, ou établir ailleurs ce parage - à peu près comme entre Hesse-Cassel et Rothenbourg.

2. Les Pays-Bas formoient le Cercle de Bourgogne, le dixième cercle de l'Allemagne. A tout prendre le sang allemand a reconquis. En justice et droit des gens, je n'entrevois pas trop ce qui peut obliger les Allemands à renoncer au tout et à la partie.

3. Il est évident que Ses armées seront absorbées par les garnisons.

Il Lui faut des troupes étrangères. Autant vaut-il que ce ne soit pas à Ses frais.

4. Nous avons visé de tous nos moyens de Lui réserver le commandement et l'influence suprême.

5. Qui peut répondre encore de la fidélité et de l'esprit public des Belges? Qui peut répondre de la stabilité? Mais si ce trône prend de fermes racines - comme ce droit de barrière est une charge et non pas un avantage - il me semble que le tems y portera remède, et que l'Allemagne ne sera peut-être la première à demander d'être dispensée.

Monsieur de Capellen soumettra à cet égard une dernière idée à Votre Altesse Royale.

V. Les millions

J'en parlerai peu - parce que Lord Clancarty m'a fait lire le long article de sa lettre, qui traite de cette matière. Que pourrais-je y ajouter? C'est un ouvrage de trois tomes: 1. Russie - dont les deux tiers sont réduits à la moitié, par conséquent au quart pour nous. C'est fort bien. 2. L'Autriche. Nous sommes encore in terra incognita, et nous y reviendrons. 3. La Prusse. Comme les Anglais ont trouvé moyen de les satisfaire - à leurs frais - c'est fini. Nous n'avons pas d'objection. Seulement cela ajoute un peu aux obligations de Votre Altesse Royale vis-à-vis de la Grande Bretagne.

Je le répète: Votre Altesse Royale jugera dans Sa sagesse, si l'article des colonies - vu cet état des choses - peut souffrir quelque modification.

VI. Il me reste à parler de la cession des états d'Orange.

La Prusse s'en défend. Elle a l'air de dire (Monsieur de Humboldt surtout) que c'est un objet qui lui a été obtrudé. Lord Clancarty en revanche assure, que depuis les premières conférences à Châtillon jusqu'ici ils n'ont jamais cessé d'y viser.

Mais enfin c'est un sacrifice immense de la part de Votre Altesse Royale - dont la nation même doit Lui savoir le plus grand gré - mais Elle en est récompensée. Pour la maison ducale de Nassau c'est un changement total de sa position, et un danger imminent et permanent. Les Prussiens descendront jusqu'à Camberg.

Elle verra par les articles ce que nous avons fait pour les porter à un échange. J'avois obtenu la clause: sur la base de la population. Mais dans la dernière conférence nocturne ils sont parvenus à faire rayer ces mots - car ils se défendent d'accepter des médiatisés.

Sur ce chapitre j'avois eu un entretien assez vif avec Monsieur de Humboldt - et le Prince de Nassau avec le Prince de Hardenberg. Veuillez voir, Monseigneur, ce que j'en ai dit à Lord Castlereagh. Je croirois presque, qu'il m'a écouté favorablement, parce que le chancelier de Hardenberg - au dîner de Monsieur de Labrador - vient de me dire des choses fort honnêtes sur ce sujet.

Néanmoins je désire - si l'objet dans l'intervalle souffroit des difficultés majeures - que Votre Altesse Royale veuille s'exprimer sur cet article dans les termes les plus énergiques et déclarer, qu'Elle ne consentoit - ne cédoit, n'acceptoit - que sous la condition expresse de garantir ainsi les Princes Ses cousins. Elle ne s'en fera que plus estimer, et ce sera une première grande marque,

donnée à la face de l'Europe, combien on peut se fier à Elle.

Ayant lu les articles dans le courant du jour je vois, qu'il ne dépend que d'Elle de se faire proclamer Roi, et de notifier. - Je salue pour un moment et je félicite Votre Majesté! quoiqu'il me reste des regrets - des regrets sur Ses pays, qu'Elle-même peut aussi fort bien exprimer.

Mais du reste - je n'aimerois pas que les lettres de Votre Altesse Royale portent l'empreinte du mécontentement. On porteroit un faux jugement sur Son caractère! Tout est grand. Lord Clancarty - je me permets cette initiative - mérite Ses plus grandes faveurs - le lion de Nassau dans ses armes - et titre et dotation dans Ses états, comme Lord Wellington en Espagne et Portugal - Comte de -, 1000 - 1500 livr. sterling de rentes.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 23. Wenen 15 februari 1815.
Buitenlandse Zaken 37. Dupl.: Buitenlandse Zaken 37.
Gagern II 133-134.

Monseigneur,

Hier au soir et dans la nuit tous les miens étoient sur les dents. La chancellerie anglaise également. Les mains ne suffisoient pas pour le travail.

Voici une pièce, qui se trouvoit ailleurs au moment de la clôture du paquet. C'est ma rédaction des articles.

On m'a confirmé hier la formation d'un comité de rédaction. Messieurs de la Besnardière et Gentz seront les rédacteurs, et les huit puissances signataires nommeront des commissaires, pour les contrôler, chacune dans ce qui la regarde!

Les Anglais avoient déjà fait préparer par Monsieur Gentz une espèce d'adieu au nom du Congrès, pour dire à peu près: nous n'avons pas su mieux faire. Je joins ici cette pièce. Des connaisseurs pensent, que le style n'est pas assez simple, ni le français assez pur, et je doute qu'elle soit adoptée.

L'affaire de la Bavière n'est pas bien avancée - et celle d'Italie en retard. L'Empereur de Russie - dit-on - protège beaucoup le Prince Eugène.

Je me suis servi hier de l'expression de paragium. Votre Altesse Royale ou Ses conseillers trouveront l'explication et l'histoire de cette institution dans le Repertorium des deutschen Staats- und Lehnrechts von Buder und Häberlin. Et de peur, que ce livre ne se trouve pas dans les bibliothèques de la Haye, je le ferai copier pour la première poste. J'ai pris avec moi une petite bibliothèque portative et ce répertoire m'a souvent bien servi.

Lord Wellington est entré pour la première fois hier en matière avec moi.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 24. Wenen 25 februari 1815.
Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356. Dupl.: Buitenlandse
Zaken 11.
Gagern II 134.

Monseigneur,

L'affaire de la Bavière n'est pas encore bien avancée. Outre les traités de Ried il en existe des postérieurs, faits à Paris, et qui étoient restés secrets. Je crois, qu'ils gênent beaucoup. A la suite de cela, les maisons de Darmstadt et de Nassau sont plus ou moins menacées! Ceux-ci se préparent à une vigoureuse défense, et je me persuade, qu'on n'en viendra pas à bout, s'ils tiennent ferme.

L'objet de la navigation va assez bien. J'ai rapproché les opinions de Monsieur le Baron de Spaen et de Marschall. Ils déjouent les petites ruses de la Prusse, du moins de Monsieur de Humboldt, qui tâchoit de s'arroger une influence majeure. On vise partout à ôter les gênes du commerce et de la navigation, sans trop empiéter sur les droits de souveraineté.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 25. Wenen 1 maart 1815.
Buitenlandse Zaken 11. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.
Gagern II 134-135.

Monseigneur,

Nous attendons d'un moment à l'autre le retour du courier, et les dépêches qui nous guideront.

L'estafette par Dillembourg c'est parvenue hier vers midi. J'aurai tout le loisir d'y revenir!

Le maréchal Wrede m'a dit hier au soir chez la Princesse Esterhazy, qu'il avait à peu près fini. Comme il m'a fait tout plein de confidences familières - sans entrer en matière sur le quomodo, je soupçonne, qu'il a un peu mauvaise conscience, et qu'il pourrait être d'accord avec l'Autriche - sans l'être avec d'autres puissances et états, que cela regarde probablement de très près. Bade, Hesse-Cassel pour Hanau, Francfort pourraient être plus ou moins compromis. Peu de jours suffiront pour nous éclairer.

Cela coïncide du reste avec les paroles du Prince de Metternich, qui m'a assuré dimanche dernier, qu'au bout de trois ou quatre jours tout cela se terminerait.

A vue d'oeuil Darmstadt sera notre voisin sur la haute Moselle. Ce n'est pas un grand mal, et des traités de subsides nous mettront de bon accord avec eux.

Je m'imagine, qu'on va nommer un comité pour le Duché de Bouillon, et que j'en serai membre. Je m'en occupe, et je pense que nous en viendrons à bout. En attendant il serait à désirer, que ces prétendants ne s'y nichent pas, et que des troupes prussiennes ou celles de Votre Altesse Royale occupent provisoirement.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 26. Wenen 4 maart 1815.
Buitenlandse Zaken 11. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.
Gagern II 136.

Monseigneur,

Notre courier anglais n'est pas de retour. Cela entrave notre marche dans les objets secondaires, qui restent à régler. Je ne sais, sur quel pied je dois parler.

Le Roi de Saxe a passé hier presque aux portes de Vienne, pour se rendre à Presbourg. Jusqu'ici il a refusé son consentement et acceptation, et ses frères suivent son exemple. Je ne vois pas trop, où cela le mènera.

Hier l'affaire de la Bavière n'était pas réglée. Il y avait un dîner diplomatique chez le Prince maréchal Wrede, où on a voulu essayer l'arrangement. Il me paraissoit, qu'on en vouloit au Palatinat badois: Mannheim, Heidelberg. Salzburg sera probablement divisé.

Soit défaut de présence du plénipotentiaire saxon, soit défaut d'arrangement définitif du territoire - l'affaire allemande est en stagnation. Les uns et les autres s'occupent du travail préliminaire.

Malgré cela on songe sérieusement au départ. L'Impératrice de Russie nous quitte sous peu de jours - et l'Empereur, je m'imagine, vers le 20. Le Roi de Prusse à peu près à la même époque. Celui de Bavière les devance. L'Empereur Alexandre a promis d'être à Petersbourg pour les fêtes de Pâques, et je ne vois pas trop, comment il reculerait.

Monsieur La Besnadière s'occupera incessamment de la rédaction.

J'ai tout lieu de croire, que Sa Majesté Prussienne enverra son frère le Prince Guillaume comme gouverneur général à Bonn; ce dont je voudrais que Son Altesse Royale Madame sa soeur fût instruite.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 27. Wenen 8-9 maart 1815.
Buitenlandse Zaken 11. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Gagern II 137-141.

Monseigneur,

Monsieur le Baron de Capellen remettra celle-ci à Votre Altesse Royale.

Je regrette, qu'il nous quitte. Il ne faut pas seulement juger l'utilité de sa mission par ce qui est, mais par ce qui aurait pu être. Si les esprits se seraient échauffés, un homme de son mérite, n'ayant épousé aucune opinion, aucun parti, aurait pu réussir. A tout événement il a fait honneur au choix de Votre Altesse Royale.

Il Lui donnera des notions plus exactes sur bien des objets et sur la position du moment. Quelques nuances - et le développement des caractères et des opinions peut lui être échappé par la seule raison, qu'il n'y a pas assisté.

Le courrier anglais accompagné d'un autre personnage est allé lentement, et nous a donné de l'impatience. Les dépêches même, quoique conçues comme nous le désirions, n'ont pas levé tous nos doutes.

Lord Clancarty vient de me montrer sa lettre; il s'étend assez sur les matières de la royauté et du provisoire. Ce provisoire cesse dès que Votre Altesse Royale le veut. Son raisonnement sur la royauté ne m'a pas paru fort concluant. J'aurais désiré, que cela se fit, même à cause des affaires d'Italie et de leurs conséquences possibles.

On ne veut ni la créer, ni L'inviter. Tout dépendoit donc d'Elle, à peu près comme a fait l'Hannovre. Et si maintenant Elle se proclame souverain à Bruxelles, autant vaudrait-il, que ce fût sous le juste titre.

Depuis quelque tems les affaires du Congrès ont plutôt fait des pas rétrogrades.

1. La Bavière demande une infinité de choses et s'est attirée le titre de Prussiens du Midi. Ils veulent: Fulde, Hanau, Francfort, le pays de Linange, l'ancien Palatinat à la droite du Rhin, 70.000 âmes à la gauche - et Dieu sait quoi. Personne ne les soutient trop, et la Russie est leur adversaire, quant à Bade du moins. Je ne m'en mêle autrement que de prendre la défense de Francfort - Bade leur offre ce qui les arrondirait davantage. - La nature des pays médiatisés est toujours un obstacle.

2. Le Roi de Saxe et ses frères refusent l'acceptation. Les instances du Duc Albert n'ont pu l'ébranler. J'étois présent hier à la cour à cet entretien entre Monsieur de Talleyrand et ce Duc - oncle du Roi.

Lord Wellington, le Prince de Metternich et Monsieur Talleyrand se trouvent à l'heure ce qu'il est, à Presbourg, pour porter au Roi les ouvertures officielles, et pour le déterminer! Ils réussiront, je pense. Mais s'ils ne pouvaient vaincre sa répugnance - je ne veux pas préjuger. Il y aurait une possibilité de revenir à l'idée de l'établissement sur le Rhin - et j'y répugnerais moins, parce que le lot de Votre Altesse Royale est tout fait. Mais en général cette supposition est entièrement frivole, et l'Angleterre s'y opposerait.

Le Duc de Cobourg tâche d'attraper quelques 30.000 âmes - des cessions saxonnes; il trouve des défenseurs officieux, et le dédommagement pour la Prusse serait pris dans le Département de la

Sarre - sans cependant ôter les communications à la monarchie de Votre Altesse Royale de ce côté-là.

3. L'Autriche aussi met en avant des demandes déraisonnables, du Brisgau par exemple, qui ne peut lui convenir.

4. L'état de la Suisse paraît être pire que jamais. Le travail de la commission achevé, ils ont appelé les députés suisses - qui leur ont prouvé des inepties et de très graves.

L'Autriche voudrait la Valteline.

On était déjà d'accord en Suisse, que le directoire changerait entre Zurich, Berne et Lucerne. L'Empereur de Russie, instigué par La Harpe, s'est mis en tête, que les Bernois, s'ils veulent une augmentation territoriale, devraient y renoncer. Nouvelles tracasseries! Et je vois de mes deux yeux, comme Berne, jadis la plus antifrançaise, se jette dans les bras de cette puissance!

Ainsi les jalousies de ces deux grands empires augmentent et se multiplient. Voyons si un danger commun pourra y porter remède!

Jamais le génie de Napoléon ne m'a tant frappé et ébloui que depuis son évvasion de l'île d'Elbe - par l'impression, qu'elle paraît faire sur tous les esprits. Il m'est encore impossible de partager ces frayeurs - du moins ces appréhensions.

Je retracerai ici quelques raisonnements. Hier le Prince de Metternich nous disait, au Prince de Wrede et à moi: le moindre mal me paraît son débarquement à Naples, le moyen en Italie, et le pire en France.

Les Français au contraire disent:

Nous le craignons - mais le moins en France. Il est détesté dans le Midi, et nos meilleurs généraux sont ses ennemis. S'ils avaient de l'ambition, ce serait pour eux-mêmes. Mais l'Italie est le grand foyer. Ils aspirent incontestablement à l'unité, détestent la domination étrangère et surtout celle des Allemands, et on ne nous a pas écouté, quand nous avertissions de trames et conspirations de ce genre. Si on avait commencé par chasser Murat - un des plus grands scélérats -, nous n'en serions pas là. Il faudra déclarer de par le Congrès: que quiconque allume les guerres, sans propres moyens réputés suffisants, est un brigand, passible des peines, que les législations infligent à ce crime. Et s'il parvient à se faire un corps d'armée, il ne faut pas s'endormir, mais lui mettre sur le champ 300.000 sur le corps. Pas de Français cependant. La France et l'Angleterre doivent fournir l'argent.

Les Russes aussi sont en grand mouvement et offriront sur le champ des secours.

Les Anglais tâchent d'excuser leurs officiers, qui auraient dû mieux surveiller. Je disais à Sir Sydney Smith: Vous ne l'auriez pas laissé échapper! Pardonnez-moi, me répondit-il, nous n'avions pas d'ordre de l'arrêter.

Attendons donc l'événement!

Nous allons bientôt voir les discours de Lord Castlereagh au parlement. Voici le fameux Saxon point de Monsieur Coock, qui les guidait dans les commencements.

On ne nous parle plus ni des millions russes, ni des dettes de l'Autriche! Ce n'est pas à nous à réveiller ce chat qui dort. Il ne tardera pas.

Nous défendrons, tant que nous pourrons, et je pense avec succès, l'affaire de la poste. J'ai déjà fort embarrassé, en demandant les

documents.

Nous ferons de notre mieux, pour que Moock et Geneppe nous restent.

Je connaissais bien le titre de Vianden, et ce bourg appartiendra à Votre Altesse Royale. Mais Daesbourg, St. Vith et Butgenbach me sont inconnus, ainsi que leur nature et valeur. La France ne les aurait donc pas vendus? Ce qui est purement bien particulier, ne me paraît pas cédé à la Prusse. Que Votre Altesse Royale veuille me faire donner ces renseignements ultérieurs, et je verrai, ce que je pourrai faire, quand on s'occupera de la rédaction définitive.

La prétention de Monsieur de Kneesebeck sur Horn m'est inconnue.

Enfin, pour Luxembourg - comme forteresse - Monsieur de Capellen provoquera des instructions finales!

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 28. Wenen 9 maart 1815.
Buitenlandse Zaken 11. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Sur le Duché de Bouillon

Monseigneur,

On vient de nommer une commission pour cet objet. Monsieur de Humboldt pour la Prusse, Monsieur La Besnadières pour la France, Monsieur Rademacher pour l'Autriche, et moi pour l'Angleterre et les Pays-Bas.

Monsieur le Prince Victor de Rohan est ici en personne. Monsieur Vauthier est mandataire de Monsieur d'Auvergne.

Prévoyant cette nomination je m'en suis occupé, et la pièce ci-jointe développe suffisamment, comment je l'envisage, déjà assez d'accord avec Monsieur Labesnadières.

Votre Altesse Royale doit à la sécurité de Sa monarchie de ne pas laisser ce mauvais point en d'autres mains. Mais Elle doit à Sa gloire de ne pas paraître d'usurper ou de ne pas être trop parsimonieux! Car on pourrait peut-être prendre une autre base que celle du revenu net, pour estimer cette souveraineté.

On se tromperait peut-être, en se flattant, que l'Anglais seroit un voisin fort tranquille; je joins copie d'une carte remise par les agents à Lord Clancarty, dont les notes prouvent, que l'appetit vient en mangeant.

Si cependant Votre Altesse Royale avait des ordres spéciaux à me donner, je les attends.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 29. Wenen 15-17 maart 1815.
Buitenlandse Zaken 12. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Gagern II 141-149.

Monseigneur,

Nous profitons du courier de Monsieur le Comte de Bentinck - car la proclamation n'a pas paru un motif suffisant d'en envoyer un tout exprès.

Les affaires de la Saxe et de la Bavière empêchent encore les autres.

Les trois seigneurs, dont j'ai fait mention dans mes dernières, sont revenus de Presbourg, sans avoir rien obtenu sur le Roi, qui traitoit ses affaires en personne. On m'assure, que le roi étoit même assez dur dans ses expressions - et se plaignoit surtout vis-à-vis du Duc de Wellington avec grande amertume des notes de Lord Castlereagh. Enfin Sa Majesté a fait remettre un véritable cahier de doléances, auquel il a été répondu par une note assez courte, conçue en termes choisis, pour ôter toutes les espérances d'une négociation prolongée.

Dans des conférences particulières Monsieur de Talleyrand a ajouté, que s'il y avoit possibilité à obtenir des modifications, ce serait plutôt après l'acceptation qu'en faisant des conditions. Les points de contestation sont, je pense, le cercle de Neustadt, des facilités du commerce pour Leipsic, l'achat du sel etc. etc.

On présume après tout, qu'à la suite de cette belle défense - le Roi enverra Monsieur d'Einsiedel pour accepter, et se tirer d'affaire, comme il pourra.

Les affaires de la Suisse et de l'Italie ne sont guère avancées, celles de Bavière traînent encore! J'ai lieu de croire, que l'Autriche trouvera moyen de s'approprier la Valteline.

L'apparition de Napoléon a beaucoup occupé les esprits. La déclaration ci-jointe en a été le produit. Monsieur de Metternich, pour différentes raisons, ne vouloit pas qu'on signe. Les Français ont insisté - pour donner plus d'authenticité. Monsieur La Besnardière avoit d'abord fait une autre rédaction - le Prince de Metternich dans le conseil des cinq y a substitué celle de Monsieur Gentz. Dans un autre réunion des VIII celle-ci a été revue et corrigée de fond en comble, chacun y mettant du sien.

Je voulois que ce soit au nom du Congrès et j'en ai parlé au Duc de Wellington, y mêlant un peu les affaires militaires. Voici le précis de cet entretien dans son cabinet. D'abord quelques phrases sur son voyage à Presbourg, et sur le non-envoi du courier.

Moi: On va faire une déclaration - il me semble que ce doit être au nom du Congrès, et non par tel ou tel comité.

Le Duc: Je crois que ce seront les puissances signataires de la paix de Paris.

Moi: C'est précisément le mode contre lequel j'ai des objections. Le comité peut vider les questions, qui ont rapport au passé, mais non pas prescrire celles de l'avenir. Car ce même prétexte pourra durer des siècles.

Le Duc: Je m'en vais vous dire, il y a un grand inconvénient avec le Roi de Naples. Si on admet toutes les puissances, en

l'appellant, on décide une question incertaine; si on l'exclut - il dira, que c'est un acte d'hostilité.
- Je n'ai aucun lieu de douter, que c'est là le véritable motif - surtout du côté de l'Autriche. Il m'a été répété de plusieurs côtés; mais il suffit, que le Duc de Wellington le dise. Il ajoutoit des plaintes de la manière de traiter les affaires dans le comité des VIII, où tous parlaient à la fois - de manière à ne pas s'entendre. Il vouloit sans doute tirer la conclusion, que seroit-ce, s'il y en avoit davantage.

Moi: Cependant il est tems que les Pays-Bas entrent dans la classe et position politique, qui leur convient. On s'occupe déjà de préparatifs militaires, on tient des conseils - et il est de mon devoir d'y rendre Son Altesse Royale attentive. Il conviendrait qu'on y parle au nom des Pays-Bas.

Le Duc: Ce sont les grandes puissances, à peu près comme le traité de Chaumont, que vous connoissez.

Moi: C'est un mot de nouvelle invention, et dont je ne connois pas trop la valeur et l'intention. Autrefois la Hollande seule y étoit comptée - à plus forte raison les Pays-Bas réunis. Le Prince a la confiance la plus illimitée dans votre personne, vous commandez, j'espère, ses armées. Vous parlerez ici en son nom, mais je pense, qu'il seroit décent que le Prince vous donne des pleinpouvoirs ad hoc.

Le Duc: Dans le traité d'alliance, auquel vous avez accédé, chacune des grandes puissances - promettoit 150.000 hommes.

Moi: Aussi je n'étois nullement amoureux de cette forme d'accession, que l'absence et l'éloignement du Prince pouvoit seule motiver. Dans les triple et quadruple alliances du tems passé la Hollande jouoit un rôle principal. La Prusse - avec 10 millions - ne peut pas rivaliser avec des puissances, qui en ont trente, à moins que vous ne lui donniez de subsides. Tenez, Monsieur le Duc, je ne suis ni Hollandais, ni Belge - mais je connois l'amour-propre des nations, et il vous importe, à vous Anglais particulièrement, de le ménager et de ne pas le heurter. Ils ne sont pas entourés de la même gloire du moment que les autres nations. Menez-les une seule fois à la victoire, et ce sera réparé.

Le Duc m'a observé - avec bonté et calme et sans le moindre signe d'impatience -, qu'il n'étoit pas partisan de trop de hâte dans les mouvemens militaires, qui entraînent beaucoup de dépenses et de si graves inconvéniens pour les peuples - qu'il s'étoit même opposé à la marche des Russes - qu'il me promettoit de me tenir au courant de tout ce qui se feroit - qu'il nous entendroit sur les formes que nous désirions - toujours prêt de nous satisfaire, autant qu'il dépendroit de lui.

De cette manière j'ai laissé cette porte ouverte à Votre Altesse Royale et j'en ai parlé aussi à Lord Clancarty.

Veillez, Monseigneur, me faire guider dans cette circonstance, qui reviendra souvent, et où nous pourrions aller plus loin qu'Elle même ne veut.

Le maréchal Wrede m'a témoigné à son tour la même jalousie, mais j'ai évité d'entrer en matière. Car apres la cour de Naples, je crois

que c'est la Bavière précisément, qui offre le plus de difficultés. Il est vrai, que la monarchie de Votre Altesse Royale est bien plus grande; il est vrai encore, que les anciens usages sont pour nous, et que la Bavière devrait n'être envisagée que comme une partie intégrante de l'Allemagne! Mais enfin - le maréchal Wrede dans cette occurrence a offert de marcher à la tête de 70.000 hommes. Les Russes avoient déjà fixé le jour, où leur quartier général serait à Breslau.

Les affaires intérieures de Wurtemberg me paroissent graves. Les esprits s'échauffent dans ce petit royaume et ces passions se communiquent au Congrès. Bien certainement la constitution est mauvaise, mais elle pouvoit se corriger elle-même. Le Roi pouvoit penser, que le Congrès n'avoit pas à se mêler de ses affaires, mais il ne devoit pas le dire à ses sujets.

D'un autre côté l'Autriche et la Prusse ne sont pas appelées à régler seules ces affaires, et la note du Comte de Münster au Prince de Wrede est plus médiocre encore. Le chancelier de Hardenberg avoit parlé si durement au Comte de Winzigerode, que celui-ci lui répondit enfin: mais, mon Prince, êtes-vous le Congrès? Le Prince Royal de Wurtemberg et Monsieur le Comte de Münster ont également eu une conversation fort chaude chez Lord Cathcart - conversation, dont certainement les dépêches ministérielles auront parlé!

Nous devons bien prendre garde de ne pas laisser trop de marge à l'esprit révolutionnaire en Allemagne, qui prend tous les masques.

Le Comte Golowkin et Monsieur de Lutzow se sont rendus à Stuttgart, probablement pour prêcher raison. Mais c'est un mal, si les Russes se mêlent de notre intérieur.

J'ai eu hier 16 une très longue conversation - demandée par moi - avec Monsieur le Prince de Metternich dans son cabinet, et j'ai tout lieu d'en être satisfait. Je voulois le tâter sur mes propres opinions, sur le poids qu'on destinoit à Votre Altesse Royale dans la confédération allemande, sur le plus ou moins de protection que l'Autriche pensoit donner aux princes du Nord etc. etc.

Je savois d'avance qu'il s'étoit vanté d'avoir été le principal personnage politique, qui a germanisé Luxembourg. C'est donc par ce bout-là, que j'ai entamé la conversation:

Le Prince n'a jamais trop répugné d'entrer dans la confédération, seulement il vouloit connoître la forme et teneur. Vous commencez par l'appeler, avant de constituer - il me semble, que j'ai tout le droit d'exiger de savoir, ce qui en est d'y coopérer.

(tout en me louant un peu d'avoir favorisé en beaucoup de choses les intentions de l'Autriche).

Monsieur de Metternich tomboit d'accord sur tous les points - en m'assurant que c'étoit la volonté de l'Autriche et son intérêt d'attribuer une très grande influence à Votre Altesse Royale. Et cette conviction et promesse s'est répétée de toutes les manières.

Entre autres j'ai glissé la phrase, que cette jonction du Luxembourg au lien fédératif ne devoit pas gêner Votre Altesse Royale dans Son administration intérieure; que si Elle trouvoit bon de faire entrer ce pays dans le système général de la représentation du royaume, pourvu qu'Elle fournisse Sa quotité requise en hommes et argent, la confédération pouvoit être indifférente, de quelle caisse sortiroient les sommes.

Monsieur le Prince n'a rien objecté. Au surplus, il me semble que

les Prussiens - qui s'acheminent aussi vers un système représentatif - vont faire de même.

Il approuvoit beaucoup l'intimité de Votre Altesse Royale avec les princes du Nord - Hannovre, Hesse, Nassau -, extravaguoit sur la Saxe, qu'il prévoyoit toujours prussienne, et ainsi de suite.

A tout prendre - sans le garantir - je m'imagine aujourd'hui, que les Bavaois seront nos voisins vers Sarre et Moselle.

[Toevoeging:]

Quoique je pense que Lord Clancarty et Monsieur de Humbold auront envoyé à la Haye la dernière note prussienne du 8 février dernier avec ses annexes, je continue de remplir ce devoir.

Les incluses ultérieures s'expliquent par elles-mêmes et montrent, comment l'échange des actes d'accession a été achevé.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Postscriptum I bij rapport 29. Wenen
15 maart 1815.
Buitenlandse Zaken 12.
Gagern II 149.

Sur l'affaire des postes

La maison de la Tour et Taxis trouve des partisans ici - et sous différentes couleurs.

Monsieur de Vrints, son négociateur et ministre, est bien l'homme le plus ennuyeux, qui existe - et le plus grand crieur.

Je n'en ferais pas mention, si le Baron de Stein ne m'en avoit parlé. Et voici dans quel sens. Il n'est pas entré en question sur un droit quelconque, et concevoit fort bien, que cette branche de l'administration ne pouvoit pas être brisée. Mais il lui paraissait, qu'en donnant à la maison de la Tour et Taxis les postes de tous les Pays-Bas, par bail, et pour un profit modique - tant pour cent de revenu net, cela pourroit avoir des avantages réciproques:

1. parce qu'ils sçavaient parfaitement bien ce métier;
2. parce qu'ils auroient alors un intérêt à donner de préférence cette direction ou cours des correspondances, qui sont sous leur influence.

Du reste Monsieur de Vrints est toujours encore à la recherche des titres, et il enverra son frère à la Haye.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Postscriptum II bij rapport 29. Wenen
16 maart 1815.
Buitenlandse Zaken 12.
Gagern II 149-151.

Sur le Prince Evêque de Liège

Monsieur le Prince Evêque de Liège m'a fait remettre cet
exemplaire de l'incluse en me demandant, si j'y trouvois à redire.
J'ai dit que non, et que chacun faisoit bien, qui défendoit ses
intérêts.

Il ne me semble pas douteux, que ce Seigneur de l'Eglise tombe à
la charge de Votre Altesse Royale. Il en étoit de même du tems des
sécularisations, et les sécularisations supposoient le principe de
l'indemnité, à plus forte raison là, où il s'agit simplement d'un
système politique

. Je crois aussi, que le Prince appartient à la première classe,
vu l'étendue de son ancien pays. Je n'y vois autre objection, si on
veut en faire, que celle, que le domaine a été vendu en grande partie
par la France. Mais en quel proportion? - combien y a-t-il encore de
bois? - Votre Altesse Royale veut-Elle élever ce doute? - Veut-Elle
appeller le Prince au siège de Liège ou peut-être à celui de Malines?
- Ces questions toutes cohérentes je les soumets entièrement à Votre
Altesse Royale, en rappelant à Son souvenir, qu'Elle avoit fait
faire par moi les premières ouvertures au Prince Evêque, qui
d'ailleurs Lui est très dévoué. J'ai parlé hier fort longuement de
cette affaire avec le Cardinal Consalvi. Il m'a donné ces
éclaircissemens:

Napoléon avoit présenté de suite 40 - 50 évêques au Pape;
l'excommunication est survenue, et le Pape n'a pas donné des
bulles - trois ou quatre exceptées, expédiées avant
l'excommunication, parmi lesquelles se trouvoit celle pour
Liège. Napoléon à son tour n'a pas voulu en faire usage,
pour ne pas laisser transpirer ces motifs. Le gouvernement
provisoire a trouvé ces bulles, et les a remis à ces
personnages. L'Evêque Lejcas a sollicité son admission, et
fait ses excuses, d'avoir obéi aux ordres de Napoléon, en
agissant comme Vicaire Général contre les intentions de Sa
Sainteté. Finalement il a fait pressentir, qu'il
résignerait, moyennant une modique pension. Il me paroît,
qu'il en est à peu près de même à Malines.

Gagern aan de Souvereine Vorst. Rapport 30. Wenen 18 maart 1815.
Buitenlandse Zaken 12. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Monseigneur,

Le courier de Monsieur le Comte de Bentinck a été retardé, et on substitue un anglais, qui se rend à Bruxelles.

Depuis 24 heures les nouvelles de France sont détestables, et il faut songer et se préparer à tout événement.

On parle de départ très prochain de Lord Wellington. Je désire beaucoup sa présence là-bas, pour affermir le trône de Votre Altesse Royale, peut-être bientôt menacé.

Et si le Congrès marchoit rapidement vers sa fin? Veuillez me prescrire, Monseigneur, où je dois me rendre?

Gagern aan de Koning. Rapport 31. Wenen 25 maart 1815.
Buitenlandse Zaken 12. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Sire,

Il me semblait voir de loin, ce que Monsieur de Thiennes a mandé à Votre Majesté, et j'ai été parfaitement satisfait pour ma personne de Lui voir prendre cette détermination. Il fallait en finir. Cela n'a pas fait mauvais effet - au moins je ne m'en suis pas aperçu. Tous Vos ministres en parleront aujourd'hui et Lord Clancarty avec plus de connaissance de cause que nous.

Lord Wellington - dans la conférence des V - était muni de la dépêche originale de Monsieur le Baron de Nagell, parfaitement ostensible non seulement - mais qui embrassait et expliquait tout à fait l'objet.

Si les Russes paraissaient prendre ad referendum - c'était uniquement, ou parce que leurs instructions et pouvoirs sont bornés par la présence du maître, ou parce qu'ils voulaient être rassurés sur les millions. Les dépêches anglaises coïncidaient - et tout s'est aplani. J'applaudis aussi un projet de terminer à Londres cet objet pécunier et financier. Si on nous demande une note, qui certifie - nous la donnerons.

Dans le jour je m'occuperai des offices pour annoncer cette royauté.

Je ne porterai pas dans ces notes du Grand-Duc de Luxembourg, parce qu'il me semble, qu'il faudrait préciser en même temps tous les autres titres - s'il y en a, ce que nous ignorons! Mais cette élévation de rang de ce pays n'a pas non plus essuyé de difficultés. Monsieur de Capellen a surtout insisté - instruit de ce qui se préparait pour Weimar. J'attendois moi, qu'on fixât les classes et les rangs, pour voir, si l'objet avait une valeur quelconque. La population devrait, à mon avis, être la seule base de ces titres, surtout s'ils donnent plus ou moins d'influence.

Buonaparte absorbe toutes les attentions. Nous le savons à Lyon seulement, et les dépêches de Paris sont jusqu'au 15. Celles de Messieurs Robert Fagell et Fabricius nous rassuraient, et paraissaient mieux vues et mieux écrites que toutes les autres. Dans mon intérieur j'appréhende cependant beaucoup. Mais quand le moment fatal sera arrivé de se décider à tirer l'épée, il faudra voir le bon comme le mauvais côté, et ne pas tout craindre, tout risquer, pour ne rien espérer et ne rien gagner.

Le reste des affaires avance lentement. On attend sous peu l'adhésion du Roi de Saxe. Un peu hypocrite il a fait venir de ses conseillers pour demander leurs avis, et fort de leurs vœux et opinions il se rangera, j'espère. Mais l'esprit des siens restera fort douteux, et méritera toute notre attention.

L'Empereur de Russie s'est réconcilié avec le Prince de Metternich, mû par les événemens ou par les dévotions de Pâques.

La rupture avec le Roi de Naples paraît très prochaine.

On est toujours en discussion avec les Bavarois. Dans la crise du moment ils ne voudront pas céder le certain pour l'incertain. Darmstadt et Bade y répugnent également. - Mayence est une pièce d'achoppement, et les Prussiens font mine de ne pas l'abandonner, ainsi que Luxembourg. Si nous avons guerre, il me semble, que Votre

Majeste pourra y acquiescer - quant à la forteresse. Mais quant au pays, l'administration et la facilité de lever des troupes, faut-il hâter la remise - qui entraînera sans doute celle des états héréditaires? Ou veut-Elle, que nous soyons passifs?

Leurs Altesses Sérénissimes les Princes de Nassau sont partis avant la fin des affaires et leurs échanges. On en parle cependant. Voici les notes remises pour leurs troupes - qui, j'espère, se trouveront réunis pour la défense des Pays-Bas. Le Prince Héréditaire a grande envie de les commander, et l'ouverture verbale en a été faite par le père au Duc de Wellington.

Le Prince Bernhard de Weimar se mettra incessamment en route, accompagné de Monsieur le Grand-Maître Baron d'Edling pour l'installer - le dernier vient de prendre congé de moi.

D'autres princes - ceux de Hesse-Philippsthal entre autres - aspirent au même honneur et écriront probablement sous peu à Votre Majesté.

J'ai lieu de croire, qu'un certain général Schaefer - hannoverien, jadis au service de Nassau et aujourd'hui à celui de Bade - a rédigé et envoyé un plan - de surprendre Strasbourg, pour s'assurer provisoirement de cette place importante. Mais le projet a été rejeté, qui répugnoit surtout à la loyauté du Duc de Wellington.

Gagern aan de Koning. Postscriptum bij rapport 31. Wenen 25 maart 1815.
Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356.

Sur le Prince Evêque de Liège

Ma dépêche sur Monseigneur le Prince de Liège s'est croisée avec les questions de Son Excellence Monsieur le Baron de Nagell.

Je le répète, le Prince ne demande pas mieux, je lui crois l'aptitude pour l'une ou l'autre place. Si Votre Majesté l'appeloit au siège de Malines - il recommande avant tout autre le Grand Chanoine Comte Clemens de Kesselstadt à celui de Liège. Monsieur Kesselstadt réside aujourd'hui à Trèves.

Gagern aan de Koning. Rapport 32. Wenen 29 maart 1815.
Buitenlandse Zaken 12. Dupl.: Buitenlandse Zaken 12.

Sire,

Au sortir de chez Lord Clancarty il m'apprend, qu'un courier anglais partira ce soir pour Bruxelles.

Le Duc de Wellington a quitté Vienne aujourd'hui de grand matin, je pense après la signature des nouvelles alliances! On nous proposera l'accession au premier jour.

Voici d'abord notre note circulaire sur la royauté et le titre de Grand Duc. Ma rédaction a subi quelques changemens - sur différentes observations de l'espèce de celles ci-jointes.

Ni les affaires de la Saxe, ni celles de la Bavière ne me paraissent encore réglées. Mais celles de l'Allemagne vont prendre une marche plus rapide. On nous répondra peut-être dès demain!

J'ai assisté aujourd'hui à la première conférence pour Bouillon, où je me trouve encore sans instructions. Je me borne dans ce moment à joindre les articles et le protocole. Je tâcherai de m'aboucher avec Messieurs de Spaen et Lord Clancarty.

Monsieur de Spaen, averti trop tard, ne pense pas écrire aujourd'hui.

J'ai lieu de croire, que les archiducs reprendront des commandemens. Charles en Italie et Ferdinand de la réserve sur le Rhin, ou vice versa.

J'ai lu de longues notes, l'une du ministre des affaires étrangères de Bade à Lord Wellington, pour demander des subsides, l'autre la réponse du Duc, pour les refuser.

Cependant il faudra bien que l'Angleterre passe par là, et dans une juste répartition. Il est d'un bien grand intérêt pour Votre Majesté d'appuyer cette mesure en Angleterre par Son ambassadeur. Si on favorise les grandes puissances seules, ou le Hannovre par exemple - on irritera, ou aliénera, les esprits des cabinets et des habitans! Donner modérément - avec discernement et justice -, mettre en même de payer les fournitures à un prix réglé et modique - voilà, il me semble, la marche à suivre. Et je le regarde comme un des points les plus essentiels. Monsieur le Baron de Stein me recommande particulièrement cet objet, et je suis parfaitement d'accord avec lui.

Gagern aan de Koning. Rapport 33. Wenen 30 maart 1815.
Buitenlandse Zaken 12. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.
Gagern II 151-152.

Sire,

J'espère, que Monsieur le Prince de Rohan tiendra parole de voyager avec la célérité de courier.

Le nouveau traité est soumis à Votre Majesté. Quant à la forme, je me réfère à ce que j'en ai dit précédemment. Pour énoncer mes idées sans détour, j'avais communiqué le gros de mes idées à Monsieur de Spaen - et, sans la lui remettre, j'ai montré, pour en faire lecture, la même pièce à Lord Clancarty. J'ai un petit soupçon, qu'il m'en veut. Mais, à un congrès, la liberté des opinions politiques doit être grande. Dans le fond j'ai raison, et je n'hésiterai jamais de dire la vérité, et d'essuyer des désagréments, s'ils ne sont que personnels. D'autres circonstances changent cependant la thèse. L'Espagne, la Suède accéderont également. A la bonne heure. Le premier besoin est une forte résistance - et autre chose est un refus, une entrave réelle, autre chose une observation, une réserve pour le tems à venir.

De loin, de loin, je vois un parti autrichien, [volgt een gedeelte in cijfer] qui penche un peu vers Napoléon:

qu'au bout du compte on peut vivre avec tout le monde -
qu'une régence, un Roi de Rome seroient chose merveilleuse!!

Mais c'est confidentiel, et avec violence j'ai soutenu le système contraire!

Nous aurons aujourd'hui une note - uniforme - autrichienne et prussienne, qui embrasse l'accession à l'alliance et la forme constitutionnelle, et qui exprime, qu'on approuve beaucoup nos dernières notes.

Je reviendrai sur toutes ces matières.

Transcriptie van het gedeelte in cijfer.
Buitenlandse Zaken 12.

Wessenberg.

Bijlage bij rapport 33.

Buitenlandse Zaken 12. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356.

La Hollande indépendante étoit comptée pendant des siècles parmi les puissances du premier rang. On comptoit l'esprit qui l'anime, sa position, ses forteresses, son industrie bienfaisante, ses colonies, et non pas le nombre de ses troupes.

Les formes et usages du droit des gens ne sont pas à négliger. Le droit du plus fort et son abus est le vice du tems. Si cela est vrai en morale, il ne faut pas l'admettre et le sanctionner en politique. En admettant une nouvelle doctrine: de grandes puissances, basée sur le seul nombre de troupes, on alarme les autres états. Le partage de la Pologne en étoit un prélude, d'autres événemens justifient la méfiance. Supposons Son Altesse Royale indifférente sur cette question, les peuples des Pays-Bas nouvellement amalgamés ne le seront pas. Et s'ils manquoient contre toute attente de ce point d'honneur national, les hommes d'état sages et clairvoyants devroient tous tendre à le leur donner, à le leur inoculer.

S'il s'agissait d'un traité d'alliance, les soussignés ne se croient pas autorisés d'y accéder autrement que comme une des principales parties contractantes.

Gagern aan de Koning. Rapport 34. Wenen 1 april 1815
Buitenlandse Zaken 12. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Sire,

Depuis quelque tems les Anglais nous chicanent sur l'épaisseur de nos paquets, quand nous nous servons de leurs couriers - pour la bonne ou mauvaise raison, que ceux-ci ont encore un tas de papiers à rapporter à Lord Castlereagh. Ce billet de Monsieur de Spaen en fait foi.

J'ai à entretenir aujourd'hui Votre Majesté des affaires de l'Allemagne. Dorénavant je ne les séparerai plus, parce qu'elles regardent plutôt le Luxembourg que les pays de Nassau. Sur l'échange de ces pays cependant, et sur l'époque, je n'entends pas souffler - et j'ignore les intentions de Votre Majesté.

Voici la réponse prussienne à la note de 22 mars - celle de l'Autriche sera conçue à peu près dans les mêmes termes. Bade et Darmstadt s'étaient séparés - pour des niaiseries. On leur a répondu de la façon ci-jointe. Le ministre de Darmstadt a fait hier une espèce d'excuse et s'est joint aux autres.

Tout cela est fort bien. Il y a eu hier une réunion chez Monsieur de Türkheim, à laquelle je n'ai pu assister, empêché par une légère maladie. Il s'agissait d'élire une députation pour s'aboucher préliminairement sur les formes. Ce choix est tombé sur le Comte de Keller (Hesse-Cassel), le Baron de Plessen (Mecklenbourg-Schwerin), le Baron de Minkwitz (Saxe-Gotha), Monsieur de Berg (Lippe-Bückebourg) et Monsieur Smidt (Brème).

Je ne parle pas de la distribution des troupes, surtout des contingents allemands. D'abord je ne suis instruit qu'imparfaitement, et Votre Majesté - si près de Lord Wellington - est en meme de prendre toutes les informations à la source. Les princes du Nord et les villes libres avaient tous le même désir, de servir sous Lui - mais n'avaient pas le courage de l'exprimer - et un peu moins de motifs que la maison de Nassau. Cependant Votre Majesté pourra se convaincre - en parcourant les réponses à nos notifications, que Monsieur de Spaen aura l'honneur de Lui soumettre - combien ces cours sont persuadées, que Votre Majesté est leur boulevard, appui et protecteur!

Je joins ici le dernier mémoire des médiatisés, plein de fiel - et se réduisant à peu près à la conclusion: si vous ne pouvez ou ne voulez nous faire revivre - tuez du moins les autres, tant que vous pourrez. Il n'en sera rien, mais c'est toujours une très vilaine pomme de discorde, jettée en Allemagne, où il y en a déjà assez. C'étoit un des objets qui a le plus agité le Congrès et le cercle social, parce que ces princes s'y trouvaient en grand nombre, et faisaient partie eux-mêmes ou tenoient par beaucoup de fils à la haute noblesse de ce pays-ci. La Prusse les soutient - pour être juste et sainte - mais au bout du compte pour abaisser les autres, et pour en tirer partie - piquée qu'on aurait coupé un gâteau en Allemagne, sans lui en avoir donné sa portion. Par les mêmes motifs, et parce qu'il aime un peu les adorations et genuflexions, le Comte de Münster entre dans ce sens. Mais enfin, justice à part, on est d'accord, qu'il est impossible et nuisible de les faire revivre - et

il faudra bien en revenir à l'ancien adage: qui vult finem, vult media. On ne peut pas diviser la souveraineté, le dominium eminens, et ses prérogatives et fonctions principales.

Pour la clôture je joins ici la suite de l'affaire de Bouillon, qui s'explique par elle-même. Lord Clancarty était d'accord avec Monsieur de Spaen de ne pas parler d'un droit ou prétention quelconque. Mais en général ce sera plutôt au canon à décider du sort de Bouillon qu'à la plume.

Gagern aan de Koning. Rapport 35. Wenen 3 april 1815.
Buitenlandse Zaken 12. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Sire,

Les moyens d'écrire se multiplient.

Dans la nuit du 1-2 nous avons reçu les dépêches du 25 mars, et nous n'avons pas tardé de donner la note que Monsieur de Spaen remettra à Votre Majesté.

On met jusqu'ici beaucoup de zèle, d'accord et de célérité. Tout est en mouvement et de tous les côtés.

Il y avait de grandes altercations sur la formation de l'armée du Duc de Wellington. La Prusse argumentait, que l'Autriche, forte elle-même de 25.000.000 d'habitans, s'emparait des corps de Bavière, Wurtemberg, Bade et même Darmstadt. Elle se plaignait donc, qu'on lui envoyait et ôtait les princes du Nord, qu'elle disait - ne pas vouloir lâcher. Et le Baron de Stein soutenait fortement cette thèse d'injustice. On s'est arrangé à la fin, et on attribue et envoie à Lord Wellington: la Saxe royale, Hannovre avec Brunsvic, Nassau, Oldenbourg et les villes anséatiques.

Nassau en principe. Mais comme ils avoient offert 3.000 hommes pour la défense de Mayence - on les tient au mot. Si on leur donnait le subside nécessaire, ils lèveraient bien encore un petit régiment de cavalerie, deux escadrons du moins. Il n'est toujours pas question des 4 Principautés.

Le Rhin est déjà assez bien garni. Je n'en dirai pas autant du Mont-Tonnère, où on pourroit du moins faire des invasions, et du brigandage, mais sans suite.

Je me suis procuré l'ordre de marche d'une partie de l'armée bavaroise, et les dates. Voici cet extrait. Les Autrichiens se sont relâchés tout à fait sur Salzbourg; malgré cela ils sont loin d'être d'accord avec les Bavarois!

La question de Naples paraît toujours en suspens.

Lord Clancarty est aujourd'hui à la tête de l'ambassade anglaise. Il est accablé de travail, souvent bien souffrant, et sur personne les événements du tems n'ont fait plus d'impression. Craindrait-il pour le repos de l'Angleterre? Lui, qui la connaît bien? Je supposais par tous les nuages sur son front, qu'il m'en vouloit sur quelque chose. Hier dans une fort longue promenade, j'ai été agréablement détrompé!

Un Français de ma connaissance, Monsieur de Cavanagh, est revenu hier de Paris, qu'il avait quitté le 24. Il nous assure, que "la Belgique" est le cri de guerre et de ralliement. Comment pouvons-nous tolérer des Bourbons - qui ne voulaient pas la Belgique? Cet appetit, j'espère, nous vaudra l'Alsace et la Lorraine avec les évêchés, et, outre-Meuse au moins, les cantons, dont la Belgique a été privée. Sans l'Alsace et les évêchés point de sécurité pour l'Allemagne, et cette doctrine gagne depuis que Louis XVIII a quitté France. Je me flatte que nous avons au moins plus de chances pour ces avantages que les Buonapartistes pour la Belgique. Dieu, il faut espérer, ne sera pour les parjures!

Je crois que le Congrès tire à sa fin, et qu'il ne survivra pas ce

mois. Augsbourg ou Francfort pourrait être le lieu du premier rendez-vous! Je le répète, que si je ne recevois d'ordres précis de Votre Majesté, je me rendrai sur la Lahn pour les y attendre.

Gagern aan de Koning. Rapport 36. Wenen 8 april 1815.
Staatssecretarie en Kabinet des Konings 6356. Dupl.: Buitenlandse
Zaken 12.
Gagern II 142.

Sire,

Le Roi de Saxe enfin a accepté purement et simplement, et cette difficulté cesse. Il ne reste plus que celle de la Bavière, qui ne se soucie pas de terminer, suivie dans cet exemple par Wurtemberg, Bade et Darmstadt. On les y contraindra, je pense, Darmstadt du moins; car la Prusse voudra entrer en possession et jouissance de ses états. J'en ai des notions indirectes mais sûres.

Le Roi de Bavière nous a quitté hier. Les autres monarques suivront peu à peu. Mais cela ne termine pas le Congrès, et la rédaction. Plusieurs personnes marquantes, Monsieur de Humboldt, Lord Clancarty même, par leur position, ne sont peut-être pas très pressées.

Plusieurs archiducs se mettent en mouvement et sont employés. 1. L'Archiduc Jean, inspecteur général du génie des armées, se rend d'abord en Italie pour recevoir foi et hommage au nom de l'Empereur - puis par la Suisse sur les bords du Rhin. Je resterai en correspondance avec lui. 2. L'Archiduc Charles, également sur son départ, se contente du commandement de Mayence et environs. Je n'ai pas pu mettre au clair, s'il ne l'a pas préféré au commandement d'une armée en Italie - que d'autres lui destinaient. Dans nos contrées Mars et Venus pourront fort bien se rencontrer. Phrase que Votre Majesté comprendra. 3. L'Archiduc Ferdinand commandera une armée de réserve.

Je vois un grand désir de tous ces seigneurs de sortir d'inaction, et de se vouer au bien public; mais je ne peux m'empêcher d'y voir aussi des semences de jalousie et de discorde.

Votre Majesté verra sous peu dans Ses états le Comte de Walmoden - je m'imagine pour solliciter un commandement ou d'Elle ou du Duc de Wellington.

Dans les affaires allemandes - le Comte de Münster a fait la réponse ci-jointe et tout à fait satisfaisante. Mais les choses n'en sont pas plus avancées. Cependant j'ai vu chez ce même Comte une nouvelle rédaction de Monsieur de Humboldt, déjà divisée en articles - et il m'a paru, qu'elle souffrirait peu d'objections, présentée comme elle est. Ce n'est pas un tout - le nombre, la valeur des voix n'y est pas exprimée, l'unité de l'action, le pouvoir exécutif est presque passé sous silence. Mais au moins on ne découvre pas de mauvaises intentions manifestes. J'y remarque seulement, qu'on y fait entrer le Danemarck. Les idées de l'Autriche sur cet objet en général, ne sont ni bien claires ni peut-être d'accord avec elles-mêmes. Elle a fait une réponse, qui copie si bien celle de la Prusse, qu'il y est dit, que Sa Majesté est parfaitement d'accord avec Sa Majesté l'Empereur d'Autriche.

L'armée saxonne se dirige donc vers la Belgique. On m'assure qu'hier un courrier est allé porter le rappel au général Thielmann. Le Duc de Cobourg, il me semble, sollicite ce commandement, qui n'est pas un officier d'une grande expérience.

Le Prince Eugène se retire à Bayreuth sur parole d'honneur. Il y a eu entre l'Empereur de Russie et lui une correspondance et explication - à la suite d'un courier, que lui envoyoit sa soeur Hortense, et qui a été intercepté. Elle lui mandoit: de détourner l'orage, et de venir les trouver.

Le général Vincent - de retour de Paris - sort de chez moi; il ne serait pas fâché d'être employé auprès du Duc de Wellington, dans le sens des traités, et à peu près comme il était auprès du Prince Royal de Suède dans la dernière campagne. Il se loue beaucoup de Monsieur le Baron de Capellen, et voit avec plaisir, qu'il reste en Europe.

Il y a encore un voile sur les affaires de l'Italie et de Naples. On a envoyé le Comte de Neipperg à l'armée ou de ce côté-là, qui connaît personnellement Murat.

Gagern aan de Koning. Rapport 37. Wenen 11-12 april 1815.
Buitenlandse Zaken 12. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.
Gagern II 152-156.

Sire,

Nous venons d'avoir nos audiences des Empereurs de Russie et d'Autriche, et Monsieur de Spaen en rendra également compte, comme celui qui a remis les lettres. L'un et l'autre de ces monarques paraissent personnellement fort attachés à Votre Majesté, rendre justice à Ses nobles qualités, et se complaire dans l'idée, qu'ils ont coopéré de créer un état, salulaire à tous les autres - par sa position.

Instruits que tout se préparait avec le plus grand zèle et célérité, pour combattre Buonaparte et ses adhérens, nous avons moins sollicité d'accélérer la marche des troupes que remercié de l'empressement général. - C'était une manière de toucher cette corde, d'en faire sentir l'urgence, et toutes les manières étaient bonnes!

En Italie la guerre a commencé! Une affaire d'avant-garde a eu lieu au désavantage des Napolitains. Ils ont perdu du monde et le général Filangieri, habile officier, est mortellement blessé. L'ordre avait été donné à Monsieur de Frimont d'attaquer et de culbuter Murat à tout prix. On m'assure, que les Napolitains ne veulent pas se battre contre les Autrichiens, désertent et demandent non pas les Bourbons, mais quelque archiduc! - D'un autre côté le Baron de Stein m'assure posséder des lettres du général Gneisenau, qui se dit prêt à combattre l'ennemi.

On s'occupait d'une nouvelle déclaration, provoquée par les nouvelles de France, ou [bien] on trouvait la première insuffisante. J'en ai vu une première rédaction du Duc de Dalberg, qui me paraissait médiocre. Elle a, je crois, passé par plusieurs mains, et ce qu'on dit des corrections et changemens, me satisfait davantage. On y fera l'énumération des avantages, que la France va perdre, et du danger, qui la menace. Il sera dit, pourquoi on avait fait un établissement pour Napoléon, espèce d'excuse pour Alexandre et de compliment pour la France, etc. et au dire de Lord Clancarty elle doit être signée par tous les ministres royaux. Les objections, qu'on a fait à la théorie des grandes puissances, semblent par conséquent avoir fait quelque effet. Mais l'Autriche en général fait des difficultés. Il y en a qui disent, que Monsieur de Metternich a horreur de tout ce qui ne sort pas de sa grande conception.

Nous avons vu arriver ici de Paris Monsieur de Montront.

Monsieur de Montront est gentil'homme francontois et un des anciens habitués de la maison de Monsieur de Talleyrand. Il m'a toujours paru le vrai modèle de la rouerie. Plein d'esprit et de malice, il savait singulièrement amuser et captiver Monsieur Talleyrand, qui s'en servait en différentes occasions et spécialement dans ses tentatives de pacification avec l'Angleterre. Lord Yarmouth ne voyait que lui dans le tems, dont je parle. Napoléon cependant l'avait pris en grippe et exilé. Le voyant arriver en toute hâte, je croyais, que cette même aversion le chassait encore. Point du tout, c'est Napoléon, qui l'a envoyé - pour sonder le terrain - causer avec

Monsieur de Metternich - et peut-être faire des propositions conciliantes à Monsieur de Talleyrand même, s'il réussissait.

Pour mettre cela au plus clair, j'en ai parlé tout directement à Monsieur de Talleyrand - qui en est convenu, qu'il était envoyé par le Duc de Vicence et Fouché - mais que cela n'aurait pas de suite.

Il était encore hier ici - je l'ai vu avec le Prince Wenzel Lichtenstein -, mais le Prince de Wrede m'assure, qu'il a déjà signé ses passe-ports pour le retour.

Le général Charles Flassan, fils de Madame de Souza - et probablement de Monsieur de Talleyrand -, avait pris la même route, avec les mêmes desseins sans doute. Mais il a été arrêté à Stutgard, et on lui a fait rebrousser chemin. Je le connais très particulièrement, et je rends justice à tout plein de bonnes qualités, mais sa mère l'aura formé aux intrigues.

Nous avons eu hier au soir une conférence avec Monsieur de Humboldt sur notre accession. Il paraît, que celles de Portugal, Sardaigne, Hannover, Bavière ont été faites. On a stipulé 20.000 hommes pour la première, 15.000 pour la seconde, 15.000 à la solde de l'Angleterre et 10.000 en sus pour la troisième, et enfin 60.000 pour la Bavière. Nous croyions être les premiers appelés pour donner l'exemple, mais détrompés sur cette supposition nous n'avons plus rien vu qui pressait. Et comme nous attendons des ordres précis sur le contingent de Votre Majesté, nous tâchons de traîner jusqu'à la fin de la semaine.

J'ai fait objection à cet article, qui engage simplement au maintien des stipulations géographiques de Paris, et j'ai observé au Baron de Humboldt, s'il aimerait faire une partie de whist avec l'alternative de perdre vingt Louis et de n'en gagner aucun. Il est tout bonnement convenu, que je n'avais pas tort. Mais enfin je me suis consolé par la règle de droit, qui dit: res inter alios acta tertio nec nocet nec prodest.

Il n'en est pas de même quant à la nouvelle déclaration sur le point de paraître. On nous l'a communiquée hier au soir tard - et avec ce billet -, qui ne nous a pas même permis le tems de prendre copie. Je n'ai pu qu'écrire à la hâte le billet de réponse ci-joint. Monsieur de Spaen avait signé, mais je lui ai observé, que - sans le blâmer - au Congrès chacun devait suivre ce que lui dictait sa conscience. De tous ceux, qui ont signé et promis, pas la moitié dès aujourd'hui ne compte tenir cet engagement - le plus absurde, qui ait jamais été imaginé. S'il y a de l'inconvénient à dire le contraire, pourquoi ne pas passer sous silence? Tout dépend du sort des armes!

Le maréchal Wrede retarde son départ de quelques jours. Il comptait achever hier sa besogne, et me promettait un billet, qui me l'annoncerait. J'apprends, qu'il y a quelque nouveau obstacle. La différence était de 35.000 âmes, et il comptait se relâcher de 10.000. Son obstination à suivre le mauvais exemple de la Prusse, et à profiter des événemens et du danger du moment, a donné beaucoup de déplaisir. Il y a une antipathie insurmontable entre le Baron de Stein et lui, et tout ce qui est Bavière, et inutilement j'ai essayé de les rapprocher.

Comme il n'y a aujourd'hui point d'Anglais, qui nous chicanent sur l'épaisseur et longueur des paquets, je joindrai encore quelques

pièces insignifiantes:

1. une note du député de Lübeck, quand il avait peur du Danemarc. Je crois, que ce danger est passé, et peut-être n'a pas existé.
2. la réponse et refus de Lord Wellington à la cour de Bade, qui lui demandait des subsides. L'Angleterre cependant devrait partager ses aides en proportions égales, et ne pas donner à l'Hannovre seule par des préférences de famille. Les inégalités augmenteraient les irritations en Allemagne, qui vont en croissant. Je me propose un de ces jours d'en écrire à Lord Castlereagh, et d'user de la permission, qu'il m'a donnée.
3. les inquiétudes de Monsieur le Comte de Kesselstadt sur l'exercice de la police entre Meuse et Moselle. Il a son domicile à Trèves, et veut prouver son zèle. Il a fait de même vis-à-vis le gouvernement prussien.

Gagern aan de Koning. Rapport 38. Wenen 12 april 1815.
Buitenlandse Zaken 12. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Sire,

On m'annonce que l'affaire de la Bavière est terminée. Elle ne passera pas le Rhin, et ce sera à Bade et Darmstadt à s'y loger.

Nous venons de recevoir une lettre excellente de Monsieur de Falck. Puisse-t-il continuer de nous rassurer! et de nous donner de ces informations précises, qu'on demande à chaque instant, et sans lesquelles des plénipotentiaires jouent un bien triste rôle! Monsieur de Stein - toujours maître d'école - applaudit à cette énergie - le nombre de troupes excepté.

Qu'est-ce que 25.000 hommes! Pourquoi pas deux pour cent de la population, comme tout le monde fait chez nous? Le sang des Belges est-il plus précieux que le notre? Ne s'agit-il pas de leurs foyers?

Je lui ai simplement observé, que ces 25.000 hommes n'étaient qu'une fraction et ne comptaient ni les premières levées ni la Landwehr active etc. Enfin que Votre Majesté n'était pas entrée en possession d'un tiers de la Belgique à peu près.

Il m'a répondu, que cette remise aurait lieu sur le champ et de tous côtés - toute affaire était terminée définitivement. Nous sommes cependant sans instructions, s'il faut presser cet objet.

Gagern aan de Koning. Rapport 39. Wenen 15 april 1815.
Buitenlandse Zaken 12. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.
Gagern II 156-157.

Sire,

Monsieur de Spaen dira plus amplement, comment nous avons reçu de fort jolies boîtes pour certain traité assez médiocre. Il faudra bien, que Votre Majesté se décide à les rendre aux Lords Castlereagh et Clancarty. C'est un petit impôt sur la royauté.

Quant au traité même, je partage sincèrement certaines inquiétudes de Monsieur Falk, et je crois qu'incessamment j'irai mon chemin. Le Baron de Stein est précisément celui que je choisirai pour dorer cette pillule. Le maréchal Wrede m'a dit très positivement, qu'Alexandre était parfaitement instruit - par la voie de Paris -, que Sa Majesté possédait la copie, et qu'elle en avait parlé franchement au Roi de Bavière: "Vous avez été entraîné; je n'y pense plus." - "Entraîné non, car eux avant tout étaient des boute-feus."

J'ai la satisfaction qu'on ne signe et ne publie pas la proclamation mentionnée dans ma dernière. Au dire de Lord Clancarty, qui ajoute cependant, pour ne pas alimenter ma vanité, que ce n'est pas pour mes raisons. Je les crois cependant bonnes, et je poursuis ce chemin.

J'ai eu sur cet objet une conversation assez douce avec Monsieur La Besnadière.

Vous n'avez donc pas voulu signer? pourquoi?
Parce qu'on paraissait prendre certains engagements, qu'on compte pas tenir, si le combat s'engage sérieusement.

Mais on voulait le dire pour empêcher, qu'il ne s'engage sérieusement.

A la bonne heure; il fallait l'exprimer!

Dans les conférences entre l'Autriche et la Prusse d'un côté et les députés des princes de l'autre il n'a encore été sérieusement question que de l'accession.

Dans nos assemblées on a commencé à dresser des protocoles réguliers - à mettre plus d'ordre dans les délibérations. Je joins ici ces protocoles:

1. ces procès verbaux du 31 mars et 13 avril;
 2. le rapport des députés sur leur commission;
 3. ce que j'ai dit sur cette matière, comme ministre de Nassau. - On ne peut assez fortement et assez tôt combattre ces fausses idées. J'aime à mettre l'Alsace et la Lorraine en avant, mais je n'oublie pas la Flandre. Ce qui est vrai d'un côté, est vrai de tous. Et pour le Baron de Stein, c'est du pain béni. Il nous travaillera le cabinet de Russie!
 4. la note rédigée à la suite de tout cela, et signée hier.
- J'ajoute 5. la formule des Prussiens pour inviter les princes même les plus insignifiants à joindre leurs troupes à leur armée. Elle est assez mielleuse; cependant il serait moins préjudiciable, si on proposait l'arrangement général non de la part d'une puissance, mais de toutes.

Le ministre de Darmstadt est furieux et jette des hauts cris, de ce qu'on dépouille le Grand Duc d'une grande masse de ses états même héréditaires, pour le rejeter au-delà du Rhin - in partibus

infidelium, à ce qu'il pense. Et en effet l'Autriche aurait pu employer plus de formes. Darmstadt est un des états, qui lui fait le plus la cour, et qui n'en est pas mieux traité. La Prusse, plus fine, s'empare visiblement de Hesse-Cassel, en tâchant de l'obliger essentiellement - en l'arrondissant et en lui procurant un bénéfice d'une quarantaine de mille âmes. Elle y a peut-être un motif secret de quelque échange postérieure, pour s'arranger finalement avec l'Hannovre. La mission de Monsieur de Zastrow à Cassel avait sans doute pareil objet et la jonction de leurs troupes en est le premier résultat. C'est fort bien. On aimera à être en alliance avec la Prusse, si elle vise à faire plaisir.

Cet arrangement occupe encore le Congrès et je crains bien, qu'une grande partie du mois de mai se passera ici! Tout est lent chez les Autrichiens.

L'Empereur s'est enfin proclamé Roi des Lombards. La Russie va suivre cet exemple en Pologne; je ne sais dans quelle dimension et limite.

Le maréchal Wrede est encore ici, quoiqu'il est venu prendre congé de moi. Il portera plus de troupes dans le Mont Tonnère, fera des retranchemens à Kaiserslautern et fortifiera une tête de pont à Germersheim.

Gagern aan de Koning. Rapport 40. Wenen 22 april 1815.
Buitenlandse Zaken 13. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.
Gagern II 160-162.

Sire,

J'ai un peu induit Votre Majesté en erreur, en Lui annonçant la fin des affaires de Saxe et de Bavière. Le Roi de Saxe ne s'était désisté encore - que de deux articles, et tient à celui du partage des dettes sur la base du revenu. La Prusse soutenait la base de la population, et cède aujourd'hui à moitié; c'est à dire que les deux bases soient prises ensemble. Le Baron d'Erffa, un de mes amis, ministre de la cour de Saxe-Meiningen, revient de Presbourg et m'assure, que le Roi est très résigné et veut, que sa famille le soit! Il me dit beaucoup de bien des deux princes, neveux du Roi, qui serviraient dans les armées d'Autriche!

Quant à la Bavière, ce billet original de Mr. le Prince de Wrede me permettait de me tromper. La chose était vraie, mais ils avaient fait le compte sans leur hôte. Ils ont trouvé pour l'exécution une trop forte résistance de la part de Wurtemberg, Bade et Darmstadt. J'avais employé tous mes moyens de persuasion auprès des deux dernières cours - et je crois, que j'aurais réussi, si on n'avait pas trop tranché dans le vif.

Wurtemberg dit à peu près:

L'époque pour ces échanges de pays et de sujets est fort incommode; cependant, si on me montre un gain, j'écouterai.

Bade: Je comprends cette nécessité de céder et de passer le Rhin. Mais il aurait mieux valu s'aboucher avec nous avant de conclure. Nous ne pouvons céder cette partie du Neckar-Kreis, qui alimente Manheim et Heidelberg.

Darmstadt dit à peu près la même chose, en termes plus forts, parce qu'on en voulait à ses anciennes possessions, même à la Principauté Supérieure - das Oberfürstenthum - avec Giesen et Alsfeld. Les pouvoirs et instructions de Mr. de Turkheim sont très limités - et dans ses conférences avec les plénipotentiaires des cours signataires il n'a pu que prendre ad referendum. Deux billets ci-joints sont relatifs à cette matière.

Voilà où en sont les choses, et le maréchal Wrede ne pouvant trop prolonger son séjour, je crois qu'on reviendra à l'idée de laisser cet objet in statu quo; c'est à dire, la Bavière garderait ad interim ce qu'elle voulait rétrocéder à l'Autriche, et l'Autriche garderait l'administration de ces pays d'outre-Rhin.

Cela ne doit pas empêcher l'exécution des articles, qui concernent Votre Majesté. On me l'assure, et nous avons remis, d'abord après la réception des dernières dépêches, la note, que Mr. de Spaen aura soumis à Votre Majesté. Je n'avais ajouté à sa rédaction que la proposition du mode d'exécution, qui me paraissait le plus simple et le plus expéditif. Nous attendons cependant la réponse.

Par précaution j'ajouterai ici la gazette des derniers jours avec les patentes de la Prusse. Au fond je n'y trouve pas beaucoup à redire en ce qui nous concerne directement, si ce n'est ce qui y est dit d'une petite partie du Canton de Ruremonde. Ils auraient pu se contenter du Canton de Cruchten - et probablement il y aura moyen de rectifier, quand on fera la démarcation. La rédaction primitive était imparfaite - précisément sur ces points-là et vers Venlo jusqu'à

Mook.

Je reviendrai sur le champ à cette matière, quand j'aurai inséré ici une remarque ultérieure sur ces patentes prussiennes. Dans le Département de la Sarre, au lieu de nommer une ligne, conformément aux articles du protocole, les patentes prussiennes nomment les Cantons de Conz et Hermerskeil. Dès le même soir Mr. de Turkheim a remis une note pour contredire - et il alléguait parmi plusieurs raisons, que cela rétrécirait le contact nécessaire avec les états de Votre Majesté!

Ma première conférence avec Mr. le Chevalier de Gentz (consentie par le billet ci-joint) a eu lieu, et nous avons tâché de corriger et préciser la rédaction. La sienne était bien imparfaite et vicieuse, surtout dans ces contrées, qui sont au dessus du Canton d'Aubel. J'ai fait de mon mieux pour rectifier et il a cédé sur la plupart de mes observations. Veuillez cependant, Sire, me faire instruire plus particulièrement sur Gennepe, et à quelle distance cet endroit se trouve de la Meuse.

Les Prussiens sont entrés en pourparler avec Mr. le Baron de Marschall pour leur échange - comme le prouve la note verbale ci-jointe. J'en augure, qu'ils veulent finir ces affaires si étroitement liées avec celles de Votre Majesté!

Il n'est pas encore question des arrangements constitutionnels de l'Allemagne - et les difficultés s'accroissent, comme je l'avais prédit, dès qu'on s'écartait du chemin connu et simple - de la couronne impériale. Personne ne sait pas quel bout prendre, et cela aboutira - peut-être - à une alliance offensive et défensive. On discute celle, pour la guerre qui s'allume, et on emploie des formes assez convenables, comme il est détaillé dans les incluses. Probablement on signera sous peu de jours. Il n'y est question ni des Principautés d'Orange ni du Grand-Duché de Luxembourg - nouvelle épreuve, que cet établissement et séparation ne présente pas de grands inconvénients.

On regrette ici, que les affaires dans le Midi de la France ont si vite changé de face. Je ne m'attendais pas à autre chose.

Mr. le Comte Alexis de Noailles va partir pour Gand. Si j'ai bien compris ce qu'on m'a dit en confidence, ce serait pour engager Louis XVIII de s'entourer d'un ministère et de personnages plus populaires en France.

Comme nous enverrons sous peu de jours un de nos courriers, je parlerai plus amplement de la proclamation projetée, et non abandonnée - et sur notre accession à l'alliance défensive conclue en janvier.

Je remercie très humblement Votre Majesté de Sa nouvelle marque de confiance et de bonté en me chargeant de suivre les monarques et leurs ministères. Dans un long entretien, que j'ai eu avant-hier au soir avec le Prince de Metternich, j'ai appris, que l'époque est incertaine et qu'on se dirigera non pas vers Augsbourg et Francfort, mais vers Heilbronn et Heidelberg, ce qui m'est assez agréable. Je reviendrai incessamment sur cet objet.

Gagern aan de Koning. Rapport 41. Wenen 25 april 1815.
Buitenlandse Zaken 13. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.
Gagern II 162-166.

Sire,

Nous avons l'honneur de présenter à Votre Majesté un des traités d'accession. Il ne souffrait pas de difficultés. En nous présentant le modèle du Portugal, nous n'avions pas d'objection raisonnable. Il n'était pas exprimé bien clairement dans nos instructions, que les 50.000 hommes s'entendaient sans les garnisons, mais tout l'esprit de la chose y portait. J'ai observé,

qu'il était dans les intentions et dans le caractère de Votre Majesté de faire tous les efforts possibles. Si des revers obligeaient le commandant en chef de mettre plus de troupes dans les places fortes - la bonne foi préside aux traités, et le cours des événemens doit servir à les interpréter.

Les quatre puissances ne pouvaient s'offrir une garantie parfaite. Les Anglais y répugnent avec raison, parce qu'il ne faut pas se jouer de sa parole. Je n'en ferais pas même mention, s'il ne se trouvait un article de cette espèce dans le traité d'accession des princes allemands. Mais il faut les considérer comme sous le glaive - des amis comme des ennemis; ce sont leurs amis et alliés, qui leur promettent de ne pas les dévorer; et cependant on évite le mot même de garantie.

Le but de l'alliance est exprimé: "pour maintenir le traité de Paris et les stipulations arrêtées et signées au Congrès de Vienne". Mais on ajoute celui: "de compléter les dispositions de ce traité". Toutes ces assertions sont moins explicites et plus applicables au tems présent que celles de la déclaration projetée, où il était dit: que le traité du 30 mai et les arrangemens territoriaux et politiques arrêtés au Congrès resteront la règle des rapports entr'elle et les autres états de l'Europe.

Cela m'a toujours paru une vaine et fausse promesse, et je n'ai pas encore été contredit sérieusement. Au surplus il en a été question plus d'une fois entre l'ambassade française et moi. Dernièrement le Duc de Dalberg, en dînant chez moi et entouré d'autres Allemands, non seulement convenait, mais s'appliquait à prouver, que le repos de l'Europe serait mal assuré, tant que la France posséderait l'Alsace. Mr. La Besnardière est à peu près dans les mêmes sentiments. Il me disait dernièrement dans une assez longue discussion sur cette matière:

Vous avez tort. Si je vous dois cent écus, vous les demandez au juge, et pas plus. Mais si je vous fais de mauvaises chicanes, si le procès se prolonge à grands frais, vous me demanderez davantage à la fin du procès, et avec raison.

Monsieur de Talleyrand se plaignait que Lord Clancarty était trop d'une pièce dans cette question et son refus - en protestant, qu'il y était trop peu question du Roi. C'est nous attaquer à l'endroit le plus sensible.

Le Comte de Münster avait aussi ses raisons particulières, qui l'ont empêché d'y apposer son nom. Malgré cela l'objet n'est pas abandonné et on a insisté de nouveau, mais on corrigera peut-être.

Je joins ici les pièces ultérieures, qui concernent le traité d'accession des princes allemands, et je me permettrai quelques observations. En signant moi-même les contingents de la Confédération du Rhin en 1806 et les années suivantes, je visais à ce minimum et j'ai été parfaitement secondé par Mr. La Besnardière, époque d'où date notre intimité. Nassau, en fournissant 1700 hommes, ne donnait qu'un demi pour cent de population - si peu dans le principe, qu'il fallait aider par quelque arrangement subsidiaire, de manière que l'un dans l'autre on fournissait trois hommes sur quatre cent âmes. Dans les traités d'accession de Francfort on avait cette proportion toute faite devant les yeux et on a simplement doublé la dose! Mais les Barons Stein, Humbold et d'autres tendaient toujours à deux pour cent de la population. Les princes ont donc obtenu leur but de maintenir la première règle, en promettant une réserve de moitié en sus.

Nassau a insisté avec beaucoup de zèle d'abord de joindre en principe l'armée de Votre Majesté, et d'y envoyer 3040 autres troupes, se réservant de porter à Mayence un secours de 3000 hommes en cas de besoin. Car ils avaient un peu gâté leur affaire en se hâtant trop de les offrir pour Mayence.

J'observe en parenthèse, que je m'occuperai incessamment du sort du régiment d'Orange.

La Prusse, dans ce traité des princes, visait à établir une nécessité géographique de se joindre à Elle, par l'ancien système de division de l'Allemagne en Sud et Nord, dont le Meyn devrait être la démarcation. Trouvant dans la rédaction des paroles, qui l'exprimaient à peu près, j'y ai fait ajouter: et liaisons ou relations particulières, ce qui a donné matière à discussions. Mr. de Humbold combattait cette correction, comme dangereuse pour ces princes, et il m'a exprimé à moi-même cette tendre sollicitude; sans entrer en matière, je n'ai pu m'empêcher de penser à Mr. La Besnardière, qui l'appelle: le sophisme incarné. On a substitué: des arrangemens particuliers - ce qui revient au même.

Tous ces princes auraient indubitablement préféré de se joindre aux armées des Pays-Bas, et ils ne l'ont que trop manifesté. Mecklenbourg a pris ad referendum. Cobourg s'en défend encore. Le Duc vise à commander les armées de Saxe royale sous Lord Wellington et d'y joindre son contingent. Je crois, qu'il sera écouté, au moins pour ce commandement, pour s'assurer davantage des affections de ce corps d'armée.

Souvent je suis dans le cas de tempérer les marques de confiance de ces cours - pour ne pas heurter la Prusse et son amour-propre dans cette grande crise, où nous nous trouvons. Bavière, Wurtemberg, Bade, Hesse-Darmstadt, Nassau visent tous à un traité d'alliance plus intime avec Votre Majesté et l'Hanovre - surtout depuis qu'il est à peu près constant, que nous n'aurons pas d'empereur. Et dans ces ouvertures Votre Majesté est toujours mise en avant, comme chef de ligue et protecteur de l'indépendance. Wurtemberg, oui Wurtemberg un des premiers - au dire de Monsieur de Marschall, car le Comte de Wintzingrode personnellement me boude.

La note verbale de Mr. de Marschall, ou son tableau, détaille son arrangement avec la Prusse. Nassau acquiert par là au moins trois des Principautés d'Orange, en cédant presque tous ses médiatisés, Solms

surtout, et puis le Comté d'Altenkirchen, partie de Trèves, de Hachenbourg, le château de Engers, Thal et Ehrenbreitstein. Je ferai dresser une petite carte pour donner une idée plus claire de ces changements à Votre Majesté. Certains embarras m'ont empêché de m'en mêler davantage. Par mon conseil cependant on a conservé Niederlahnstein et le dominium de la Lahn et de son confluent. Il faut laisser quelque chose au tems, pour voir ce qui en sera de la forteresse de Ehrenbreitstein, destinée à être de la confédération. Après être tombés d'accord, un second arrangement a eu lieu - dont je suis moins satisfait - et sans lequel Nassau aurait également conservé une grande partie de Siegen avec Burbach. Ils renoncent à cet avantage et cèdent le baillage d'Atzbach, possession précieuse entre Wetzlar, Giesen et Marbourg, pour le Bas-Comté de Katzenellenbogen, autrement dit: das blaue Ländchen. L'un et l'autre objet = 20.000 habitans; ce dernier traité cependant dépend encore définitivement des affaires de la Hesse.

Le maréchal Wrede nous a quitté, incertain sur bien des choses. J'ai passé la dernière demi-heure avec lui.

La répugnance de Bade et surtout de Hesse-Darmstadt continue, et je ne me flatte pas, que la pièce ci-jointe contribuera à un meilleur résultat. On est préparé à l'une et l'autre chance, et on a signé un arrangement, qui remettra à la Prusse, à une époque fixée vers le 10 mai, je suppose, les pays entre Moselle et Nahe, qui lui sont destinés. Le reste sera partagé pour l'administration ad interim entre l'Autriche et la Bavière, qui reste en possession des objets à céder par l'Autriche. L'arrangement définitif subsiste en attendant sur papier.

En parlant de ce maréchal, je veux faire mention de mes appréhensions. Il lui est resté un aiguillon - dans le coeur, une dissatisfaction, qui se réduit à peu près à ceci:

On a été fort coulant pour la Prusse, et fort peu pour la Bavière. On traitait la première de ces puissances comme nécessaire, utile, méritant la confiance de l'Europe, et nous autres comme un hors d'oeuvre. On se méfie de nous.

Sans doute il avait des torts aussi, celui surtout, de beaucoup de rudesse, mais comme ces reproches regardent in specie l'Angleterre, je voudrais, que Lord Wellington en fût instruit, et lui témoigne très particulièrement dans ses lettres de la confiance, de l'estime et de bonnes intentions pour l'avenir, ce à quoi il sera fort sensible.

Il y a beaucoup d'animosité entre ces deux partis, Prusse et Bavière - et entre tout ce qui est Bavière, et le parti Stein. Et j'augure mal de ces élémens de discorde.

Dans un élan de confiance Mr. le Baron de Stein me disait: "N'y a-t-il pas assez d'une Prusse?" Ce ministre faisait ses paquets et ses adieux, pour aller à Berlin, où se trouve sa famille, et puis à Nassau. Mais l'Empereur de Russie l'a fait rester, parce qu'il y avait encore plusieurs objets à régler!

Gagern aan de Koning. Rapport 42. Wenen 26 april 1815.
Buitenlandse Zaken 13. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.
Gagern II 157-158.

Sire,

Notre courrier devait partir hier au soir, mais nous l'arrêtons pour être porteur de l'objet principal.

J'avais réservé pour la fin de ma dépêche ce que j'avais à dire sur la prise de possession, et le sort de notre note. D'accord avec Lord Clancarty, j'ai assiégé hier dans la journée le chancelier de Hardenberg et j'ai pris d'assaut ses bonnes déterminations. Lord Clancarty avait déjà fait bonne brèche par un billet, qu'il communiquera à Sir Charles Stuart.

Le chancelier d'état m'a fait arrêter le courrier pour le charger de ses propres ordres et dépêches à Mr. le gouverneur Sack. Son voisin à table, je lui ai glissé le 12 de mai, comme jour assez distant pour cet acte, ce qu'il a agréé sur le champ, m'instruisant qu'on avait fixé le 15 pour faire prêter foi et hommage. Par manière de conversation j'ai fait mention du livre, que je destine à Mr. Falk, où j'avais trouvé le Gränzrecess de la Silésie, exemple qu'on pourrait suivre. Cette idée lui a plu; il m'a demandé le livre et le possède encore. Je lui ai promis, que notre commissaire le communiquerait à celui de la Prusse. De cette manière on procéderait sur le champ à la démarcation.

Votre Majesté voudra donc nommer sans délai Ses commissaires et les envoyer à Aix-la-Chapelle. Je tâcherai d'être informé, si Mr. de Sack reçoit des instructions spéciales, mais je ne le garantis pas. En envoyant hier au soir le codex juris gentium à Mr. de Hardenberg, j'ai insinué:

La question du départ du revenu et toute autre matière douteuse, dont les commissaires ne pourraient convenir entre eux, seraient soumises à l'arrangement amiable des deux gouvernemens, si cela convient à Votre Altesse.

pour ôter tout prétexte à Mr. Sack de ne pas finir ou de demander des ordres ultérieurs. Lord Clancarty partage nos méfiances sur sa personne.

La même chose doit avoir lieu pour les Principautés d'Orange, et je me réfère à une dépêche spéciale sur cet objet en langue allemande.

Je termine par un autre objet assez important. Effectivement j'ai rompu la glace par rapport au traité d'alliance défensive, par l'entremise du Baron de Stein, ce qui m'a très bien réussi. A la suite d'une conversation du même genre je lui ai adressé la pièce ci-jointe avec quatre incluses désignées. Il en a fait un rapport verbal à Sa Majesté Impériale, qui a été parfaitement satisfaite de la conduite mesurée de Votre Majesté et de Ses intentions, et qui a gardé les pièces dans son cabinet! Stein n'est pas homme à nous tromper dans un objet si délicat, où, par passion, il serait le premier à jeter feu et flamme.

Il me semble qu'il n'y aurait pas de mal d'envoyer copie de ce billet du 20 à Lord Castlereagh. Les Anglais certainement ne sont pas dans le cas de faire des excuses, mais la manière, dont je fais mention de ce Lord - ce qui n'est que l'exacte vérité - fraye le

chemin a toute bonne intelligence.

[Buitenlandse Zaken 13. Toevoeging:]

Dans ce moment, quatre heures après-midi, on m'apporte de la chancellerie prussienne la dépêche à Mr. de Sack avec inscription: Mit Courier-Gelegenheit.

Gagern aan de Koning. Rapport 43. Wenen 1 mei 1815.
Buitenlandse Zaken 13. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.
Gagern II 166-169.

Sire,

Je ne suis pas encore en possession de rédaction d'articles, pour servir d'instruction aux commissaires de Votre Majesté, mais j'espère que je pourrai assez m'étendre sur la matière pour ne pas différer plus longtemps ces mêmes instructions.

Monsieur Gentz a tenu parole par les pièces ci-jointes, ce qui m'a engagé à en donner communication à mon collègue et à Lord Clancarty par les observations datées d'hier; et pour plus de sûreté j'ajoute la gazette, dont j'ai tiré ce passage. Je me flatte, que pour messieurs les Prussiens ce sera un argumentum ad hominem.

Il me semble donc, qu'il faut demander ni plus ni moins que cette largeur d'un demi-Meile allemand du territoire de la Gueldre prussienne jusqu'à Mook, ce qui est plus que la portée du canon. Si des villages sont en deça, la banlieue y appartient par principe, du moins il faudra insister. S'ils sont en delà, et que la banlieue s'étend vers la Meuse - on ne pourra s'empêcher de céder réciproquement, à moins qu'elle ne touche ou approche trop la Meuse. Cela me paraît la base de l'arrangement amiable entre les commissaires. Si cependant dans l'exécution le principe de la banlieue présentait trop de difficultés, il faudra s'en tenir uniquement à celui d'un demi-Meile allemand, qu'on m'assure effectivement correspondre à 1000 rheinländische Ruthen. On ajoute cependant qu'il y a des rheinländische Ruthen de 12 et de 16 pieds!

J'ignore encore, ce que dira Lord Clancarty sur ces articles. Mais s'il y avait quelque passage, qui déplût à Votre Majesté, je crois qu'il serait encore tems de rectifier, pourvu que Ses ordres ne tardent pas.

Le Comte de Solms-Laubach, ancien conseiller aulique de l'Empire (Reichshofrath), a été nommé gouverneur général du Grand-Duché prussien du Bas-Rhin. Il succède donc à Monsieur Sack et prendra sa résidence à Cologne. Hier il est venu prendre congé de moi. Je l'ai beaucoup exhorté d'être bon voisin - et modéré, en appelant à ses nobles sentimens. Je ne les lui disputerai pas, mais il est très violent et très capricieux, peu ami de la maison ducale de Nassau; et lui surtout avait déployé beaucoup de zèle et d'animosité dans l'affaire des médiatisés.

Le Baron de Haxthausen - que Votre Majesté a connu à Londres - servira sous le Comte de Solms dans l'administration du pays. A quelques extravagances près, c'est un assez bon enfant.

Les Prussiens disent eux-mêmes, qu'ils appellent, et appelleront par système, tous les gens de talent à leur service - s'imaginant, qu'en possédant l'intelligence de l'Allemagne - le reste ne sera qu'un corps mort, qui pliera devant leur aigle. Il n'est pas douteux, qu'à côté de beaucoup d'énergie et d'activité il y a beaucoup de folie dans cette masse, qu'on appelle la Prusse. Le développement de ce genre de folie est d'un grand intérêt pour Votre Majesté et pour l'Europe, et si Elle a des gens habiles à Berlin, qui les observent, je serai curieux de connaître cette peinture et ses détails.

Le Roi a nommé le Prince de Hombourg gouverneur de Luxembourg. Je

ne m'imagine pas, que c'est pour surabondance de talent, mais probablement pour marcher de pair avec l'Autriche, qui a nommé l'Archiduc Charles à Mayence. Il s'en suivrait, que ce n'est que pour le tems de la guerre.

On est en grande dispute sur les rayons et l'entretien des troupes - disputes dans les conférences et dans les conversations particulières. Le Baron de Stein est venu hier chez moi pour se plaindre, cependant d'un ton assez doux, que Votre Majesté ne prenait assez soin de l'armée prussienne sous Mr. de Gneisenau.

Sie werden nicht verpflegt. Der König ist zu weich. Er will nicht, dass seine Belgier etwas hergeben. Die Engländer bezahlen, weil sie Geld haben, die Preussen haben keines.

Je me suis borné à dire, que je prendrais des informations. Sans doute j'ai été témoin et observateur dans les premières guerres de la révolution, que la monarchie prussienne a perdu ses trésors - en souffrant, que toutes les denrées renchérisent et que les fournisseurs fassent leurs choux gras. Plus tard on a suivi le système contraire, ou n'a rien payé de tout, au grand détriment de l'habitant. Un juste milieu serait donc désirable, et on s'en occupe; on dresse des tarifs, on fait des conventions pour les différents rayons. Je me les procurerai, mais j'ignore, jusqu'où cela est applicable dans la Belgique. J'en ai parlé aujourd'hui aux Lords Clancarty et Stuart réunis. Le dernier assistait aux conférences et en écrira à Lord Wellington. J'apprends par lui, que Monsieur de Gneisenau a mandé, que toutes les provisions de Juliers avaient été épuisées pour ce Nachschub et ses besoins. Si j'ai bien compris, on serait convenu que l'armée, qui passerait de son rayon dans un autre, serait pourvue au taux de celui, qu'elle vient de quitter. Je joins une note du Comte de Münster aux Anséatiques, pour montrer comment lui a envisagé la chose.

Des Polonais - et Polonais qui savent souvent très bien, ce qui se passe dans leur pays - m'assurent, qu'Alexandre - en Pologne prendra le titre de Czar. C'est un titre mystique et indéfini, qui ne dit ni Duc, ni Roi.

Un nouveau plan de constitution de Monsieur de Humbold est entre mes mains, je ne sais le quantième, et plus jeune que celui, que j'annonçais dernièrement. Il trouvera toujours encore contradiction.

Monsieur le Duc de Dalberg m'a montré aujourd'hui un tableau de la situation actuelle de la France et des parties en France - raisonnement sur ce qu'il faudrait faire de la part du Roi, et sur ce qu'on a insinué à Monsieur de Montront pour le redire au parti Carnot et Fouché. Il a fait tout cela pour Lord Stuart, et cela m'a paru assez bien écrit et assez bien vu. - Dans mes entrevues fréquentes j'exhorte Monsieur de Talleyrand de tenir ferme et de rétablir sa réputation aux yeux de la postérité! Monsieur La Besnardière vise, il me semble, à se retirer dans les terres en Auvergne et d'y vivoter avec sa soeur.

On a, je crois, fait un nouveau traité avec la Sicile, qui met leurs troupes sous commandement de Monsieur de Nogent. On parle de Naples, comme d'une affaire finie, l'armée de Murat se trouvant dans une désorganisation parfaite.

J'ajoute pour la clôture, que Lord Clancarty approuve mes conseils sur la rivière de la Meuse.

Gagern aan de Koning. Rapport 44. Wenen 2 mei 1815.
Buitenlandse Zaken 13. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Sire,

Nous avons reçu aujourd'hui la réponse ci-jointe du chancelier Prince de Hardenberg. Ce ministre a écrit dans le même sens à Lord Clancarty. Le mot de possession civile dit tout, excepté l'occupation et la défense militaire, ainsi la levée et l'organisation de troupes, sûreté politique, gens d'armes, dépôts militaires, protection de l'habitant. Mais c'est peut-être du superflu et de la pédanterie de faire cette observation.

On se dispute encore sur les rayons et bien chaudement. Le Baron de Stein m'a remis la pièce ci-jointe - qui me paraît son credo dans cette discussion. Il me disait hier: "Vous devez être l'arbitre entre le Comte de Münster et moi." C'était vouloir captiver ma vanité. Ces deux messieurs se sont dit des choses fort dures. Au bout du compte les idées mêmes, sans parler de l'intérêt, ne sont peut-être pas bien claires. Nous ignorons bien des choses: Sur quel pied l'armée étrangère vit et paye-t-elle en Belgique? Est-ce pour la prospérité, comme s'imagine le Baron de Stein, ou la ruine du pays? Les denrées sont-elles en abondance? Y a-t-il un avantage majeur à disposer des ressources de l'Hannovre, Brunswic, Oldenbourg, qu'il faudra également non seulement payer mais charrier? Que fait-on pour l'armée prussienne, qui passe son rayon - ou quel est le projet de convention, qu'on pourrait admettre ad hoc? Dans cette crise sans doute plus on sera coulant et facile, plus les choses iront bien! En attendant je n'ai pu que me joindre aux vues du Comte de Münster - et il n'y a pas une heure, que nous avons longuement traité avec lui ces questions chez Lord Clancarty, qui est bien aussi homme à défendre son terrain. Lui et Lord Stuart agissent pour nous. Car l'ignorance des questions, dont j'ai fait l'énumération, est cause, que nous n'avons pas été bien curieux et après d'assister aux conférences, où on s'est dit des injures, sans arriver à bonne fin.

Il y a d'autres questions incidentes: Sur quel pied l'armée d'Hannovre est-elle payée? Bien sans doute, si l'Angleterre protège et donne subsides. Ce nouveau contingent de Nassau, qui va joindre le premier régiment, aura donc une paye bien inférieure, servant cependant sous les mêmes drapeaux et commandement. Ce ne serait pas un grand objet, il me semble, pour Votre Majesté ou pour l'Angleterre d'accorder le surplus, pour le tems de guerre. Car je ne vois pas ce qui pourrait obliger Leurs Altesses Sérénissimes de payer de leurs poches, et d'en souffrir, pour avoir choisi cette armée.

On m'assure, que l'Empereur de Russie a écrit ou fait écrire pour engager fortement Lord Castlereagh de revenir sur le continent.

L'Empereur d'Autriche va se faire Roi d'Illyrie, et y comprendra la Croatie et Dalmatie, ce qui ne plaira pas en Hongrie.

Incertain, si le projet de déclaration suspendue se trouve dans les bureaux des affaires étrangères, envoyée par un autre correspondant ou suppléée par Sir Charles Stuart, je le ferai joindre ici.

Gagern aan de Koning. Rapport 45. Wenen 6 mei 1815.
Buitenlandse Zaken 13. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Sire,

Monsieur de Benzel, attaché à la légation autrichienne près Votre Majesté, devait être porteur de ma lettre précédente. Elle a passé deux ou trois jours chez lui, et il vient me la rapporter. Cet accident explique la cause de ce retard! Le courrier anglais portera donc l'une et l'autre.

La dispute a continué sur les rayons et la paye des subsistances. Je suis très bien instruit de la marche de cette affaire majeure - sans y avoir pris part directe. Nous n'aurions joué qu'un assez mauvais rôle, ne sachant que dire, et craignant d'échauffer davantage les esprits, en soutenant fortement de thèses assez vagues. L'Hannovre parlait également un peu dans notre sens, mais bien plus dans le sien. Car je ne vois pas, quel avantage nous en retirerons, si on lui paye plus cher les denrées, qu'il aurait à fournir. Bref, Votre Majesté verra clair sans nous, et la question ou les questions Lui seront soumises. Le général Vincent fera des propositions à Votre Majesté, Lord Clancarty en écrit très au long au Duc de Wellington, et on pourra donner la tournure, qui convient!

Le Roi de Saxe est à Laxenbourg plus à portée d'arranger cette malheureuse affaire. Le Baron de Wessenberg la traite avec Sa Majesté - personnage, qui doit lui être agréable, parce qu'il y a des Wessenbergs au service de Saxe.

L'Archiduc Charles n'a pas tardé de poursuivre ses projets de mariage. Veni, vidi, vici - dès la première visite il a fait sa déclaration, et demandé la main de Son Altesse Sérénissime Madame la Princesse Henriette de Nassau. Ce nouveau lien entre les deux maisons me paraît avantageux sous tous les rapports, et je ne regrette pas d'y avoir un peu trempé, en disant beaucoup de bien, tout le bien qu'elle mérite, de la jeune dame à l'Archiduc Jean. Je présume, que le Prince père en aura écrit à Votre Majesté. S'il a tardé, c'est que le consentement formel de l'Empereur n'est pas donné. Et sous ce point de vue seul, je recommande le secret.

Gagern aan de Koning. Rapport 46. Wenen 13 mei 1815.
Buitenlandse Zaken 13. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.
Gagern II 169-173.

Sire,

J'avais trouvé dans les feuilles anglaises, quand on a commencé dans la chambre basse de s'occuper de notre traité d'alliance et d'accession, que Lord Castlereagh, en avouant ce traité, parlait cependant d'une correction et modification.

Lord Castlereagh, House of Commons, Apr. 21:

I have no hesitation, in returning for answer to the honorable gentleman, that His Royal Highness the Prince Regent, with an explanation of one of the articles, has ratified this treaty with the allied powers.

On m'assure, qu'il est question du 8me article, que le ministère anglais a fait déclarer à Louis XVIII, que le but avoué de la guerre était de détrôner ou d'être quitte de Buonaparte, mais non de forcer la nation française de rapeller les Bourbons, ou d'adopter une forme de gouvernement quelconque. Par d'autres insinuations on aurait adouci cette déclaration, et promis d'employer cependant tous les moyens pour y parvenir. Tout cela me paraît arrangé pour la machinerie parlementaire.

A cette occasion les Français se moquent un peu de Lord Clancarty, qui d'abord ne trouvait pas la nouvelle déclaration assez royaliste et qui maintenant veut en éliminer tout ce qui de loin ou de près peut favoriser les Bourbons.

Celui, ou ceux, qui gouvernent la France, ont fait de nouvelles tentatives pour entamer conversation avec les alliés, et surtout avec la cour d'Autriche, par le nommé Stassard, sujet né de Votre Majesté. On l'a arrêté à Linz et reconduit en Bavière et Wurtemberg. Ce personnage avait été préfet français, puis chambellan autrichien, et dans les lettres datées de Linz il s'est vanté d'appartenir à trois souverains à la fois, et de se sentir la vocation de les arranger. Je joins un échantillon de cette correspondance du cabinet français, la lettre de Monsieur le Duc de Vicence à Monsieur le Comte de Montgelas, que je dois à l'amitié de Monsieur le Comte de Rechberg. Les lettres à l'Autriche sont plus sentimentales, et s'adressent au père!

Le Congrès paraît tirer à sa fin. Les monarques font des préparatifs de départ; ils nous quitteront, je pense, la semaine prochaine, et je pourrais me trouver dans quelque embarras.

Il est bon, que ces articles finissent, car les esprits se roidissaient tous les jours davantage et l'esprit de dispute - Rechthaberey - s'emparait de toutes les têtes!

J'ai déjà fait mention des rayons - et des sorties assez véhémentes de Monsieur de Stein contre les Anglais, qui dans son système ne donnaient pas assez en hommes et argent.

Lord Clancarty, en m'expliquant et détaillant cette dyatribe, me fit lecture et me remit ses observations - pour en faire bon usage. Monsieur de Stein pensait réfuter ce calcul par le sien - ci-joint - de main propre. La manière de voir de ces deux hommes d'état a peut-être quelque intérêt pour Votre Majesté.

Il s'est aussi entamée une petite rixe entre Lord Clancarty et le Comte de Keller - au nom des princes allemands au sujet des traités d'accession et de la langue à employer. Cette correspondance a passé par mes mains, quoique neutre dans la question. Ce sont de ces semences de petites jalousies nationales, et celle-ci n'est pas précisément de la plus mauvaise espèce.

Les Prussiens continuent de fort mauvaises manoeuvres, et leur gouvernement offre des symptomes de désorganisation. Il y a près de la personne du monarque un des plus mauvais sujets, que je connaisse en Allemagne, Monsieur le Prince de Wittgenstein, grand-chambellan et ministre de la police. Un des chefs de parti parmi les médiatisés, il s'est avisé d'insinuer au monarque, que la plupart d'entr'eux brûlaient du désir de lui appartenir et voulaient se donner à lui spontanément. Le Roi a trouvé sublime ce mode d'acquérir et sans l'intervention de ses ministres a remis au Prince de Wittgenstein un ordre du cabinet conforme à ses désirs! Cette épisode nous occupe encore, produit beaucoup de fermentation, et je crains, que Monsieur le chancelier de Hardenberg, dont les remontrances jusqu'ici ont été inutiles, est assez embarrassé pour en sortir. Il a dû soutenir les attaques de Monsieur le Baron de Stein, du Prince de Metternich, du Comte de Rasoumofsky, qui lui démontraient l'absurdité, le désordre et le principe de révolution. La Grande Duchesse Catharine prend fait et cause pour le Wurtemberg, et l'Empereur Alexandre n'est pas Prussien dans cette question. Elle tombera, je pense. En attendant elle a suspendu les échanges déjà commencés de la Prusse et de la maison ducale de Nassau. Voici la note, que Monsieur de Marschall a remis à ce sujet.

Gagern aan de Koning. Rapport 47. Wenen 13 mei 1815.
Buitenlandse Zaken 13. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Sire,

Dans les affaires constitutionnelles de l'Allemagne le Prince de Metternich a très bien tenu parole. Je lui avais demandé avant-hier un entretien, sur plusieurs objets secondaires. Se trouvant sur le point de sortir et de se rendre chez le chancelier de Hardenberg, je l'ai accompagné, et chemin faisant il m'a donné rendez-vous pour le lendemain en m'avertissant, qu'il avait achevé son travail sur l'Allemagne et sa constitution, et qu'il voulait m'en donner lecture lui-même pour s'assurer, si je l'approuvais, et si je pensais, qu'il ne rencontrerait pas trop d'opposition. Cette longue conférence a eu lieu hier et effectivement il m'a lu ces deux pièces d'un bout à l'autre. La première est une espèce de déclaration de la part de l'Autriche seule, disant:

combien l'Allemagne tenait à coeur à l'Empereur François -
les causes du retard, arrangemens territoriaux - nécessité
cependant de poser des bases, les meilleures possibles etc.

Je n'avais rien à objecter.

La seconde est le projet de l'acte préparatoire de constitution en 11 ou 12 articles assez courts. Ce qu'il y a de plus louable - c'est qu'il n'y a pas de mal. C'est l'extrait rectifié des derniers travaux de Messieurs de Humbold, Wessenberg, Plessen, du dernier surtout. Il se distingue de ceux de Mr. de Humbold, parce qu'il remplit la grande lacune des voix. Les voici, et je garantis la fidélité de ma mémoire:

Plus de directoire, plus de comité, d'influence de pouvoir
exécutif - plus de deux chambres, plus de cercles et de
directeurs de cercle. L'indépendance et égalité claire et
nette de chaque état vis-à-vis les uns les autres. Parité de
droits pour les religions. Des états (Landstände), mis sous
la sauve-garde des lois et de la fédération. Le projet de
s'occuper du sort des médiatisés et de son amélioration; en
perspective un tribunal pour arranger les différends. La
fixation des contingents. Point d'alliance nuisible à
l'ensemble ou aux coétats etc. Enfin la convocation de la
diète à Francfort pour le premier d'août.

J'avais très peu d'observations à faire, qu'il a écoutées avec beaucoup d'attention, faisant sur le champ droit aux plus essentielles. Les voici:

Substituez et glissez par-ci par-là le mot de l'empire au lieu de fédération, patrie, nation - car de l'imperium à l'imperator vous frayez le chemin et tenez la porte plus ouverte. Otez le mot de petits princes. Veuillez ajouter la maison d'Anhalt, trop grande et trop ancienne pour être confondue avec les autres en voix collective.

Comme cela rendait le nombre impair, ce qu'il ne voulait pas, il pense à donner deux voix aux Ducs de Saxe, l'une à Weymar, la seconde aux autres.

Ne parlez nulle part de la Confédération du Rhin. Tâchez d'établir et de définir la trahison et le ban de l'empire!

Enfin j'ai ajouté:

Non seulement je n'ai pas d'objections majeures, parce que Votre Altesse a ménagé toutes les espérances, mais j'ajoute,

que je n'en aurais pas, si vous attribuez deux voix à l'Autriche, à la Prusse et à la Bavière - vu leur population.

Et si vous pouvez calmer les esprits et l'obtenir sur Bavière, Wurtemberg, donnez une voix collective aux princes médiatisés; je vous aiderai de tous mes moyens de persuasion.

Ce conseil paraissait lui plaire infiniment. Il me dit:

Vous ne sauriez croire, combien cela me mettrait à l'aise, même vis-à-vis de mon père, qui me croit fils dénaturé.

(Les réunions des médiatisés se tenaient chez le Prince de Metternich père.)

Je lui ai détaillé des avantages de cet arrangement, dont j'avais même parlé au maréchal Wrede, sans trop le persuader. Probablement je donnerai quelque suite au développement de cette idée, où j'ai le chancelier de Hardenberg, le Baron de Stein et le Comte de Münster de mon côté, et où l'intervention des ministres de Votre Majesté paraîtra douce, équitable et allant droit au but de calmer.

Deux heures plus tard le Prince de Metternich pensait conférer avec le chancelier de Hardenberg et le Comte de Münster sur ce plan. Voyons, si la Prusse voudra y acquiescer, qui trouvera peut-être, que les portes sont trop fermées à ses menées.

Dans son effusion de coeur Mr. le Prince de Metternich n'a pas laissé de compter les voix, qu'il pensait être pour l'Autriche, et qui produiront une immense majorité. Je les ai soulignées, et même les autres me paraissent rien moins que prononcées.

Gagern aan de Koning. Rapport 48. Wenen 18 mei 1815.
Buitenlandse Zaken 13. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.
Gagern II 173-175.

Sire,

On est enfin sorti de l'embarras sur la déclaration, en déclarant, qu'on ne déclarerait pas. Nous n'avons pas hésité de signer cette pièce, ouvrage de Mr. Gentz, et assez bien rédigé.

Le Roi de Danemarck nous a quitté, très peu satisfait. Il craint toujours la Suède et ses menées, qui, sous différents prétextes, garde la Poméranie. La Russie ménage le Prince Royal, mais dans le fond l'amitié est fort tiède - et la défiance réciproque. Il y a un peu d'analogie entre Murat et Charles Jean; ce dernier s'en aperçoit, et le Comte de Bernstorff me dit à l'oreille, qu'il est fort inquiet et fort agité.

Les monarques partiront vers le 26. On est convenu, que les ministres, ou ce qu'on appelle le quartier général diplomatique serait à une certaine distance de leurs personnes, à 20 lieues par exemple, et que rien, ni logement, ni fourrages, ne serait fourni gratis. Quant à cette distance, il y a du pour et du contre, et je présume, qu'après l'établissement de la règle, on admettra tout plein d'exceptions. Pour parler de moi-même, si Votre Majesté, outre ces relations politiques habituelles, a des officiers de marque auprès des monarques belligérans - les nouvelles, ouvertures, sollicitations, observations militaires, les plus pressantes, passeront par leurs mains, leur seront adressées, et ils en feront l'usage prescrit et convenable. Mais si Votre Majesté voulait confondre ces deux objets dans ma personne, je me ferai jour! Il me semble, qu'il y aurait de l'inconvénient de faire passer ces objets - uniquement par les Anglais. D'abord ce serait une manière sûre et indubitable de déplaire à l'Empereur Alexandre, qui, de ma science certaine, s'est exprimé plus d'une fois assez durement sur ce genre de dépendance. Et puis, tout ce que Votre Majesté pourra faire pour ébranler le système des grandes puissances, tout ce qu'Elle fera pour prendre énergiquement et jouer le rôle, qui convient à Sa monarchie, me paraît bien fait.

Mr. le Comte de Bernstorff aîné est nommé de la part de Danemarck, Mr. le Comte de Rechberg de la part de la Bavière, pour suivre les monarques. L'un et l'autre de ce choix me fait plaisir et me promet de l'intimité et de la bonne intelligence.

Mr. Talleyrand a demandé un asyle à Wiesbaden et Mr. le Baron de Marschall s'en occupe. Ce Prince ne voulait et ne pouvait être à Gand, et il lui paraissait peu convenable d'entrer en France avec les armées ennemies. Wiesbaden est point intermédiaire, et prendre les eaux est un prétexte. Mr. La Besnardière et Mr. Boigne obtiendront passe-ports pour la France.

Le Roi de Saxe enfin a accepté, et Votre Majesté trouvera aujourd'hui pour la première fois le nom du Comte de Schulenburg parmi les signataires. Mr. de Globig est cependant adjoint à cet homme d'esprit, mais très valétudinaire.

Je joins ici les noms des personnages, qui composeront le gouvernement russe en Pologne; il est authentique, et je le tiens de très bonne source. Au dire de ces dames polonaises il y a du bon et du mauvais choix.

La Bavière - Mr. de Montgelas s'entend - pense de son côté à de nouveaux systèmes d'alliance. Et elle aussi jette les yeux avant tout sur l'Angleterre et les Pays-Bas. Si je suis bien instruit, son envoyé aurait fait très récemment pareille ouverture à Londres même. Si j'y entends quelque chose, il est du plus grand intérêt de Votre Majesté, qu'on l'écoute, et qu'on flatte un peu son amour-propre. Malgré ses défauts, il sera plus facile d'influencer et de s'assurer de ce gouvernement que de celui de Berlin. Cette idée conduira la Bavière à désirer d'être voisine de Votre Majesté sur la Haute-Moselle - système de frontières, qui m'a paru préférable. Mr. le Comte de Rechberg me dit confidentiellement, et très confidentiellement, que ce serait le meilleur moyen d'extirper le Gallicisme en Bavière.

L'épisode - des vues de Sa Majesté Prussienne sur les médiatisés - est toujours dans le même état.

Comme nous n'avons pas eu de second courrier, nous devons supposer, que les ordres donnés au gouvernement prussien à Aix-la-Chapelle correspondaient aux ouvertures et promesses, et que l'acte solennel aura eu lieu le 12 de ce mois. Dans nos discussions - presque grammaticales - sur la rédaction des articles, les Prussiens continuent de céder sur Gennep. Nous cherchons encore un moyen de gagner les banlieues sans réciprocité, parce que cette réciprocité sur tel ou tel point pourrait trop rapprocher les Prussiens de la Meuse.

Le billet ci-joint dit assez - où en est l'affaire de Bouillon. Nous ne la terminerons pas, et nous proposerons des arbitres.

Le Grand-Duc de Weymar est venu me voir aujourd'hui pour me dire, combien son fils était satisfait de sa réception à Bruxelles. Il m'a montré la lettre.

L'affaire des Saxons à Liège fait ici une très vive sensation, et contribue, comme tant d'autres choses, à l'irritation des esprits.

Je me suis avisé dernièrement d'écrire à Lord Castlereagh. Voici cet épître.

[Buitenlandse Zaken 13. Toevoeging:]

Les articles qui concernent la Saxe, ont été paraphés aujourd'hui.

Le Roi de Prusse ira à Berlin, le chancelier le suivra et pour quelque tems; il vient de me le dire lui-même, mon voisin au dîner du Comte de Hardenberg.

Gagern aan de Koning. Rapport 49. Wenen 18 mei 1815.
Buitenlandse Zaken 13. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Sire,

Le plan de Monsieur de Metternich, pour l'arrangement politique de l'Allemagne, n'a pas obtenu le suffrage de la Prusse.

On a d'abord tâché de diminuer le nombre des voix, et de n'en donner qu'une à Brunswic et Oldenbourg ensemble - et la même chose pour Luxembourg et Nassau. Sous le point de vue de la population il n'y a sans doute pas grande chose à dire, et si la Prusse et l'Autriche n'ont chacune qu'une voix, il est un peu difficile d'en demander deux pour la maison de Nassau. Cependant j'ai développé fortement au Comte de Münster les inconvénients de cet amalgame.

Monsieur de Humbold revient toujours à son système favori de deux chambres, dont personne ne veut et ne voudra. J'ai même quelque notion, que Bavière, Wurtemberg et Bade sont entrés en concert de s'opposer à toute chose, qui serait autre ou plus qu'une alliance offensive et défensive, et surtout au pouvoir de la diète de s'immiscer dans l'intérieur des états. Le droit de s'immiscer se préparait dans tous les plans et projets, en mettant les constitutions partielles sous la garantie de l'ensemble, et moi-même je suis de cet avis. La chose est assez évidente, et il n'y a que la grande méfiance de la Prusse, qui va toujours en croissant, qui pourrait en dégoûter.

Après cela tout le monde voudrait dire son petit mot - de manière, que je ne prévois pas du tout -, comment nous finirons. La manière la plus fâcheuse cependant serait l'impulsion de la Russie, qui en a appetit, depuis que la France est hors de cours et que la crainte ne retient plus l'une de donner un très mauvais exemple à l'autre. Le Baron de Stein, en pareille occasion, n'est pas homme à ralentir son zèle.

Note:

Sont joints

1. un des derniers projets rectifiés de la Prusse ou de Monsieur le Baron de Humbold;
2. les propositions de Monsieur le Baron de Plessen, ministre de Mecklenbourg-Schwerin.

Gagern aan de Koning. Rapport 50. Wenen 30 mei 1815.
Buitenlandse Zaken 14. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Sire,

Quant à Bouillon Votre Majesté par les incluses se convaincra, que je suis parvenu, non sans quelque peine et quelque adresse, de faire rectifier l'article, qui en parle. Contre vent et marée, car j'avais à combattre - les préjugés des Anglais, les intérêts supposés de la France et l'ignorance de la Prusse. Les idées saines en politique et en morale de Mr. le conseiller d'état La Besnardière et son amitié pour moi ont prévalu. Il a rédigé l'article de main propre - loco voti - et avant son départ.

J'avais presque trop prouvé à Mr. Rademacher, commissaire pour l'Autriche. Car les droits du Prince de Liège lui paraissent incontestables. Mais Votre Majesté n'est pas successeur du Prince de Liège, et cela servira cependant un jour dans les discussions ultérieures. Par la rédaction projetée, la propriété est substituée à la souveraineté.

Si on voulait faire collection de plaintes contre la France, Bouillon servirait encore une fois de sujet principal. Car - garnison française, si je ne me trompe, occupe ce château, contre la teneur des traités.

Gagern aan de Koning. Rapport 51. Wenen 29-31 mei 1815.
Buitenlandse Zaken 14. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.
Gagern II 175-180.

Sire,

Voilà deux couriers, que les Anglais ont envoyé - à des jours non usités, sans nous prévenir. Cette manie et jalousie est presque ridicule. Votre Majesté, de mon côté, n'y a pas perdu grande chose. Car quoiqu'il y avait bien des objets sur le tapis, aucun n'était mûr.

J'en excepte l'affaire des rayons. Mais Lord Clancarty nous a assuré bien positivement, que Votre Majesté était parfaitement instruite par le Duc de Wellington et par des dépêches anglaises, comme nous mêmes avons appris plus amplement par les dépêches de ce Duc, qui nous ont été communiquées, les arrangements pris dans les Pays-Bas. Je joins cependant les pièces essentielles, qui y ont rapport. Votre Majesté y trouvera entr'autres un abus de pouvoir de l'Autriche et de la Prusse, même de l'Hannovre pour se soustraire et faire peser sur les états inférieurs, ce à quoi je me serais opposé vivement, si j'avais assisté. Le prix est extrêmement modique. Mais pourvu que l'on le paye et que les Anglais y tiennent la main! Ils en ont les moyens, en retenant les subsides destinés spécialement ad hoc. Vis-à-vis de Nassau Votre Majesté a d'autres moyens encore de s'assurer du paiement, si c'est Elle, qui les fournit.

Les Anglais - nous le savons - accordent des subsides à Wurtemberg et Bade et les traités se signeront en Belgique. Nassau, avec toute justice, demande la même chose et compte sur le puissant appui de Votre Majesté. Il y aurait peut-être facilité d'y comprendre le régiment d'Orange, qui par ce moyen - ne serait plus à la charge du trésor de Votre Majesté. Nassau a signé un traité d'échange et garde 12.000 âmes sur Siegen et Burbach. Elle perd cependant de 4 à 6000 âmes de population.

Enfin nous avons l'honneur de présenter à Votre Majesté la rédaction des articles, et plus que cela. Par les pièces ci-jointes Elle se convaincra, qu'il y avait des petites difficultés pour s'entendre, difficultés, qui résultent en partie des circonstances d'une grande ville, où on ne se voit pas régulièrement, et des nombreuses occupations de certains personnages, comme les ministres de Prusse et Mr. Gentz. On est parvenu cependant du côté de la Basse-Meuse de faire entendre raison, et de soutenir les deux principes à la fois - de la distance de la Meuse et de la banlieue -, même sans réciprocité, où elle serait trop gênante. Nous avons appris un peu tard, du côté du Rhin, qu'il y avait des enclaves - qui n'étaient pas des enclaves! Dans cet état des choses l'article n'a pu être autrement conçu. Je n'en connais pas l'importance et inconnu dans ces contrées, n'ayant que Mook pour point de mire, je désire, que tout cadre et que nous n'ayons pas fait des galimatias en géographie et topographie. Les expressions - au dessous de Gennepe - vu les explications prussiennes ne présentent pas d'équivoque. Car par le cours de la Meuse Mook est au dessous de Gennepe, comme Cologne est au dessous de Mayence. Pardon si j'écris du superflu!

Ces mêmes pièces, la plupart de main propre, prouvent l'attention et le travail de Mr. Gentz. Il était secrétaire général des grands comités; il rédige l'acte du Congrès, comme il a rédigé la dernière déclaration, ou ce qui lui ressemble. Son influence sur le cabinet autrichien est grande, et je ne connais personne, qui mériterait mieux que lui une marque de satisfaction de la part de Votre Majesté. Et pour préciser mon opinion, je propose une tabatière avec chiffre, avec un billet de mille ducats, et la décoration d'un degré d'ordre civil inférieur, si Elle en crée.

Sans doute ces objets de dépense se multiplient - mais souvent ils portent fruits. On sème; la moitié ou trois quarts ne produisent pas, mais le reste amplement.

Cette remarque sera applicable au traité, que nous avons l'honneur de présenter à Votre Majesté, et pour Sa ratification. Il est dans un rapport parfait avec les articles, et il en est le résultat. Honneur cependant à qui il est dû; l'idée n'est pas de mon invention. Le Comte de St. Marsan avait peut-être ses raisons particulières, et l'exemple donné par la Sardaigne a conduit plus loin. La Prusse l'imite pour elle-même. Lord Clancarty pense, que Votre Majesté doit avoir Ses titres particuliers dans Ses archives, et qu'Elle ne peut trop en avoir. Nous n'avions pas d'objection majeure et le devoir de suivre ses conseils. Mr. de Humboldt a rédigé dans un sens peut-être applicable à toutes les puissances.

Ce ministre prussien a proposé quelques legers changements - non seulement admissibles, mais parfaitement bons.

Nous nous serions cependant passés de l'article sur l'artillerie, qu'on nous a présenté. Il me paraît innocent, si Votre Majesté n'est pas engagée par une parole quelconque. Personne n'était muni de cette correspondance!

La vue de cet article avait donné appetit aux Autrichiens d'en glisser un autre sur les dettes, qui nous embarrassait fort! Lord Clancarty nous en a garanti. Avant de quitter Vienne, je reviendrai à cette question et je développerai mon idée!

Votre Majesté n'avait rien objecté à la rédaction sur la succession, qui Lui laisse les mains libres.

L'idée même de forteresse de la confédération n'est pas développée, et on s'en occupera à Francfort.

J'ai sollicité à plusieurs reprises l'expédition des ordres pour remettre les districts, qui ne se trouvaient pas du ressort de Mr. de Sack. Le chancelier de Hardenberg, un peu embarrassé, me demandait seulement quelques jours de répit et hier encore il m'a promis dans la main de ne pas partir de Vienne sans avoir rempli cet engagement. Il m'a avoué le motif, et je n'ai pas de peine à le croire, c'est que ce gouvernement général allait passer des mains de Mr. de Vinck à celles de Mr. de Sack. - Le chancelier a trouvé une forte opposition nationale ou individuelle, quand il s'agit de céder de l'ancien territoire de la monarchie. L'Ost-Frise, par ce sentiment de jalousie, souffre encore des difficultés. Weymar n'est pas satisfait, et ne le sera pas ici!! Nous demandons donc un peu de patience. Je vois tous les jours le chancelier, et je ne lâcherai pas prise.

Les puissances ont même signé des traités particuliers sur le sort de la Pologne. Je joins celui de Russie, où il y a du Czar et du Roi! On imprime les autres. - J'y joins une déclaration ou déclamation de

St. Petersbourg, que Mr. le Baron de Stein m'a remis à la même époque.

Ce dernier est parti pour Prague et Nassau et j'ignore, s'il reparaitra sur scène.

Leurs Majestés et les Grandes-Duchesses nous ont quitté. En prenant congé de ces dernières, j'ai appris par manière de discours - qu'on comptait revenir, après avoir heureusement terminé la guerre, tenir un second congrès, et compléter le premier; que les ordres étaient donnés de ne pas déranger une épingle dans les appartements!!

Les monarques du Nord, Alexandre et Frédéric Guillaume, ont fait leurs adieux avec quelques larmes plus tendres que dangereuses aux époux de leurs belles. Les amours de Sa Majesté Danoise étaient moins chevaleresques.

Je quitterai Vienne vers le 4, pour suivre le quartier général; je m'arrêterai un jour à Munic, et vers le 12 le Baron de Kinkel et la poste de Manheim sauront me trouver.

Pendant qu'on expédiait mes dépêches, le courrier est arrivé, qui nous a apporté l'affaire des rayons et les justes réclamations de Votre Majesté. J'ai tâché de simplifier et de poser les questions, pour nous-mêmes, par la pièce ci-jointe, mais jusqu'ici nous avons prêché à d'assez sourdes oreilles! Nous ne perdrons pas un instant cet objet de vue, et je le poursuivrai au quartier général. Monsieur le Baron de Nagell aura la bonté de lever quelques-uns de mes doutes!

Gagern aan de Koning. Rapport 52. Wenen 30-31 mei 1815.
Buitenlandse Zaken 14.

Sire,

J'ai été appelé aux conférences sur les affaires allemandes comme plénipotentiaire des Pays-Bas par le billet ci-joint du Prince de Metternich, et depuis j'ai assisté à ces conférences. Les protocoles disent le rôle, que j'y ai joué. On n'a pas pris de rang dans les séances! J'étais placé entre les Comtes de Münster et de Bernstorff.

A la seconde réunion j'ai appuyé fortement sur la nécessité d'appeler tous les membres, ce qui a eu lieu sans inconvénient. J'avais encore l'intérêt particulier de satisfaire Mr. de Marschall, qui prétendait représenter Luxembourg, non sans quelque apparence de droit. Car nos pleins pouvoirs nous étaient communs pour les affaires allemandes. On m'avait appelé cependant in honorem regium. J'ai évité par sa présence de répondre à sa note.

J'ai réussi à faire assigner et maintenir une voix à Votre Majesté, séparée et distincte de celle de Nassau. Nassau espérait à la même prérogative, vu sa population, et prévoyant, qu'on n'obtiendrait pas, elle aurait préféré se trouver jointe à Votre Majesté. Je m'y suis opposé, car je n'y ai vu qu'une source de rixes. Les ministres de Votre Majesté auraient du prendre ordres et instructions de Leurs Altesses Sérénissimes, alterner avec ceux du Duché, et toujours défendre leurs droits et même leurs maximes. Le rôle de Votre Majesté doit être plus indépendant. Raison, ordre, justice, bienveillance, protection en seront la base et les principes moteurs! Phrases, qui sieraient moins aux ministres de Nassau. Le sort des médiatisés était d'abord un premier point, où nous différions de vues et d'intentions. Il m'a paru noble de leur prêter secours, Votre Majesté ayant subi dans le tems les mêmes rigueurs de la fortune. Ce plaidoyé prouvait en même tems, dans quel sens Elle comptait agir dans la suite. On Lui gagne un nombreux parti en Allemagne - même entre ceux, qui par leur position paraissent opposés.

J'ai passé, et je suis indifférent sur d'autres articles - pour ne pas paraître perpétuellement sur la scène.

Ces conférences durent encore et tous les jours.

Je joins ici les protocoles - mais j'attendrai la clôture et plus de loisir pour donner un petit commentaire sur l'ensemble, justifier mes opinions et vota, et donner plus de clarté aux questions de litige.

Votre Majesté remarquera, que Wurtemberg n'assiste pas; Saxe royale et Bade assistent sans prendre part - et sans instructions. Bavière forme opposition sur la plupart des articles, vu ses jalousies et la restriction de ses instructions. Le Danemarc, qui a une position semblable à la notre, parle souvent bien, et très bien sur la question de la neutralité.

Veillez remarquer, Sire, les vers burlesques, Knittelverse, de Mr. Frédéric Schlegel, qui ne sont pas sans sel et sans mérite et qui n'ont pas laissé d'agir sur les esprits.

Gagern aan de Koning. Rapport 53. Wenen 9-10 juni 1815.
Buitenlandse Zaken 14. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Sire,

J'avais mal calculé les jours de mon départ et de mon arrivée au quartier general. Quelques affaires partielles, des provinces en Italie, le sort des VII isles, mais particulièrement les affaires allemandes ont causé ce retard. Je parlerai séparément de celles-ci.

Mr. le Baron de Spaen aura soin de soumettre à Votre Majesté, le plutôt possible, l'acte du Congrès! On a longtems discuté sa forme, et comment on signerait. L'acte de l'union germanique devait en faire partie, et les Rois de Bavière et de Wurtemberg refusaient leur assentiment. Enfin on s'en tiendra à la signature des signataires du traité de Paris. Je dirais des VIII puissances, si l'Espagne ne s'en séparait et ne refusait son adhésion. - Je ne suis nullement jaloux de cet honneur de signature - car qu'est-ce que signer? Si non attester, qu'on a coopéré, qu'on croit, que tout est bien, et qu'on n'aurait pu mieux faire! Je suis loin de ce sentiment, quoique bien loin aussi de ceux qui frondent trop. Une adhésion, qui n'est qu'une acceptation, me paraît préférable, parce qu'elle est vraie.

J'ai eu de longues conversations sur ce refus avec Mr. de Labrador. L'empêchement se trouve dans les affaires d'Italie, dans la prétérition des droits de la Reine d'Etrurie - et la perte de l'influence espagnole dans cette belle partie de l'Europe.

Le système des grandes puissances déplaît autant à ce ministre; il le trouve aussi offensant pour sa cour que je le trouve pour la mienne. Il m'a parlé de leurs armées nombreuses, et trop nombreuses, qu'ils pourraient bien faire entrer en France, et il est si peu apôtre de l'intégrité de la France, que le Roussillon lui paraît bien convenir à l'Espagne, pour prix de sa valeur.

Sur ce même objet de l'Italie les Russes et les Anglais ont eu de vives altercations! L'Empereur Alexandre soutenait les intérêts de l'Impératrice Marie Louise et du petit Napoléon, dont les Anglais se soucient fort peu. Alexandre demandait 50.000 âmes du côté de Bénévent pour le Prince Eugène; les Anglais s'y refusaient. Ce sont de ces sémences de querelles futures, et ce ne sont pas les seules. Protégés par la Russie, on a promis après la paix à la rive gauche du Rhin 50.000 âmes à Oldenbourg, 20.000 au Duc de Cobourg, 10.000 à la famille des Comtes de Pappenheim. Tout cela se trouve consigné dans les protocoles, et non seulement me paraît nuisible, mais entièrement contraire au système d'opposer des états plus forts aux frontières de France. Il en résultera, que tous ces petits seigneurs seront dans la dépendance de la Prusse, ou lui céderont leurs droits moyennant d'autres concessions. Dans une conversation un peu vive, que j'avais ces jours-ci avec le chancelier Prince de Hardenberg, il lui échappa de dire: qu'à l'issue de cette guerre il ne prévoyait - que bellum omnium contra omnes.

C'est probablement dans cette crainte et dans cette hypothèse, que les Anglais, Autrichiens et les Français mêmes continuent à attacher du prix à l'alliance défensive, conclue en janvier, et la regardent comme continuée - in spe. Le Prince de Metternich m'a fait cette réponse verbale à mon billet et question, s'il convenait encore d'échanger les ratifications:

et que l'Autriche attachait du prix de posséder dans ses

archives ce premier traité d'amitié avec Votre Majesté!

Je crois, qu'il a dit la même chose plus tard à Mr. de Spaen - et nous échangerons probablement dans le jour!

Cela n'empêche pas quelques points de discussion assez graves avec l'Autriche. Mr. de Spaen étant seul chargé de l'objet des dettes de la Belgique, je ne signerai pas cet article séparé. Dès que les Anglais avaient stipulés pour nous - avec leur facilité ordinaire en matière pécunière -, j'opinais - et Mr. de Capellen étant présent - d'aller chez Mr. le Comte de Stadion et de lui demander simplement - ce que Votre Majesté demande aujourd'hui - voyons de quoi il est question. Mon collègue y voyait du danger, de l'inconvénient - qu'il ne fallait pas aller au devant! - Nous ressemblions parfaitement à ces oiseaux, qui cachent leur tête et croient, qu'ils ne sont pas vus, parce qu'ils ne voyent pas! Déjà notre position est un peu plus difficile! Les Anglais soutiennent bien encore, que cette dette ne doit pas plus peser sur Votre Majesté que sur l'Autriche - en d'autres termes, que Votre Majesté ne doit pas plus déboursier en numéraire que ne ferait l'Autriche. Mais peu-à-peu ils fléchiront sous différents prétextes spécieux. L'embarras sera permanent: grande charge ou grands cris!

Si Votre Majesté recevait la Belgique immédiatement des mains de l'Autriche, il n'y aurait pas le mot à dire. Mais Elle le reçoit des mains de la France, et des traités de paix, d'autres stipulations se trouvent interposées!

Certainement l'opinion et les suites sur l'esprit public doivent être consultées; et le langage protecteur de l'Autriche, le refus sec de Votre Majesté peut nuire - c'est à Elle à pondérer!

J'avais une idée et je l'ai suggéré à Mr. de Spaen - de profiter du caractère facile de Mr. de Metternich, et des embarras de l'Autriche, de lui payer une somme per aversum, faudrait-il la trouver moyennant un emprunt - et de lui laisser la charge. Il y aurait peut-être moyen même de préciser davantage, en pareil cas, le mode de remboursement autrichien! Car supposons même, que le système anglais prévaudrait! quelle incertitude et flottement! Le trésor de Votre Majesté devra toujours se conformer, en bien et en mal, à ce qui se fait ici, et en dépendre, et les plaintes contre Elle se perpétueront!

Je ne parlerai pas des rayons, et du différent avec la Prusse sur le paiement et le mode et terminus a quo de paiement pour l'entretien des nombreuses armées prussiennes. Car cet objet se trouve entièrement et exclusivement dans les mains de Lord Clancarty. Je le répète, je ne vois même pas clair - c'est à dire je ne vois pas à quoi se borne la prétention de Votre Majesté. Lord Clancarty m'a fait lire les notes. Celle du chancelier de Hardenberg m'a paru un peu moins absurde qu'à Sa Seigneurie, dont la réplique me semblait être plutôt en style de barreau qu'en style d'homme d'état. Cette manière d'ergoter n'aura pas l'effet désiré!

Mais je crois, qu'il est essentiellement de mon devoir, même au risque de déplaire, de rendre Votre Majesté attentive aux désavantages et inconvénients de faire traiter dorénavant ses affaires par les ministres britanniques. Sa monarchie n'est plus à créer; elle l'est. Votre Majesté prendra Son rôle. Elle me rendra justice, que je n'étais pas jaloux de l'intervention directe des Lords anglais, quand il s'agissait de trouver les limites de la monarchie. Par ses suites ils en ont eu le mérite, et moi les

dégoûts. Mais aujourd'hui Elle doit à l'honneur de Sa couronne, à Sa propre dignité, d'entrer en action. Cette dépendance, cet abandon Lui ôteront infailliblement de Sa considération, même dans Sa propre monarchie, et Lui nuiront sous d'autres rapports. Les Anglais resteront en arrière-garde, serviront d'appui en cas de besoin, et ne serviront que mieux. Veuillez ne pas croire, Sire, que j'invente. Où chercher, où choisir des traits épars, qui rendront plus sensible la vérité de mes assertions? Un jour, dans un moment de grande intimité, et qui seule pouvait excuser pareille diatribe, le Baron de Stein me dit:

Le Comte de Münster est un petit chien entre les pieds des Anglais. Mais cependant on le voit et on l'entend quelquefois aboyer - mais vous autres, vous êtes des chiens couchans sous la table. On ne vous voit jamais dans aucune grande transaction. Les Anglais sont tout à fait vos maîtres; ce qui déplaît à tout le monde.

Le Baron de Stein ne le disait-il pas dans un moment d'impatience - avait-il raison et parfaitement raison - sa manière de voir est-elle toujours juste - son rôle et son caractère sont-ils bien explicables? Non, sans doute. Mais il n'en est pas moins vrai, qu'il influence considérablement l'opinion publique, que d'un côté il tient à l'Empereur de Russie et de l'autre à tous les républicains. Je suis parfaitement instruit, que l'Empereur de Russie s'est expliqué plus d'une fois très durement sur cet article, sans ménager la personne de Votre Majesté, et s'il fait une apparition en Belgique, je ne garantis pas, qu'il ne témoigne son déplaisir.

Je compare le trait suivant. Lord Clancarty, en présence du Baron de Spaen, nous faisait dernièrement une déclaration d'amour à la Hollande et les Hollandais! Ils sont si bonnes gens! Ils prennent ce qu'on leur donne, sans criticisme. Cette dernière pointe était dirigée en apparence contre les Belges, mais dans la réalité contre moi. Je l'ai avalé comme du sucre, et je ne me persuade nullement, que les Hollandais, dans ce sens, sont si bonnes gens. Ils auront le sentiment de la dignité nationale, et nous avons tâché de leur en frayer le chemin.

J'ai été honoré par la confiance et mission de Votre Majesté, mais je ne Lui cache pas, qu'Elle avait souvent Ses grands désagréments. Votre Majesté paraît sur le grand théâtre de la politique de l'Europe. Comme au premier début d'une jeune personne, qui entrerait dans le monde, la première impression est conséquente - et difficile à réparer, si elle était fâcheuse. Il me semblait, que Ses ministres à Vienne commandaient l'avant-garde de Sa politique. Il s'agit de juger, comment ils s'en sont tirés.

Dans cette presque nullité - rarement utile et souvent offensante - j'ai quelquefois payé d'argent par un peu de représentation, et quelquefois payé d'audace. De cette audace Votre Majesté aura trouvé par-ci par-là des traces dans mes lettres officielles. J'ose me flatter que, quoi qu'en dise Mr. le Baron de Stein, on nous a vu.

J'ai fait mention tout à l'heure de l'apparition d'Alexandre en Belgique, probablement pour s'aboucher avec Lord Wellington. Les uns craignent, qu'il ne se rende à Gand et qu'il n'y tripotât choses, qui feraient obstacles dans la suite - les autres - l'ambassade française - appréhendent, que Sa Majesté ne fasse le voyage sans faire visite à Gand. Sur ce point je les ai rassuré par l'esprit de chevalerie de ce monarque.

Du côté de la France on espère le plus dans le midi des opérations du Piémont et de Lyon. Dès qu'on se serait emparé de cette ville, le gouvernement s'y fixerait. Louis XVIII lui-même quitterait Gand pour s'y rendre. Tel est le plan, que Mr. de Talleyrand a conçu, d'accord avec le Duc de Dalberg, et dont il va être porteur lui-même. Il nous quitte dans les 24 heures. - Mr. de Frimont a été arrêté à l'entrée du Piémont, parce que Mr. de Metternich avait oublié de demander le passage des troupes à Mr. le Comte de St. Marsan.

Il existe une correspondance assez fraîche entre les Jacobins de France et le cabinet autrichien. Fouché à la tête, qui dit: que les Pays-Bas ne gênent la France que dans leur attitude présente, que si l'Autriche voulait les resaissir, tout serait bien! Mr. de Nagell pourrait demander copie de ces lettres, auxquelles probablement on n'a pas fait réponse, à Mr. de Binder, comme si les notions lui venaient de France, ou du côté français. Cela serait même vrai. - Rien ne prouverait cependant davantage la sagesse du système que s'il déplait à ces messieurs.

J'ai dîné dernièrement chez le Prince de Hardenberg avec l'officier, qu'il envoyait, dans le jour, du côté de la Meuse pour ordonner de nous rendre les enclaves! Cet objet, je l'espère, sera donc en ordre.

Voici ma dernière rédaction des articles sur Bouillon. Dans le grand comité on n'a changé que quelques expressions.

P.S. Lord Clancarty n'a pas remis sa réponse au chancelier de Hardenberg. Je suppose que Lord Stewart l'en a détourné par des réflexions du même genre que les miennes.

L'ambassade française vient de dîner chez moi; avant de remonter en voiture: répétition sur Lyon! Il me paroît qu'on leur a promis d'évacuer les provinces, qui, de ce côté-là, se déclareraient pour Louis XVIII. - Les Princes de Metternich et de Hardenberg partent au moment que j'écris. Lord Clancarty, Humbold, Wessenberg, Munster resteront de 4 à 8 jours plus tard.

Gagern aan de Koning. Rapport 54. Wenen 10 juni 1815.
Buitenlandse Zaken 14. Dupl.: Staatssecretarie en Kabinet des Konings
6356.

Sire,

Enfin on est arrivé au but, et la confédération allemande est paraphée et sera signée à midi. Elle pensait échouer contre les difficultés de la Bavière, qui tardait de consentir, et qui a fait attendre assez longtemps son courier. Nous désespérions déjà et les protocoles font foi, comment nous voulions nous tirer de cet embarras! Mr. de Metternich me consultait fréquemment, comme l'indique ce billet de Mr. de Floret. Lui, le Comte de Munster et moi nous avons arrangé ce dernier expédient. L'acte aurait été rédigé dans le sens de mon votum final. L'idée de séparer les objets principaux des articles réglementaires, et ne faire entrer que les premiers dans l'acte du Congrès, vient de moi. J'ai même consigné cette proposition dans un petit memorandum - et Votre Majesté verra les différences, en comparant cette pièce avec le résultat ou l'acte de confédération même. On me rend la justice d'avoir beaucoup contribué à l'union et au rapprochement.

Enfin le courier de Munic est arrivé le 8, et dans peu d'heures tout s'est arrangé. Il a été suivi de près par un courier wurtembergeois.

Le différent roulait surtout sur le mot de tribunal, Bundesgericht, dont les Bavarois ne veulent pas! On a substitué les austrègues, des juges conventionnels, usités dans notre ancienne constitution.

Arrivé au quartier général, je tiendrai ma promesse de traduire et commenter les articles. Au surplus l'essentiel se trouvera traduit dans l'acte du Congrès!

Rien ne presse!

Bade, absent, ne signera point. Mais Bade, en nous quittant, assurait qu'on se conformerait à la Bavière. Le Wurtemberg accédera dans le jour.

Mr. le conseiller Martens faisait les fonctions de secrétaire général et de rédacteur des protocoles. Il s'agit de se cotiser, et de lui faire un présent, ainsi qu'à la chancellerie d'état autrichienne. N'ayant pas de compte extraordinaire à régler, je demanderai à Mr. de Spaen, qu'il veuille faire cette avance de 100 ducats à peu près. Mais je désire, que Votre Majesté accorde en sus une belle tabatière avec chiffre à Mr. de Martens, qui jouera un rôle à la diète de Francfort. Des grandes puissances chacune lui a donné pareille boîte avec 500 ducats, parce qu'il les servit souvent dans d'autres conférences.

P.S. 6 heures du soir. Je viens de signer. Entre Saxe et Hanovre. Le Wurtemberg prétendait signer et corriger. On n'a admis ni l'un ni l'autre. Ils accèdent, et on accepte. Nous avons expédié le dernier acte d'acceptation, séance tenante! J'aurai soin de faire parvenir à Votre Majesté le protocole du jour.